



Groupe de discussion 1 : Innover et prospérer au sein d'une économie basée sur l'énergie renouvelable

1-01-16 TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

Métallos

IL EST RÉSOLU QUE le NPD plaide dans la session parlementaire en cours en faveur d'une augmentation des taux d'imposition des sociétés afin de veiller à ce que les entreprises paient leur juste part pour financer les programmes sociaux.

1-02-16 GESTION DE L'OFFRE

Essex

ATTENDU QUE la gestion de l'offre est une pierre d'assise de longue date de nos collectivités rurales et de l'industrie agricole, qu'elle assure des revenus agricoles raisonnables, la haute qualité des produits, et la sécurité alimentaire à l'échelle nationale;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa 1.9 (g) de l'énoncé de politiques soit modifié comme suit :

Les néo-démocrates veulent :

g. Maintenir la gestion de l'offre pour le lait, les œufs et la volaille, ainsi que protéger les revenus qui en découlent, et s'assurer que tout nouvel accord commercial maintienne notre système efficace de gestion de l'offre.

1-03-16 ASSURER DES SERVICES DE RÉADAPTATION ET UN SOUTIEN DU REVENU SUFFISANTS POUR LES TRAVAILLEURS

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE les travailleurs qui sont blessés ou qui acquièrent des incapacités , en particulier ceux qui ne sont pas syndiqués, perdent souvent leur source de revenu, ne sont pas admissibles à un soutien du revenu, doivent payer pour leur propre réadaptation et doivent se départir de leurs actifs pour subsister;

IL EST RÉSOLU QUE la disposition suivante soit ajoutée à l'article 1.12 de l'énoncé des politiques :

1.12 (d) Fournir des services de réadaptation et un soutien du revenu suffisant à tous les travailleurs qui se blessent ou acquièrent des incapacités; des services de recyclage et de placement aux travailleurs qui ne peuvent réintégrer leur emploi précédent; un soutien transitoire jusqu'à ce que des prestations permanentes soient établies pour ceux qui ne peuvent plus travailler.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE toutes les dispositions suivantes soient remises dans l'ordre alphabétique en conséquence.

1-04-16 FAIRE OBSERVER LA LOI EN CE QUI CONCERNE LE DÉCÈS DE TRAVAILLEURS

Métallos

ATTENDU QUE plus de 1 000 travailleurs canadiens meurent au travail chaque année, sans qu'aucun directeur ou cadre d'entreprise n'aille en prison, même si les amendements Westray apportés au Code criminel sont entrés en vigueur il y a 12 ans;

ATTENDU QU'UNE campagne nationale visant à mettre fin aux décès et à faire observer la loi a été approuvée par des centaines de municipalités;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse pression sur le ministre et le ministère de la Justice pour faire en sorte que les dirigeants d'entreprise soient tenus responsables en vertu du Code criminel des décès et des blessures graves en milieu de travail.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE LE NPD fasse pression sur le ministre et le ministère de la Justice pour qu'ils travaillent de concert avec leurs homologues provinciaux afin de développer l'éducation et la formation d'agents de première ligne et des autorités provinciales relativement aux responsabilités prévues au Code criminel pour les sociétés et leurs dirigeants en ce qui a trait aux décès et aux blessures graves en milieu de travail.

1-05-16 SÉCURITÉ FERROVIAIRE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska, Jonquière

ATTENDU QUE la tragédie de la municipalité de Lac-Mégantic du 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE l'augmentation du volume de matières dangereuses transportées par train;

ATTENDU QUE la sécurité du système ferroviaire canadien est une responsabilité fédérale;

ATTENDU QUE Transports Canada n'a pas donné suite à plusieurs recommandations du Bureau de la sécurité des transports et du Commissaire à l'environnement concernant des lacunes relatives à la sécurité ferroviaire;

IL EST RÉSOLU QUE :

Le NPD exige de Transports Canada l'obligation d'informer les municipalités du transit de matières dangereuses sur leur territoire;

Le NPD demande que Transports Canada mette fin aux convois à un seul conducteur et réintègre le wagon de queue;

Le NPD demande au gouvernement fédéral de mettre sur pied une commission d'enquête publique sur le transport des matières dangereuses au Canada.

Le NPD propose la mise sur pied d'un régime d'indemnisation visant à procurer une indemnisation de base aux victimes d'accidents causés par tout système de transport de juridiction fédérale, incluant les oléoducs.

1-06-16 LOI INTERDISANT LE TRANSPORT PAR PÉTROLIER SUR LA CÔTE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Skeena-Bulkley Valley

ATTENDU QUE la Chambre des communes a adopté en décembre 2010 une motion de Nathan Cullen à l'appui de l'interdiction du transport des pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral a indiqué son intention de mettre en œuvre un moratoire concernant le transport par pétrolier sur la côte nord;

ATTENDU QU'il est essentiel qu'un moratoire soit inscrit dans la loi;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral exhorte le gouvernement libéral à légiférer en faveur de l'interdiction du transport par pétrolier dans Dixon Entrance, le détroit d'Hécate et Queen Charlotte Sound pour protéger les écosystèmes et les ressources marines qui soutiennent les communautés nord-ouest et pour respecter les droits et les titres des Premières nations dans cette région.

1-07-16 SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Spadina-Fort York

ATTENDU QUE la revitalisation du secteur riverain de Toronto a créé des dizaines de milliers d'emplois, qu'elle a permis d'attirer des visiteurs locaux et internationaux et mené à une série de nouveaux lieux, aires de loisir et parcs publics;

ATTENDU QUE le succès et le développement continu du secteur riverain de Toronto dépendent du maintien d'un équilibre des différents usages et de la poursuite des investissements dans les infrastructures et les espaces publics;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral bloque tout projet d'expansion de l'aéroport de Toronto Island, assure un financement prévisible et à long terme du secteur riverain de Toronto et de la ligne de train léger riverain prévue mais non encore capitalisée, ainsi que la revitalisation du terminal de traversier Jack Layton et de Harbour Square Park, et réforme l'Autorité portuaire de Toronto, y compris la représentation communautaire au sein du Conseil, pour assurer l'avenir du secteur riverain de Toronto

1-08-16 SOUPLESSE DES INDEMNITÉS DE DÉPART

London-Fanshawe

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.5 de l'énoncé des politiques :

1.5.f). Modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* (indemnité de départ) et la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que les employés qui ont perdu leur emploi en raison de la fermeture d'une usine puissent, à titre ponctuel, conserver leurs indemnités de départ et être en mesure d'investir une partie ou la totalité de cette indemnité dans un REER, même si le placement est supérieur à leur plafond de cotisation à un REER et puissent, immédiatement après la cessation d'emploi, recevoir les prestations d'assurance-emploi auxquelles ils ont droit, sans aucune perte d'indemnité de départ.

1-09-16 LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Dauphin-Swan River-Neepawa

ATTENDU QUE la disparition de la vente à guichet unique par la Commission canadienne du blé (CCB) élue par les agriculteurs a donné lieu à un système ferroviaire plus dysfonctionnel, à l'absence d'une logistique de surveillance du grain, à une perte d'efficacité du transport sur rail et en mer, à une réduction des garanties de qualité des céréales aux autres pays, et à une perte globale de 2 à 3 milliards de dollars de revenus par année pour les agriculteurs qui a eu un effet dévastateur sur l'économie de l'Ouest canadien;

ATTENDU QUE la fin du système de commercialisation « à guichet unique » de la CCB a entraîné la perte de milliers d'emplois au Canada, dont 460 emplois de bonne qualité directs au cœur de Winnipeg et 1 834 autres emplois d'équivalents temps plein qui étaient soutenus par les dépenses administratives de la CCB;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral travaille de concert et appuie les agriculteurs de l'Ouest du Canada en demandant le rétablissement de la Commission canadienne du blé (CCB) et de la vente à guichet unique du grain dans l'Ouest canadien.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral veille à ce que la Commission canadienne du blé rétablie contrôle la logistique du transport et de la vente.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique fédéral reconnaisse le rôle important que la CCB a eu à jouer dans le transport organisé et efficace des grains qui a réduit les émissions de gaz à effet de serre.

1-10-16 METTRE FIN AUX STAGES NON RÉMUNÉRÉS ET « CO-OP »

NPD Section Québec, Les Jeunes néo-démocrates du Québec

ATTENDU QUE les stages non rémunérés nuisent à l'économie canadienne en réduisant le nombre de postes permanents rémunérés et en affectant à la baisse les salaires des employé(e)s permanent(e)s;

ATTENDU QUE les stages non rémunérés renforcent les inégalités économiques en étant moins accessibles aux moins fortunés, qui doivent travailler pour gagner leur vie;

CONSIDÉRANT QUE les stages non rémunérés permettent aux entreprises d'exploiter la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE, en obligeant des étudiants à compléter des stages non rémunérés, certains programmes d'étude « co-op » soutiennent cette exploitation;

ATTENDU QUE l'alinéa 1.12 (b) du livre des politiques réclame « un salaire égal pour un travail de valeur égale »;

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté l'alinéa suivant aux Politiques du NPD :

1.12 (g) : Mettre fin aux abus et à la discrimination économique liés aux stages non rémunérés.

1-11-16 SAUVER L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

Métallos

ATTENDU QUE l'industrie sidérurgique, qui procure 120 000 emplois directs et indirects, vit une crise sans précédent qui menace U.S. Steel, Essar Steel et Tenaris Steel, et que 20 000 retraités ont déjà perdu leurs prestations de soins de santé;

ATTENDU QUE cette crise est attribuable à de mauvais accords commerciaux, à l'absence de stratégie de fabrication et au dumping de pays qui bafouent les droits de la personne, les normes environnementales et celles du travail;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD :

- Presse le gouvernement libéral de créer un fonds d'urgence afin de protéger les prestations de soins de santé des retraités touchés par le processus de la LACC;
- Presse les gouvernements fédéral et de l'Ontario de fournir le financement nécessaire pour permettre aux entreprises sidérurgiques de survivre à cette crise et d'être viables à long terme;
- Presse le gouvernement libéral d'élaborer une stratégie de fabrication pour veiller à ce que les projets d'infrastructure soient construits avec des matériaux canadiens;
- Presse le gouvernement libéral de modifier la *Loi sur Investissement Canada* au profit des travailleurs canadiens, et de rejeter les accords commerciaux inéquitables qui inondent le Canada avec de l'acier de pays qui bafouent les droits de la personne, les normes environnementales et celles du travail.

1-12-16 DÉFINITION DE « TRAVAIL DANGEREUX » DANS LE CODE DU TRAVAIL

Métallos

ATTENDU QUE le gouvernement précédent a modifié la partie II du Code canadien du travail (dans le cadre du projet de loi C-4) pour changer la définition de « travail dangereux » en vertu du Code qui a limité les droits des travailleurs de refuser un travail dangereux, imposant ainsi aux travailleurs un risque accru de blessures et maladies professionnelles;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il rétablisse la notion de danger comme événement potentiel en ramenant le libellé sur le « risque potentiel » (au paragraphe 122 (1)) afin de protéger les travailleurs contre des activités ou des conditions qui pourraient représenter un danger pour eux à l'avenir. En outre, il faut rétablir la protection du système reproducteur d'un travailleur (au paragraphe 122 (1)).

1-13-16 SALAIRE MINIMUM

Spadina–Fort York, Métallos

ATTENDU QUE les familles et les particuliers canadiens méritent un salaire équitable et une vie décente;

ATTENDU QUE l'inégalité des revenus continue de croître au Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue de plaider pour le rétablissement d'un salaire minimum fédéral et pour son augmentation à 15 \$/heure.

1-14-16 POSTES CANADA

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE les services de livraison de courrier constituent un service essentiel offert aux Canadiens depuis plus qu'un siècle;

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs ont décidé de mettre la hache dans nos services postaux en mettant fin à la livraison du courrier à domicile, en réduisant les services des bureaux régionaux, en augmentant de façon radicale les tarifs postaux et en éliminant plus de 6 000 emplois de qualité;

ATTENDU QU'aucun autre pays du G8 n'a éliminé la livraison à domicile et que ces réductions de service auront des impacts majeurs sur les aînés et les personnes handicapées;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le NPD exige l'annulation du plan de Postes Canada et demande au gouvernement de travailler en collaboration avec la société d'État pour protéger et améliorer nos services postaux, notamment la livraison à domicile;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD appuie le maintien du caractère public de nos services postaux et s'oppose fermement à leur privatisation.

1-15-16 LUTTE CONTRE LES EMPLOIS PRÉCAIRES

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE trop de Canadiens sont sans emploi, sous-employés ou occupent des emplois précaires.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'engage à :

- Instaurer une augmentation importante et régulière du salaire minimum fédéral et à encourager les gouvernements provinciaux à faire de même.
- Élargir considérablement la protection de l'assurance-emploi afin que tous les travailleurs soient couverts en cas de perte de leur emploi.
- Exiger que tous les partenaires financiers du gouvernement du Canada adhèrent à une politique salariale équitable.
- Modifier la loi du travail afin de favoriser une variété et une densité accrues de la syndicalisation

en milieu de travail et aussi à mettre fin à la désignation arbitraire du statut de service essentiel.

- Exiger que les salaires et avantages sociaux des travailleurs temporaires dans des secteurs de compétence fédérale soient au même niveau que ceux des travailleurs permanents qu'ils remplacent ou avec lesquels ils travaillent.

1-16-16 RÉDUCTION DES FRAIS BANCAIRES

Edmonton-Centre

ATTENDU QUE les frais actuellement imposés par les banques et les institutions financières sont exorbitants et servent à augmenter la dette à la consommation des ménages;

ATTENDU QUE les frais actuellement imposés par les banques et les institutions financières continuent de gonfler les énormes profits des institutions de prêt et les primes de leurs gestionnaires et des membres de leurs conseils d'administration, tout en contribuant à l'endettement continu et prolongé des consommateurs;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada exhorte le gouvernement du Canada à adopter une loi qui réglemente les frais de service et autres frais exigés sur les prêts, les soldes de cartes de crédit et les marges de crédit accordées aux consommateurs par les institutions financières au Canada.

1-17-16 INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

SCFP

ATTENDU QUE le NPD est déterminé à mettre fin aux partenariats publics-privés (PPP), et à veiller à ce que les travailleurs du secteur public fournissent les services publics;

ATTENDU QUE le Canada est le seul pays à avoir une agence fédérale des PPP qui encourage la privatisation de l'infrastructure publique, en dépit des preuves montrant que les PPP coûtent plus cher et mènent à une perte de contrôle local;

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le NPD plaide en faveur de la divulgation complète de tous les coûts et détails des partenariats publics-privés (PPP) fédéraux actuels;
- Le NPD exige qu'aucune somme destinée à l'infrastructure fédérale ne soit affectée à des PPP;
- Le NPD lutte pour éliminer PPP Canada et rediriger tous les fonds restants de PPP Canada vers le financement de l'infrastructure publique.

1-18-16 SERVICES BANCAIRES PUBLICS ET BANQUE POSTALE

Ottawa—Vanier

ATTENDU QUE les grandes institutions bancaires sont actuellement inaccessibles à de nombreux Canadiens à faible revenu.

ATTENDU QUE les services bancaires et d'octroi de prêts prédateurs sont de plus en plus répandus dans de nombreuses communautés à faible revenu au Canada;

ATTENDU QU'une option de services bancaires publics créerait une certaine concurrence dans un secteur financier de plus en plus cartellisé et conduirait à des pressions du marché en faveur de services accessibles;

ATTENDU QU'une banque publique ne s'engagerait pas dans des placements spéculatifs à risque avec l'argent des déposants comme on l'a vu le plus souvent dans les banques privées en 2008;

ATTENDU QUE Postes Canada a une capacité institutionnelle sous-utilisée de fournir des services bancaires de base à partir d'un vaste éventail d'emplacements;

ATTENDU QUE l'on observe un élan en faveur du retour de Postes Canada comme institution publique dynamique;

ATTENDU QU'il existe un besoin d'expansion de la base des services de Postes Canada pour les intégrer aux réalités de l'économie du XXI^e siècle;

ATTENDU QUE les services bancaires postaux prouvent qu'ils peuvent constituer un modèle fiable dans des pays comme le Japon, l'Allemagne, le Brésil et la France;

ATTENDU QUE le NPD estime que les Canadiens, quel que soit leur niveau de revenu, doivent avoir accès à des services financiers fiables et équitables;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD approuve et appuie le rétablissement d'un programme de services bancaires publics de base accessible à tous les Canadiens, sous l'autorité de Postes Canada.

1-19-16 ÉCONOMIE VERTE, BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA ET EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement accordent maintenant la priorité aux investissements dans les technologies propres;

ATTENDU QUE la Chine, les États-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre, et le Brésil disposent de politiques pour faire en sorte que leurs banques gouvernementales respectives investissent massivement dans le développement de leurs secteurs des technologies propres;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande à la Banque de développement du Canada (BDC) et Exportation et développement Canada (EDC) d'établir des programmes qui appuient le virage vers une économie verte comparables aux programmes offerts par des banques gouvernementales ailleurs. À cet effet, on recommande que la BDC fasse appel à des banques privées et à des fonds coopératifs pour être au même niveau que les États-Unis par rapport au pourcentage de l'ensemble des activités de capital de risque investi dans les technologies propres au Canada.

1-20-16 L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

NPD Section Québec

CONSIDÉRANT QUE les consommateurs ont peu d'outils à leur disposition pour faire des choix lors d'achat en pleine connaissance de cause;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige que pour chaque appareil acheté, le consommateur doive avoir accès aux renseignements suivants :

- Une indication claire permettant de savoir si l'appareil est réparable et quelle est la durée de disponibilité des pièces détachées et accessoires, ainsi que la durée de vie raisonnable de l'appareil;
- Une explication sur l'impact environnemental du produit fourni par les producteurs tel que :
 - Impact CO2 émis lors de la production de l'appareil;
 - La préservation des ressources naturelles : quantité de matières non renouvelables (or, argent et étain) dans la composition du produit;
 - Des instructions pour le recyclage de l'appareil ou pour le renvoi de l'appareil auprès du producteur à des fins de recyclage

1-21-16 TAXATION SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la dureté de la crise économique et financière mondiale a eu des conséquences désastreuses;

ATTENDU QU'elle aura dévoilé d'importants dysfonctionnements des marchés financiers, notamment une prise de risque inconsidéré et la spéculation, une incapacité à assurer la stabilité financière à long terme et un financement suffisant de l'économie réelle;

ATTENDU QUE les distorsions invraisemblables des conditions de concurrence équitable qui résultent de la sous-imposition de nombreux services et instruments financiers.

ATTENDU QUE l'expansion préoccupante des produits financiers dérivés, des transactions hors bourse et des opérations à haute fréquence qui leur sont liées sur les marchés financiers modernes, dans la mesure où ces dispositifs financiers échappent largement à la réglementation et à la taxation;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajoute la clause suivante à la section 1.7 des Politiques du NPD :

« F) Instaurer une taxation sur les transactions entre les institutions financières, en taxant de 0,1 % les échanges d'actions et d'obligations et de 0,01 % les produits dérivés financiers. »

1-22-16 STATUT DE BIENFAISANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

NPD Section Québec

ATTENDU QUE dans son budget 2012 le gouvernement a alloué 8 millions de dollars pour surveiller l'activité partisane d'organismes sans but lucratif;

ATTENDU QUE l'activité partisane a toujours signifié qu'un groupe peut s'opposer à une politique du gouvernement, mais ne peut pas supporter un candidat en particulier lors d'une élection;

ATTENDU QUE cette politique a conduit à la vérification par l'Agence du revenu du Canada en 2014 de sept organisations environnementales bien connues;

ATTENDU QUE ces politiques pourraient faire en sorte que ces organisations légitimes perdent leur statut de bienfaisance;

ATTENDU QUE la transparence budgétaire et la discussion politique ouverte sont essentielles pour un Canada démocratique;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada presse le vérificateur général du Canada de procéder à une vérification de la conformité de l'argent utilisé pour surveiller l'activité politique des OBNL, pour voir s'il y a eu des tentatives délibérées de cibler ces organisations.

1-23-16 SÉCURITÉ FERROVIAIRE ET TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Parkdale-High Park

ATTENDU QUE le transport de pétrole brut volatil dans des wagons-citernes dangereux a grimpé en flèche tandis que le budget fédéral de la sécurité ferroviaire était réduit de 20 %;

ATTENDU QUE les compagnies ferroviaires ne sont tenues de fournir aux premiers intervenants que des données historiques des marchandises dangereuses transportées, et que les assurances de l'industrie sont insuffisantes pour couvrir un déraillement catastrophique en milieu urbain;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse pression sur le gouvernement fédéral pour :

- obliger l'industrie à réduire la volatilité du pétrole brut transporté par chemin de fer, renforcer la surveillance par le gouvernement de la sécurité ferroviaire, augmenter le nombre d'inspecteurs ferroviaires, mettre en œuvre et rendre publique une analyse indépendante des risques ferroviaires, et contrôler et appliquer les limites de vitesse des trains;
- obliger l'industrie à souscrire une assurance responsabilité illimitée;
- obliger les compagnies ferroviaires à partager des données en temps réel sur les marchandises dangereuses avec les premiers intervenants et les données historiques avec les résidents;
- obliger l'industrie à mettre en œuvre les plus récentes technologies en matière de sécurité et améliorations dans le domaine du wagon-citerne.

1-24-16 ÉQUITÉ DES CRÉDITS D'IMPÔT

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE les crédits d'impôt non remboursables récompensent certains comportements/activités ou compensent les coûts supplémentaires de certaines circonstances de la vie;

ATTENDU QUE ces crédits sont conçus pour sembler fournir des prestations égales;

ATTENDU QUE de nombreux Canadiens ayant peu ou pas de revenu imposable ne tirent aucun ou avantage, ou si peu, des crédits d'impôt non remboursables;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.7 de l'énoncé des politiques :

1.7 e) L'équité des crédits d'impôt, y compris, sans s'y limiter, le remboursement des crédits d'impôt pour personnes handicapées, les modifications pour l'accessibilité, les frais médicaux, les rénovations domiciliaires, la condition physique et les activités artistiques des enfants, le transport en commun et les contributions politiques, quel que soit le revenu imposable.

1-25-16 ENTREPRENEURIAT FÉMININ

NPD Section Québec

ATTENDU QU'au Canada, environ 16% des PME sont majoritairement détenues par des femmes;

ATTENDU QUE l'accès au crédit traditionnel demeure un obstacle majeur à l'entrepreneuriat féminin;

ATTENDU QUE 64% des employé(e)s du secteur privé travaillent au sein d'une PME;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Canada soutienne de façon importante la création, le développement et la croissance d'entreprises majoritairement détenues par des femmes, notamment en favorisant l'accès au crédit pour l'entrepreneuriat féminin.

1-26-16 PRESTATION FISCALE POUR LE REVENU DE TRAVAIL SUFFISANTE

Métallos

ATTENDU QU'aucun travailleur à plein temps ne devrait être contraint de vivre dans la pauvreté;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD devrait pousser le gouvernement à augmenter la Prestation fiscale pour le revenu de travail pour aider tous les Canadiens à faible revenu.

1-27-16 POLITIQUE FISCALE

Parkdale-High Park, Nepean, SCFP

ATTENDU QUE l'entière disponibilité pleine et l'égale accessibilité des services publics exige un solide flux de revenus provenant de l'assiette fiscale;

ATTENDU QUE les services publics sont menacés par le mythe selon lequel les Canadiens sont « surtaxés »;

ATTENDU QUE le NPD est un champion de services publics complets et accessibles à tous et d'une fiscalité équitable;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD protège l'accès égal et complet aux services publics en contestant publiquement le mythe véhiculé par les libéraux selon lequel les Canadiens sont surtaxés, en continuant de faire campagne pour une augmentation raisonnable du taux d'imposition des sociétés et en favorisant un débat public pour évaluer les dommages causés aux services publics du Canada par les réductions de la TPS décrétées par les conservateurs de Stephen Harper.

1-28-16 SOUTENIR L'INSTAURATION D'UN SALAIRE MINIMUM FÉDÉRAL

NPD Section Québec, Jonquière

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement libéral a éliminé le salaire minimum fédéral, dans le cadre de son vaste programme de compressions;

ATTENDU QU'en 2006, la Commission sur l'examen des normes du travail fédérales a recommandé au gouvernement de rétablir le salaire minimum fédéral et de l'ajuster en fonction des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada; ATTENDU QUE l'augmentation du salaire minimum dans les secteurs sous juridiction fédérale tels les transports, les banques et les télécommunications exercera une pression vers le haut sur les échelles salariales des autres secteurs et servira d'exemple pour les provinces;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD travaille avec ses militants et ses associations pour mener une campagne ayant le but de faire connaître l'engagement ferme pris par le chef du NPD, soit de rétablir le salaire minimum fédéral et de l'augmenter graduellement afin qu'il atteigne 15 \$ de l'heure avant la fin de 2019.

1-29-16 AUGMENTATION D'IMPÔT POUR LES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada croit que l'impôt injuste appliqué aux coopératives de crédit nuira au mouvement des coopératives de crédit, aux communautés et aux familles du Nord de l'Ontario pour l'avantage financier des grandes banques.

1-30-16 RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

Métallos

ATTENDU QUE nous nous souvenons de l'incendie de l'usine Tazreen (2012) et l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza (2013) qui ont tué plus de 1 000 travailleurs du vêtement au Bangladesh

ET ATTENDU QUE nous sommes solidaires avec les travailleurs, les communautés et les peuples autochtones dont les droits de la personne sont bafoués aux mains de sociétés minières et de l'énergie canadiennes;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD :

- Presse le gouvernement libéral de créer un poste d'ombudsman des industries de l'extraction et facilite l'accès aux tribunaux canadiens pour les victimes de violations des droits de la personne par des sociétés canadiennes exploitées à l'étranger.
- Presse le gouvernement libéral pour qu'il mette en œuvre une réglementation plus stricte et une meilleure défense des droits syndicaux, des salaires, de l'indemnisation des accidents et de la sécurité au Bangladesh et dans les pays où les conditions sont similaires.

1-31-16 SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Sudbury, Conseil des circonscriptions électorales fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique croit à la primauté de la sécurité sur les considérations financières, et que Transports Canada assume la responsabilité au premier chef de la sécurité ferroviaire pour les Canadiens et les collectivités, en particulier au moyen de l'application de ses règlements de sécurité, en s'assurant que les chemins de fer observent les procédures qu'ils déclarent, et en confirmant que les problèmes cernés sont réglés comme il se doit.

1-32-16 INCORPORATION D'UNE POLITIQUE SUR L'AÉROSPATIALE DANS LA PLATEFORME DU NPD

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le Canada se classe au troisième rang dans le monde pour la production d'avions civils;

ATTENDU QUE le secteur de l'aérospatiale génère des emplois de qualité bien rémunérés, favorise la baisse du chômage et augmente le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses qui est redistribué dans l'économie canadienne et, nécessairement, génère plus d'impôt;

ATTENDU QU'il faut investir dans la formation de pointe afin de se garder à jour sur les nouvelles technologies et maintenir une main d'œuvre adéquate pour l'industrie aérospatiale;

ATTENDU QU'il y a urgence de prendre des mesures pour accroître la compétitivité du secteur canadien de l'aérospatiale;

ATTENDU QUE l'industrie aérospatiale constitue un véritable moteur de l'innovation technologique et de la croissance économique pour le pays;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada incorpore dans sa plateforme électorale, à son volet industriel, une politique sur l'industrie aérospatiale.

1-33-16 PÉNALITÉS ABUSIVES DE PAIEMENT ANTICIPÉ POUR UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE lorsqu'un consommateur rembourse par anticipation la totalité de son prêt hypothécaire, l'institution financière lui impose généralement une pénalité égale au plus élevé des deux montants suivants : trois mois d'intérêt ou le manque à gagner découlant de l'écart de taux entre le moment où le prêt a été contracté et le taux qu'il serait possible d'obtenir au moment du remboursement;

ATTENDU QU'ont été recensées une demi- douzaine de pratiques commerciales douteuses utilisées par les banques pour « gonfler » ces pénalités et que ces pénalités sont le principal motif de plainte à l'Ombudsman des services bancaires;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue d'appuyer les propriétaires résidentiels et le mémoire déposé par la Fédération des Chambres immobilières du Québec, pour que cessent le plus tôt possible les abus inacceptables imposés par les institutions financières lors du calcul des pénalités hypothécaires,

et pour limiter la pénalité hypothécaire en cas de remboursement anticipé à un maximum de 3 mois d'intérêts sur le principal impayé, calculé au taux moyen prévu au contrat.

1-34-16 TRANSPORT FERROVIAIRE POUR LES PASSAGERS

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les efforts qui doivent être consentis pour réduire les émissions de gaz à effets de serre du Canada;

ATTENDU QUE les impacts sociaux, environnementaux et économiques que représente la consommation de pétrole;

ATTENDU QUE la majeure partie de cette consommation découle du secteur des transports (environ 72 % au Québec);

ATTENDU QUE le NPD a déjà clairement indiqué vouloir améliorer le transport ferroviaire pour les passagers;

ATTENDU QUE le manque d'accessibilité et d'efficacité du transport ferroviaire pour les passagers;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate appuiera financièrement et techniquement le développement d'un réseau national de transport ferroviaire pour les passagers plus accessible et plus efficace;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le développement de ce réseau encourage l'utilisation et le développement de technologies écologiques canadiennes;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE ce réseau soit adapté aux réalités des différentes régions du Canada.

1-35-16 EXPANSION FERROVIAIRE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada croit en l'investissement par le gouvernement fédéral dans des services ferroviaires améliorés et élargis dans le Nord de l'Ontario, y compris les services de transport ferroviaire de passagers sur courte distance.

EN OUTRE, IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada croit en un moratoire sur l'abolition des services ferroviaires.

1-36-16 POLITIQUE FORESTIÈRE POUR LE CANADA

Métallos

ATTENDU QUE l'Accord sur le bois d'œuvre n'est pas équitable pour les producteurs de bois canadiens, et qu'il nuit collectivités rurales et aux travailleurs canadiens;

ATTENDU QUE 70 établissements de transformation du bois ont fermé en Colombie Britannique depuis 2001;

ET ATTENDU QUE le bois canadien de seconde transformation à valeur ajoutée crée cinq fois plus d'emplois que la récolte et l'exportation;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD presse le gouvernement libéral de trouver une solution juste et équitable à l'accord dysfonctionnel qui a été conclu sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, et que cette solution inclura :

- la réduction des exportations de bois brut (par exemple, en augmentant la redevance tenant lieu de fabrication)
- l'acheminement des revenus de l'Accord sur le bois d'œuvre (y compris la redevance tenant lieu de fabrication) dans un fonds visant à investir dans la transformation du bois au Canada
- une stratégie fédérale-provinciale de reboisement pour créer des emplois aujourd'hui et assurer des forêts saines et durables pour demain
- la protection des forêts fonctionnelles afin de fournir des emplois durables pour les années à venir

1-37-16 EXPOSITION À UN RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE les communications et les technologies sans fil se développent de façon exponentielle;

ATTENDU QUE les effets à long terme de l'exposition à long terme à un rayonnement électromagnétique sur la biologie et la santé du corps humain et de l'environnement n'ont pas été déterminés avec certitude;

ATTENDU QUE l'hypersensibilité électromagnétique est en augmentation dans le monde entier;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.13 de l'énoncé des politiques :

1.13.k. Exiger que la réglementation de Santé Canada sur le seuil de sécurité et d'exposition sécuritaire au rayonnement électromagnétique assure l'intégrité biologique et la santé des humains et de l'environnement, et soit fondée sur des recherches menées par des scientifiques indépendants et impartiaux (non affiliés à l'industrie).

1-38-16 ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET L'UE - INDUSTRIE LAITIÈRE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska, Jonquière

ATTENDU QUE l'industrie laitière est un moteur de création d'emplois pour plusieurs communautés du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE l'industrie fromagère québécoise est en pleine croissance;

ATTENDU QUE le Québec produit 50% des fromages canadiens et 60% des fromages fins;

ATTENDU QUE selon les informations disponibles, l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et l'Union européenne plus que doublera les quotas accordés aux producteurs européens de fromage;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique réitère son soutien à l'industrie laitière et fromagère et presse le Premier ministre du Canada de donner suite à ses engagements de compenser adéquatement et dans un délai raisonnable ce secteur pour les pertes de revenus que pourrait générer l'Accord.

1-39-16 METTRE FIN À LA DISCRIMINATION CONTRE LES JEUNES TRAVAILLEURS

NPD Section Québec, Jonquière

ATTENDU QU' Il existe depuis une dizaine d'années au Québec une législation interdisant, dans les contrats de travail, les clauses de disparité de traitement, mieux connu sous le terme clauses orphelines;

ATTENDU QUE le Code canadien du travail n'aborde pas cet enjeu et permet donc, par omission, un traitement inéquitable et discriminatoire envers les jeunes travailleurs;

ATTENDU QUE le NPD met de l'avant des politiques en faveur de bons emplois, bien rémunérés pour les jeunes;

ATTENDU QUE les progressistes luttent pour mettre fin à toute sorte de discrimination, et que celle envers les jeunes travailleurs en fait partie;

ATTENDU QU'il est inacceptable que des employeurs fassent des économies sur le dos de notre jeunesse;

ATTENDU QUE cette revendication est portée par plusieurs associations représentant les jeunes, dont Force Jeunesse.

IL EST RÉSOLU QUE : Le NPD se prononce en faveur d'un changement règlementaire du Code canadien du travail, notamment l'article 182, afin d'interdire les clauses de disparité de traitement dans les contrats de travail.

1-40-16 RÉTABLIR ET ÉLARGIR LE SERVICE POSTAL CANADIEN

Halifax

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a complètement érodé le service postal canadien;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a que temporairement suspendu l'automne dernier sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti fasse pression sur le gouvernement Trudeau et sur Postes Canada pour rétablir la livraison du courrier à domicile à tous les Canadiens qui l'ont perdu lorsque les réductions ont d'abord été annoncées en 2013, et établir des services bancaires postaux dès que possible.

1-41-16 UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE ET PROGRESSIVE

Saanich-Gulf Islands

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.7 de l'énoncé des politiques :

1.7 Les néodémocrates veulent :

f. Une fiscalité équitable et solide pour que la part gouvernementale de l'économie atteigne le niveau requis pour stimuler l'économie nationale de façon permanente.

1-42-16 UBER ET LES DROITS DU TRAVAIL

University Rosedale, Beaches-East York

ATTENDU QU'un nombre croissant de consommateurs utilisent le service Uber au lieu des taxis en raison de frais moins élevés et d'une application conviviale pour l'utilisateur;

ATTENDU QUE les frais moins élevés sont réalisés en réduisant les prestations des travailleurs et en augmentant les coûts pour les travailleurs, tout en réduisant les obligations du propriétaire, malgré les énormes profits réalisés par Uber;

ATTENDU QUE la popularité d'Uber nuit aux chauffeurs de taxi syndiqués et à leur emploi de soutien de famille;

ATTENDU QUE le débat et le conflit en cours entre les chauffeurs Uber et les chauffeurs de taxi oppose des travailleurs les uns contre les autres;

ATTENDU QUE les pratiques de travail d'Uber sont présentées comme un modèle à suivre dans d'autres secteurs;

ATTENDU QUE l'ubérisation de la main-d'œuvre contribuera à une plus grande dépendance aux emplois contractuels temporaires et précaires, fera baisser les salaires des travailleurs, minera le pouvoir réglementaire démocratique, et réduira les pouvoirs d'imposition du gouvernement;

ATTENDU QUE la technologie d'applications comme celle d'Uber peut être exploitée en faveur d'une économie de partage véritablement sociale-démocrate avec une plus grande appartenance aux travailleurs;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada doit promouvoir les coopératives de travail comme un modèle de rechange à Uber ou aux compagnies de taxi traditionnelles et soutenir ces coopératives dans le développement de leurs propres applications de haute technologie et conviviales pour l'utilisateur.

1-43-16 REMISE SUR PIED DU PROGRAMME KATIMAVIK

NPD Section Québec

ATTENDU QUE :

Le gouvernement conservateur a complètement coupé le financement du programme Katimavik dans son dernier budget,

- Le programme Katimavik permettait d'enrichir la vie des jeunes canadiennes et canadiens en développant leur autonomie, leur sens de l'engagement communautaire et leur expérience de travail, tout en leur permettant d'apprendre l'une des deux langues officielles du Canada et en les sensibilisant à différentes réalités du pays;
- Le programme Katimavik venait en aide à de nombreuses communautés et organismes partout au Canada.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD presse le gouvernement fédéral de trouver de nouvelles avenues de financement afin de réinstaurer un programme tel que Katimavik.

1-44-16 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PETITES ENTREPRISES

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada appuie un groupe de travail national sur les petites entreprises ayant pour mandat d'aborder l'économie sociale et de soutenir les petites collectivités durables.

1-45-16 RECHERCHE CONCERNANT LE NORD

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada valorise la recherche axée sur les régions rurales et nordiques du Canada qui favorise le développement économique et social et la viabilité.

1-46-16 AUGMENTATIONS DES AVIS RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES ARTISTES ÉTRANGERS

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que les musiciens et les techniciens en musique devraient être exemptés des frais importants aux fins des évaluations d'impact du marché du travail

1-47-16 CHARTE DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE ET RESPONSABILITÉS DES SOCIÉTÉS

Saanich-Gulf Islands

ATTENDU QU'il a toujours fallu concilier la prise de responsabilités par les citoyens et les droits et libertés de ces derniers;

ATTENDU QUE la démocratie ne peut être maintenue si les citoyens se contentent d'exercer leurs droits et libertés au détriment de leurs responsabilités civiques;

ATTENDU QUE les entreprises canadiennes n'assument pas toutes leurs responsabilités sociales et environnementales;

- IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada lance un débat à l'échelle nationale sur :

- les principales responsabilités des sociétés et des citoyens canadiens;
- la création d'un éventuel projet de loi sur la citoyenneté canadienne et les responsabilités des sociétés similaire à l'actuelle *Déclaration canadienne des droits*.

1-48-16 ACCORD SUR LE COMMERCE DES SERVICES (ACS)

SCFP

ATTENDU QUE l'Accord sur le commerce des services (ACS) d'une grande portée est en cours de négociation en secret en vue de déréglementer des services variant des services bancaires aux télécommunications, en passant par les soins de santé;

ATTENDU QUE l'ACS annulera la souveraineté des Canadiens en limitant la capacité qu'a notre gouvernement de réglementer des services dans l'intérêt des Canadiens et de notre environnement;

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le NPD demande la diffusion immédiate du texte intégral à ce jour de l'Accord sur le commerce des services (ACS) négocié secrètement;
- Le NPD s'oppose à l'ACS, qui pourrait conduire à la privatisation de services, y compris les soins de santé, l'éducation, l'électricité, l'eau et d'autres services municipaux et sociaux;
- Le NPD continue de promouvoir l'importance de la propriété publique et des services publics;
- Le NPD lutte contre le règlement des différends entre les investisseurs et les États (RDIE), qui consacre la primauté des droits des entreprises sur les droits démocratiques, en permettant à des entreprises étrangères de poursuivre des gouvernements élus si leurs bénéficiaires sont touchés par une politique publique responsable sur le plan social ou de l'environnement.

1-49-16 HYDROÉLECTRICITÉ

Toronto-St. Paul's

ATTENDU QUE la dépendance continue au pétrole pose des problèmes pour des raisons économiques et environnementales;

ATTENDU QUE le Canada possède au Québec, au Labrador et au Manitoba un vaste potentiel d'énergie hydroélectrique supplémentaire, qui est beaucoup plus durable que d'autres formes d'énergie;

ATTENDU QUE l'Ontario représente un marché canadien intérieur pour cette énergie hydroélectrique;

ATTENDU QUE les plans actuels de lignes de transmission hydroélectrique du Labrador vers le Nord-Est des États-Unis ne sont pas dans les meilleurs intérêts du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral canadien examine les options pour construire des lignes de transmission hydroélectrique du Manitoba, du Québec et du Labrador vers l'Ontario, en consultation avec les gouvernements provinciaux concernés et les Premières nations.

1-50-16 OBLIGER LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES À TENIR DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVANT LEUR EXPANSION OU LEUR DÉVELOPPEMENT

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le trafic maritime est appelé à prendre de l'expansion dans les années à venir;

ATTENDU QUE le transbordement de fret et de substances dangereuses peut affecter la sécurité et éventuellement la santé des personnes qui vivent près des installations portuaires;

ATTENDU QUE les provinces s'efforcent de régir le transport routier en fonction de consultations publiques, il serait légitime que le fédéral fasse de même dans des secteurs qui relèvent de son ressort tel que le transport ferroviaire et maritime;

IL EST RÉSOLU QUE les administrations portuaires fédérales tiennent des consultations publiques et s'appuient sur des études indépendantes avant d'autoriser des projets de développement de leurs installations.

1-51-16 INFRASTRUCTURE MINIÈRE

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que la construction d'infrastructures est essentielle au développement minier dans le Nord de l'Ontario, et partout dans le Nord et au Canada rural, et que le Canada doit appuyer la construction rapide de systèmes de transport et d'énergie, la formation et le perfectionnement des ressources humaines, ce qui améliorera également la qualité de vie des communautés des Premières nations de la région.

1-52-16 FISCALITÉ ÉQUITABLE

South Shore—St. Margaret's

ATTENDU QUE les Canadiens, à la lumière de la campagne électorale de 2015 de notre parti, sont demeurés dans le doute au sujet des principales convictions du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada justifie et défende une fiscalité équitable et progressive des particuliers et des sociétés à des niveaux suffisants pour assurer à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, maintenant et dans l'avenir, un accès universel à une éducation et à des soins de santé complets de haute qualité, à des emplois décents, à l'assurance emploi, aux infrastructures publiques essentielles, à une productivité élevée, à des pensions suffisantes, et à un environnement propre et à faible teneur en carbone, entre autres biens publics.

1-53-16 LUTTE CONTRE LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

Toronto-Danforth

ATTENDU QU'il existe des disparités économiques croissantes entre les Canadiens en ce qui a trait à la richesse, au revenu et à l'accès à des services sociaux et à un logement convenables.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD est déterminé à stopper et à inverser cette tendance en augmentant les investissements sociaux par la prestation de solides mesures en matière de santé, d'éducation, de services environnementaux et de soutien du revenu.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'engage à adopter une politique équitable et complète dans le domaine de l'emploi.

1-54-16 CRYPTO-MONNAIE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la cryptomonnaie est une forme de paiement en croissance au Canada et dans le monde;

ATTENDU QU'il y a peu ou pas de réglementation qui encadre les transactions par cryptomonnaie;

ATTENDU QUE c'est un domaine trop peu connu, qu'il y a trop de désinformation concernant le phénomène de cryptomonnaie et que cela nuit à son développement;

ATTENDU QU'il a été véhiculé dans les médias canadiens que l'utilisation de la cryptomonnaie faciliterait le commerce illicite et les activités criminelles;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD utilise les moyens à sa disposition pour étudier, évaluer et analyser le phénomène de la cryptomonnaie, qu'un rapport soit rédigé selon ces études afin de permettre au NPD de prendre position dans le meilleur intérêt des Canadiens.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette instance tente de déterminer la direction à prendre pour limiter la criminalité reliée à la cryptomonnaie et augmenter sa sécurité autant que possible, sans nuire aux utilisateurs légitimes.

1-55-16 LES CONGÉS PAYÉS GARANTIS

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les avantages sociaux liés à l'emploi, notamment les congés payés garantis, sont des luttes historiques des mouvements sociaux et syndicaux.

ATTENDU QUE 89 pays offrent plus de deux semaines de congés garantis aux travailleurs et travailleuses ayant une ancienneté d'un an.

ATTENDU QU'AU CANADA dans les juridictions canadiennes provinciales et fédérales, à l'exception de la Saskatchewan, les travailleurs et travailleuses ayant une ancienneté d'un (1) an se voient garantir seulement deux semaines de vacances payées.

ATTENDU QUE les jeunes travailleurs et travailleuses sont particulièrement affectés par cette situation du fait de la précarité croissante du marché du travail et de leur manque d'ancienneté.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie la reconnaissance d'un minimum de trois semaines de congés annuels payés pour les travailleurs et travailleuses œuvrant dans des secteurs de juridiction fédérale.

1-56-16 ABOLITION DE PPP CANADA

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le mandat de PPP Canada conduit à une privatisation de services publics;

ATTENDU QUE le budget de PPP Canada constitue une réduction du budget du gouvernement du Canada consacré aux infrastructures publiques;

ATTENDU QUE les projets d'infrastructures publiques sont déjà réalisés par l'entreprise privée;

ATTENDU QUE les partenariats public-privé constituent un achat à crédit à long terme nécessitant des contrats excessivement lourds (à créer et à gérer) qui enlèvent toute flexibilité à l'utilisation de l'infrastructure;

ATTENDU QUE la méthode de comptabilisation des coûts basée sur le coût total de propriété est un outil pertinent en gestion publique,

IL EST RÉSOLU, en conformité avec la section 1.10.D des politiques du parti fédéral :

- qu'un gouvernement néo-démocrate abolisse PPP Canada,
- que les fonds disponibles soient réaffectés aux budgets réguliers d'investissement dans les infrastructures
- que l'on transfère le personnel et l'expertise au secteur des acquisitions du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

1-57-16 PPP CANADA

Jonquière

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate abolisse PPP Canada.

1-58-16 TRANSPORT

Toronto-St. Paul's

ATTENDU QUE l'infrastructure du transport est un fondement nécessaire et important d'une économie canadienne forte et de l'unité nationale;

ATTENDU QUE les avancées technologiques dans le transport exigent un investissement continu de la part des gouvernements;

ATTENDU QUE le Canada n'a pas réussi à améliorer comme il se doit son réseau de transport ferroviaire de passagers pendant de nombreuses années;

ATTENDU QUE le transport de voyageurs par le train est plus respectueux de l'environnement que le transport aérien ou en automobile;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral canadien lance un plan pour construire une capacité de transport ferroviaire de passagers à grande vitesse le long des corridors Windsor-Québec et Edmonton-

Calgary, comme première étape du renforcement des capacités de transport ferroviaire de passagers à grande vitesse à l'échelle du Canada et pour assurer la connexion avec les États-Unis.

1-59-16 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le NPD presse le gouvernement de soutenir les organismes communautaires de première ligne, dans le respect des compétences provinciales;
- Le NPD doit œuvrer pour rétablir les programmes fédéraux efficaces aidant les organismes communautaires qui ont été supprimés par le gouvernement actuel;
- Le NPD doit œuvrer pour que les sommes allouées à ces programmes soient indexées au coût de la vie.

1-60-16 ÉTABLISSEMENT D'UNE BANQUE POSTALE

London Ouest, London-Fanshawe, Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE de nombreux Canadiens à faible revenu n'ont pas accès aux services bancaires;

ATTENDU QUE le Canada, par l'intermédiaire du G-20 et du budget fédéral de 2013, est assujéti aux objectifs de sauvetage qui permettent aux banques canadiennes en faillite de saisir les actifs de leurs clients, y compris leurs dépôts;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD accorde une haute priorité à une étroite collaboration avec le Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes afin d'établir à Postes Canada une banque postale qui fournirait des services bancaires à faible coût, et un refuge sûr pour l'argent des déposants.

1-61-16 BANQUE POSTALE

Hamilton Mountain

ATTENDU QUE selon ses propres recherches, Postes Canada a déterminé que son service bancaire mènerait à une situation gagnante sur toute la ligne pour Postes Canada et ses clients;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse activement campagne pour le rétablissement d'une banque postale.

1-62-16 BANQUE POSTALE

Esquimalt – Saanich – Sooke

ATTENDU QUE la Société canadienne des postes est un service public qui est actuellement sousutilisé;

ATTENDU QUE l'avenir du bureau de poste repose sur l'expansion des services;

ATTENDU QUE de nombreuses collectivités éloignées sont mal desservies ou non desservies par les banques de détail;

ATTENDU QUE de nombreuses communautés autochtones et du Nord sont gravement mal desservies par les banques de détail et qu'elles dépendent de magasins de détail comme Northern Stores pour les services financiers de base;

ATTENDU QU'un nombre croissant de communautés urbaines sont mal desservies par les banques de détail;

ATTENDU QUE Postes Canada a une présence dans la grande majorité des communautés rurales, autochtones et urbaines partout au Canada ainsi que le réseau et l'infrastructure pour les servir;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD travaillera avec les syndicats, les groupes communautaires, les communautés autochtones et les gouvernements et autres parties intéressées afin d'élaborer un plan de mise en œuvre de l'expansion des services bancaires par la poste et d'autres services par l'intermédiaire de Postes Canada.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce plan sera un élément de la plateforme du NPD lors de l'élection de 2019.

1-63-16 VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE le vérificateur général, dans son rapport de 1991-1992, a signalé que « Depuis la Confédération jusqu'en 1991-1992, l'administration fédérale a cumulé une dette nette de 423 milliards de dollars, dont 37 milliards de dollars représentent le manque à gagner pour couvrir le coût des programmes gouvernementaux mis en œuvre pendant toute cette période »;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD travaillera au Parlement en vue d'exiger un rapport annuel du vérificateur général et du directeur parlementaire du budget sur la croissance de la dette fédérale en raison des intérêts composés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le NPD se concentrera sur la façon dont, depuis le milieu des années soixante-dix, l'obsession de l'équilibre budgétaire obscurcit le fait que 10 % de privilégiés reçoivent une part massive de l'argent des contribuables au détriment d'autres programmes gouvernementaux comme les soins de santé et les pensions dont les Canadiens ont tant besoin.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD s'oppose aux mesures d'austérité proposées pour résoudre le problème de la croissance de la dette.

1-64-16 SÉCURITÉ FERROVIAIRE ET DÉPLACEMENT DU TRAFIC DE MARCHANDISES

Beaches-East York, York South Weston,

ATTENDU QUE par suite de la catastrophe de LacMégantic, le Bureau de la sécurité des transports a recommandé le déplacement du trafic de marchandises dangereuses pour contourner les grands centres;

ATTENDU QUE le « chaînon manquant » est une proposition qui vise à déplacer le trafic de marchandises pour contourner la région métropolitaine de Toronto, et qui a l'avantage supplémentaire de consolider le transport de fret et de le rendre plus efficace;

ATTENDU QUE cette proposition est le fruit d'un travail financé conjointement par Toronto, Mississauga, Milton et Cambridge, et qu'elle est actuellement à l'étude par Metrolinx, l'agence gouvernementale de l'Ontario créée pour améliorer la coordination et l'intégration de tous les modes de transport en commun dans la région du Grand Toronto et de Hamilton;

ATTENDU QUE ce plan permet l'introduction du transport par train de banlieue à grande vitesse électrifié, en libérant de précieux corridors de transport urbain;

ATTENDU QUE les trains de banlieue à grande vitesse électrifiés constituent l'élément central de réseaux de transport métropolitain rentables et très efficaces dans le monde entier;

ATTENDU QUE le « chaînon manquant » répond donc à l'impératif d'empêcher un autre LacMégantic, tout en améliorant fondamentalement le transport et en réduisant la consommation de combustibles fossiles, convergeant ainsi avec la nécessité d'une action fédérale efficace pour atténuer les changements climatiques;

IL EST RÉSOLU QUE ce congrès endosse le « chaînon manquant », et que notre caucus parlementaire presse le ministre fédéral des Transports d'adopter des mesures immédiates pour mettre en œuvre cette proposition en coordination avec son homologue de l'Ontario.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE nous exigeons que le ministre fédéral des Transports facilite la mise en œuvre du « chaînon manquant » en obtenant la coopération nécessaire de la direction du CN et du CP; ou, si cette coopération ne se réalise pas, que le gouvernement exerce tous les pouvoirs à sa disposition pour appliquer la mise en œuvre du « chaînon manquant » - dans l'intérêt de la sécurité publique, des deniers publics et de la réduction de la congestion et de notre dépendance aux combustibles fossiles.

1-65-16 REMBOURSEMENT FISCAL AUX PERSONNES QUI NE PAIENT PAS D'IMPÔT

Beaches-East York

ATTENDU QUE le formulaire général T1 de l'Agence du revenu du Canada ne prévoit pas de remboursement d'impôt au titre des dons à un parti, à une association de circonscription ou à une campagne électorale si vous ne payez pas d'impôt fédéral;

IL EST RÉSOLU QUE la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée de manière à mettre les contributions fédérales sur un pied d'égalité avec les contributions provinciales, pour lesquelles un remboursement d'impôt est accordé conformément aux lignes directrices de remboursement, que vous payiez de l'impôt fédéral ou non.

1-66-16 TRANSPORT

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie :

- La construction de trains à grande vitesse alimentés par des sources d'énergie renouvelable.
- La prestation de transport en commun abordable pour unir toutes les communautés de ce pays.
- L'investissement dans notre infrastructure publique en décrépitude, afin de réduire le gaspillage

d'énergie et pour qu'elle puisse résister à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents. (articles 1.2 et 2.6)

1-67-16 ÉGALITÉ DES CHANCES ET DU MÉRITE

Les Jeunes néo-démocrates du Québec

ATTENDU QUE :

- la plupart des héritages est non-imposable au Canada;
- les limites constitutionnelles sur la taxation au niveau provincial exigent qu'une taxation efficace des héritages relève du gouvernement fédéral;
- environ 50 % des Canadiens reçoivent un héritage.
- les plus grandes économies du monde ont des taxes sur les héritages; le Japon, la Corée du Sud, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis ont chacun une taxe sur l'héritage de 40 % ou plus.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

1. soit ajouté l'alinéa suivant à la section 1.7 des Politiques du NPD:

« Une taxe sur l'héritage instaurée selon un système de progressif de tranches selon le montant de l'héritage. »

1-68-16 INVESTISSEMENTS PUBLICS

South Shore—St. Margarets

ATTENDU QUE les Canadiens, à la lumière de la campagne électorale de 2015 de notre parti, sont demeurés dans le doute au sujet des principales convictions du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada procédera à des investissements publics anticycliques pour compenser l'échec de l'investissement privé et assurer le plein emploi, sans faire une obsession de l'équilibre budgétaire, mais en exerçant une prudence budgétaire à long terme afin de s'assurer que nous vivons selon nos moyens en tant que pays.

1-69-16 PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Saanich-Gulf Islands

ATTENDU QUE la planète n'a pas les ressources nécessaires pour soutenir la vie humaine sur la Terre au rythme où les humains les utilisent à l'heure actuelle;

ATTENDU QUE la croissance économique durable est essentiellement un oxymore;

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 4 de l'introduction de l'article 1 de l'énoncé des politiques soit modifié comme suit :

Les néo-démocrates croient que l'on peut parvenir à la prospérité économique pour tous les citoyens par une réglementation adéquate et des investissements stratégiques dans les infrastructures physiques et sociales et par une stratégie économique durable à long terme.

1-70-16 PRIVATISATION

Parkdale-High Park, Nepean

ATTENDU QUE l'investissement dans les infrastructures était une question cruciale à l'élection fédérale de 2015;

ATTENDU QUE la campagne de 2015 du NPD n'a pas permis de mettre en évidence la politique du Parti adoptée en opposition aux partenariats publics-privés (PPP) et à la privatisation des investissements dans les infrastructures;

ATTENDU QUE la campagne a également omis de souligner le soutien par les libéraux de l'investissement dans l'infrastructure par des PPP;

IL EST RÉSOLU QUE :

- la plateforme de la campagne du NPD fédéral en 2019 mettra en évidence de manière significative l'opposition du Parti au PPP, un modèle coûteux et inefficace de prestation de services publics, y compris des infrastructures publiques essentielles, et affirmera également l'opposition du Parti à toute forme de privatisation, y compris dans les sociétés d'État;
- la campagne du NPD fédéral en 2019 prévoira des réponses rapides mûrement approfondies en opposition au soutien par tout autre parti politique des PPP ou de la privatisation dans sa campagne ou sa plateforme, afin de s'assurer que les autres partis, en particulier les libéraux, ne soient pas en mesure de camoufler leur soutien aux PPP et à la privatisation sous prétexte de procéder à des investissements « progressistes » dans les infrastructures.

1-71-16 AGRICULTURE

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie le passage à un système agricole beaucoup plus localisé et respectueux de l'environnement pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles, la séquestration du carbone dans le sol, et l'absorption des chocs soudains au niveau de l'offre mondiale, ainsi que la production d'aliments plus sains et plus abordables pour tout le monde (article 1.9).

1-72-16 SERVICES PUBLICS

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie l'expansion des secteurs de notre économie qui sont déjà à un faible niveau d'émissions de carbone : les soins, l'enseignement, le travail social, les arts et les médias d'intérêt public.

1-73-16 CADRE ÉCONOMIQUE

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD reconnaisse le caractère fallacieux de l'économie néo-libérale et approuve de mettre un terme à « l'austérité » dans le secteur public, qui s'attaque systématiquement à des secteurs à faible émission de carbone comme l'éducation et les soins de santé, tout en négligeant le transport en commun et en forçant les privatisations inconsidérées dans le secteur de l'énergie (article 1.1).

1-74-16 DÉFINITION DE PRIVATISATION

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QUE la privatisation des infrastructures et des services publics augmente rapidement sous de nouvelles formes, de nouveaux noms et mécanismes, et que l'opposition à la privatisation dans tous les domaines des services publics est une valeur fondamentale du Nouveau Parti démocratique;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.10 de l'énoncé des politiques :

1.10 f). La privatisation englobe les obligations à impact social, les initiatives de sociofinancement, les subventions et autres mesures d'incitation, l'investissement pour la création de bénéfices, et la délégation de la responsabilité, la définition des buts et objectifs, ou la réglementation de l'infrastructure ou des services publics à une entité extérieure au gouvernement.

1-75-16 EMPRUNTS DE L'ÉTAT ET BANQUE DU CANADA

Pitt Meadows-Maple Ridge

ATTENDU QUE tous les ordres de gouvernement dépensent chaque année des milliards de dollars en paiements d'intérêts à des banques privées;

ATTENDU QUE l'intention d'une banque centrale canadienne consistait à octroyer des prêts à faible intérêt à tous les ordres de gouvernement au profit de tous les Canadiens;

ATTENDU QUE les grandes banques ne s'intéressent qu'aux bénéfices et à la rémunération excessive de leurs PDG;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.8 de l'énoncé des politiques :

Un gouvernement néo-démocrate n'aura recours en principe à la Banque du Canada que pour emprunter de l'argent et pour offrir cette possibilité d'emprunt à tous les ordres de gouvernement.

1-76-16 RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRES

Edmonton-Centre

ATTENDU QUE les taux d'intérêt actuels ne sont pas en harmonie avec le ralentissement de l'économie et empêchent les emprunteurs de rembourser le capital sur leurs emprunts;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt actuels ont un effet dissuasif sur la réduction de la dette des ménages des Canadiens;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada exhorte le gouvernement du Canada à adopter une loi qui réglemente les taux d'intérêt appliqués aux prêts, aux soldes de cartes de crédit et aux marges de crédits accordées par les institutions financières au Canada au moyen d'un gel périodique des taux d'intérêt pendant une certaine période, un préavis étant fourni aux détenteurs de comptes dans une banque ou une institution financière pour les aviser que tous les paiements versés au cours de la période de gel ou de réduction des taux d'intérêt iront à la réduction du capital dû sur un emprunt ou une dette.

1-77-16 FINANCES PUBLIQUES

Ottawa-Sud

IL EST RÉSOLU QUE les alinéas 1.6.a., b. et c. de l'énoncé des politiques soient remplacés par ce qui suit :

Les néo-démocrates veulent :

1.6.a. Le maintien d'un ratio dette-PIB stable pendant les périodes économiques normales et en dehors des situations d'urgence en matière de sécurité nationale, tout en reconnaissant qu'il y a lieu de financer par des déficits les importants investissements dans les infrastructures publiques qui stimulent la performance économique à long terme et se remboursent donc souvent d'eux-mêmes grâce à l'augmentation des revenus de l'État au fil des ans.

1-78-16 BUDGET ÉQUILIBRÉ

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE l'obsession de l'équilibre budgétaire camoufle des transferts massifs de fonds publics en frais de service de la dette versés aux bien nantis;

ATTENDU QUE le vérificateur général a identifié les frais de service de la dette comme étant responsables de l'augmentation de la dette;

ATTENDU QUE les frais de service de la dette arrivent au troisième rang des postes de dépense, après les personnes âgées et les soins de santé;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'oppose aux politiques d'austérité comme moyen de gérer la dette croissante.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD établisse des solutions de rechange au financement de la dette du pays qui maximisent le rendement, en termes de revenus de l'État, des dépenses massives consacrées aux frais de service de la dette (25,7 G \$ de frais d'intérêt dans le plus récent budget équilibré), y compris à la fois des impôts plus élevés et la détention par la Banque du Canada d'une part croissante de la dette.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le NPD concentre ses messages relatifs à l'équilibre budgétaire sur le transfert de revenus fiscaux aux riches comme étant un problème à résoudre.

1-79-16 POUR UNE RÉFORME LARGEMENT PROGRESSIVE DE LA FISCALITÉ

Thornhill, Etobicoke Nord, Hamilton Mountain

ATTENDU QU'il coûtera cher d'offrir un service de garde d'enfants à 15 \$/jour, d'apporter des améliorations importantes aux transports publics et d'offrir des logements décentes et abordables à tous ceux qui sont dans le besoin, ainsi que d'autres dépenses sociales cruciales requises;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse activement campagne en faveur d'un changement fiscal radicalement progressif, non seulement pour éliminer les échappatoires fiscales, mais pour imposer davantage les grandes entreprises, les banques et les méga-riches, y compris la richesse privée mise à l'abri dans des comptes bancaires à l'étranger, les héritages de grande valeur en dollars, et toutes les transactions financières sur le marché boursier, tout en éliminant progressivement des taxes régressives comme la TVH.

1-80-16 LE SECTEUR FINANCIER ET L'INVESTISSEMENT

Hamilton Mountain

ATTENDU QU'entre 1938 et 1974, les gouvernements canadiens ont utilisé l'argent créé par la Banque du Canada, sans frais d'intérêt, pour financer l'infrastructure publique à l'abri de l'endettement ou de l'inflation;

ATTENDU QUE les gouvernements, à tous les niveaux, ont été ralentis récemment par des frais d'intérêt sur leurs emprunts de quelque 60 G\$ par année.

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.8 de l'énoncé des politiques :

1.8. Les néo-démocrates veulent :

h. Rétablir le mandat initial de la Banque du Canada qui consiste à octroyer des prêts sans intérêt aux municipalités, aux gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral pour les dépenses importantes consacrées à l'éducation, au logement, à la santé et à l'infrastructure.

1-81-16 RÉTABLIR LE MANDAT DE LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

Hamilton Mountain

ATTENDU QU'entre 1938 et 1974, les gouvernements canadiens ont utilisé l'argent créé par la Banque du Canada, sans ou à peu près sans frais d'intérêt, pour financer des projets d'infrastructure à l'abri de l'endettement ou de l'inflation;

ATTENDU QUE les gouvernements, à tous les niveaux, sont ralentis par des frais d'intérêt sur leurs emprunts de quelque 60 G\$ par année.

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique plaide en faveur du rétablissement du mandat initial de la Banque du Canada qui consiste à octroyer des prêts à peu près sans intérêt aux municipalités, aux gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral pour les dépenses importantes consacrées à l'éducation, au logement, à la santé et à l'infrastructure comme cela s'est fait entre 1938 et 1974, plutôt que de s'en remettre exclusivement à des emprunts auprès de banques privées nationales, de banques privées internationales et d'autres institutions financières privées.

1-82-16 IMPACT MONÉTAIRE SUR LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE le NPD adopte souvent la position selon laquelle la Banque du Canada devrait fonctionner de manière autonome et que le NPD devrait mettre l'accent sur la politique budgétaire;

ATTENDU QUE la Banque du Canada doit rendre des comptes au Parlement et au ministre des Finances;

ATTENDU QUE la politique budgétaire repose dans une très grande mesure sur la politique monétaire;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD examinera l'impact sur la politique budgétaire du rôle de la Banque du Canada à l'égard de l'assouplissement quantitatif pour les infrastructures et de l'accumulation de la dette en raison des intérêts composés.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD fera des recherches et sensibilisera ses députés et ses membres aux changements apportés par la Banque du Canada et à l'utilisation par le gouvernement de la Banque du Canada avant et après le milieu des années soixante-dix.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD établira l'impact de ces changements apportés aux pratiques monétaires sur les politiques budgétaires et d'austérité.

1-83-16 RAPPORT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE le message selon lequel la dette du pays ne représente qu'une petite partie du PIB obscurcit le transfert effectif de fonds publics aux biennants (25,7 G\$ dans le dernier budget équilibré);

ATTENDU QUE ce transfert contribue à la croissance des inégalités;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demandera au gouverneur de la Banque du Canada, au vérificateur général et au directeur parlementaire du budget de faire rapport sur les modifications apportées aux pratiques d'emprunt du Canada au milieu des années soixante-dix.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD demandera que ce rapport englobe le montant des intérêts qui ont été payés sur la dette depuis que ces modifications ont été apportées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un rapport sera fait sur l'impact de la situation budgétaire actuelle si ces pratiques d'emprunt n'avaient pas été modifiées.

1-84-16 OPPOSITION À UNE BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE ET RECOURS À LA BANQUE DU CANADA

London-Fanshawe

ATTENDU QUE le gouvernement actuel envisage de créer une nouvelle institution coûteuse, une banque de l'infrastructure, qui peut être conçue de manière à continuer d'imposer aux contribuables des frais d'intérêt;

ATTENDU QUE le Canada a déjà la Banque du Canada, de propriété publique, qui pourrait et devrait permettre de financer les infrastructures, sans frais d'intérêt;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'oppose à la création d'une banque de l'infrastructure et fasse pression sur le gouvernement pour qu'il commence immédiatement à recourir à la Banque du Canada, comme le prévoit la Loi sur la Banque du Canada, et l'utilise efficacement comme il l'a fait entre 1938 et 1974, pour octroyer des prêts sans intérêt à tous les ordres de gouvernement au Canada, non seulement pour les infrastructures, mais aussi pour les programmes sociaux, et la liquidation de la dette.

1-85-16 ASSOULISSEMENT QUANTITATIF

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE le présent gouvernement envisage de mettre en place une banque de l'infrastructure;

ATTENDU QUE le Canada a déjà la Banque du Canada qui peut servir à exercer cette fonction;

ATTENDU QUE l'emprunt au secteur privé a coûté aux contribuables canadiens plus d'un billion de dollars en frais d'intérêt versés aux biennantis depuis le milieu des années soixante-dix;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'oppose à la mise en place d'une banque de l'infrastructure au motif qu'elle continuerait à faire augmenter les revenus et les inégalités au chapitre de la richesse.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD demande au ministre des Finances d'exiger que la Banque du Canada serve à cette fonction.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD plaide en faveur d'un programme appelé assouplissement quantitatif pour les infrastructures, financé par des emprunts auprès de la Banque du Canada.

1-86-16 COMITÉ PARLEMENTAIRE

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE le secteur financier de l'économie croît plus rapidement que la partie réelle et productive de l'économie;

ATTENDU QUE le plan du gouvernement consiste à mettre sur pied une banque de l'infrastructure alors qu'il a déjà la Banque du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement a promis un plus grand nombre de comités parlementaires;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD plaide pour une analyse de l'impact de ces plans sur la croissance relative de l'économie réelle et l'économie financière par un comité parlementaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les comités soient invités à faire appel à des experts internationaux comme le Dr Michael Hudson (Killing The Host) pour qu'ils présentent leurs travaux de recherche sur ces questions devant les membres du comité.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le comité sera invité à examiner l'impact relatif sur le secteur financier, par rapport à celui sur l'économie réelle, de l'utilisation de la Banque du Canada pour financer l'infrastructure.

1-87-16 RÉFORME DE LA FISCALITÉ CANADIENNE

Haliburton - Kawartha Lakes – Brock, Essex

IL EST RÉSOLU QUE le taux d'imposition des particuliers soit augmenté comme suit :

Les revenus entre 200 000 \$ et 500 000 \$ sont imposables à un taux supplémentaire de 6 %; les revenus entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$ sont imposables à un taux supplémentaire de 8 %; et les revenus supérieurs à 1 000 000 \$ sont imposables à un taux supplémentaire de 10 %.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les gains en capital et les dividendes sont imposés au même taux que le revenu gagné;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fourchettes de revenu sont indexées selon l'IPC;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le produit de ces augmentations soit utilisé pour améliorer les services sociaux et réduire le déficit.

1-88-16 ÉQUITÉ FISCALE

Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario, Beaches-East York

IL EST RÉSOLU QUE le taux d'imposition des particuliers soit augmenté comme suit :

- Les revenus entre 200 000 \$ et 500 000 \$ sont imposés à un taux supplémentaire de 6 %; les revenus entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$ sont imposés à un taux supplémentaire de 8 %.
- Les revenus supérieurs à 1 000 000 \$ sont imposés à un taux supplémentaire de 10 %.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les gains en capital et les dividendes sont imposés au même taux que le revenu gagné, les résidences principales étant exclues de l'impôt sur les gains en capital (ou, si le contribuable ne possède pas sa résidence principale, les gains en capital sur les biens d'investissement d'une valeur égale au prix moyen des maisons dans la municipalité où réside le contribuable doivent être exclus de l'impôt).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fourchettes de revenu sont indexées selon l'IPC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les produits résultant de ces augmentations sont utilisés pour aider les membres les plus pauvres de notre société, pour améliorer les services sociaux et réduire le déficit.

1-89-16 ÉQUITÉ FISCALE

Etobicoke Lakeshore

IL EST RÉSOLU QUE les taux d'imposition des particuliers sont augmentés de façon graduée d'un pourcentage minimum de 6 % pour les revenus supérieurs à 200 000 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les gains en capital et les dividendes sont imposés au même taux que le revenu gagné, les résidences principales étant exclues de l'impôt sur les gains en capital;

(Ou, si le contribuable ne possède pas sa résidence principale, les gains en capital sur les biens d'investissement d'une valeur égale au prix moyen des maisons dans la municipalité où réside le contribuable doivent être exclus de l'impôt).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fourchettes de revenu sont indexées selon l'IPC.

1-90-16 BANQUE DU CANADA

Thornhill

ATTENDU QUE la dette nationale du Canada est utilisée comme justification des politiques d'austérité;

ATTENDU QUE cette dette est constituée à plus de 90 % d'intérêts accumulés;

ATTENDU QU'il est possible pour le gouvernement de recourir à la Banque du Canada, comme il l'a fait par le passé, pour détenir sa dette publique;

il est résolu qu'un gouvernement néo-démocrate, dans sa première année au pouvoir, modifierait la *Loi sur la Banque du Canada* comme suit :

- Recourir à la Banque du Canada comme acheteur de toutes les futures obligations du gouvernement du Canada et pour les détenir sans frais d'intérêt.
- Développer la Banque du Canada en tant que banque commerciale offrant des services complets sur un pied d'égalité avec les banques privées existantes.
- Et utiliser ses immeubles de la fonction publique pour héberger les opérations de la Banque du Canada y compris, sans s'y limiter, les bureaux de Postes Canada, les aéroports sous réglementation fédérale et toute administration provinciale qui accepte des fonds fédéraux par l'intermédiaire de la *Loi canadienne sur la santé*.

1-91-16 UTILISATION RESPONSABLE DES BANQUES POUR UN FINANCEMENT PUBLIC (1-93)

London-Fanshawe

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ont emprunté auprès de banques privées et d'autres bailleurs de fonds privés et leur ont versé entre cinquante et soixante milliards de dollars chaque année en frais d'intérêt;

ATTENDU QUE notre Banque du Canada, de propriété publique, pourrait octroyer des prêts sans intérêt à tous les ordres de gouvernement,

IL EST RÉSOLU QUE les alinéas 1.8.a) et 1.8.b) suivants soient ajoutés à l'énoncé des politiques avant les articles existants :

1.8.a. Recourir à la Banque du Canada, comme prévu dans la *Loi sur la Banque du Canada* pour octroyer des prêts sans intérêt à tous les ordres de gouvernement au Canada pour financer les infrastructures, les programmes sociaux, et la liquidation de la dette, et ainsi mettre fin aux objectifs d'austérité.

1.8.B. RÉTABLIR LES EXIGENCES DE RÉSERVES OBLIGATOIRES DANS LA LOI SUR LES BANQUES.

1-92-16 ÎLES TURQUES ET CAÏQUES

Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE le Canada a fait des investissements dans les îles Turques et Caïques, à savoir dans l'hydroélectricité pour les îles, et que Fortis TCI Limited (FTCI) est devenue une filiale en propriété exclusive de Fortis Inc. située à Terre-Neuve, au Canada en août 2006;

ATTENDU QUE « Le 3 mars 1988, la population de l'archipel portait au pouvoir le People's Democratic Movement (PDM) avec une majorité écrasante. Le parti, dirigé, par l'hon. Oswald O. Skippings, ancien chef de l'opposition, a remporté 11 des 13 comtés, balayant toutes les îles sauf Caicos Sud, château fort du Progressive National Party (PNP) qui formait le dernier gouvernement. Le nouveau gouvernement de M. Skippings a déclaré qu'il donnerait la priorité, entre autres, à la question des relations de son pays avec le Canada et que, si la Grande-Bretagne ne s'y oppose pas, examinerait sérieusement la possibilité d'une quelconque association entre les deux pays. Les Canadiens, eux, continuent d'affluer aux îles en nombre record; ils y achètent des propriétés, se construisent des maisons, fondent des entreprises et font des investissements. Rien que l'idée d'une association semble déjà profiter à l'économie des îles Turques et Caïques. » (Stuart, Ian A. « Revue parlementaire canadienne » 11.2 (1988). Au moment de la rédaction de cet article, Ian Stuart était vice-président de la section canadienne de l'Organisation de développement des îles Turques et Caïques;

ATTENDU QUE la possibilité pour le Canada de développer aux îles une industrie du tourisme à prix abordable pour tous les Canadiens a de tout temps suscité beaucoup d'émotions;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 1.1 de l'énoncé des politiques :

1.1 Les néo-démocrates veulent :

p). Engager la population et les gouvernements des îles Turques et Caïques, ainsi que le gouvernement britannique, pour faire en sorte que les îles Turques et Caïques deviennent la onzième province du Canada.

1-93-16 AUGMENTER LE SALAIRE MINIMUM

Etobicoke-Nord

ATTENDU QUE le salaire minimum actuel est beaucoup trop bas pour soutenir une personne seule, et encore moins une famille;

ET ATTENDU QUE le salaire minimum actuel punit injustement les jeunes et les serveurs dans les restaurants ou les bars;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fasse activement campagne en faveur de l'élimination des distinctions en fonction de l'âge ou la profession dans la loi sur le salaire minimum, et qu'il cherche à légiférer en ce sens.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le NPD fasse activement campagne en faveur d'une augmentation immédiate du salaire minimum à 20 \$/heure, et d'un rajustement annuel permanent au coût de la vie suivant le rythme de l'inflation, et qu'il cherche à légiférer en ce sens.

Groupe de discussion 2 : Bâtir un Canada durable

2-01-16 STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSPORT EN COMMUN

Spadina–Fort York

ATTENDU QUE la congestion routière et le manque de transport en commun portent atteinte aux collectivités canadiennes et à l'économie du Canada, et engendrent des dommages de plus de 11 milliards de dollars par année dans la seule région de Toronto;

ATTENDU QUE les municipalités reçoivent une minime fraction de tous les montants des taxes perçues au Canada, ce qui empêche les investissements nécessaires dans le transport en commun;

ATTENDU QUE l'amélioration et l'expansion du transport en commun permettraient également de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada et de respecter les engagements internationaux de notre pays en matière de changements climatiques;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral mette à la disposition des municipalités des sommes importantes, prévisibles et à long terme pour le transport en commun dans le cadre d'une Stratégie nationale en matière de transport en commun.

2-02-16 LES DÉVERSEMENTS D'EAUX USÉES

NPD Section Québec

CONSIDÉRANT QUE du 11 au 14 novembre 2015, la ville de Montréal a rejeté 4.9 milliards de litres d'eaux usées non traitées de source domestiques et industrielles, dans le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE bien d'autres villes canadiennes rejettent aussi des eaux usées non traitées dans nos cours d'eau;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement d'assurer un financement stable et suffisant en infrastructure afin d'aider les municipalités à mieux gérer leurs eaux usées.

2-03-16 LES COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Ottawa-Ouest-Nepean

ATTENDU QUE les effets des changements climatiques sont plus que jamais évidents, 2015 ayant été l'année la plus chaude de l'histoire;

ATTENDU QU'il existe un vaste consensus au sein de la collectivité scientifique que le réchauffement de la planète est causé par l'activité humaine, plus particulièrement la combustion des combustibles fossiles;

ATTENDU QUE le NPD s'engage à s'attaquer au problème des changements climatiques et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles pour garantir un avenir plus écologique;

ATTENDU QUE les coopératives d'énergie renouvelable de partout dans le monde ont réussi à mobiliser le capital social nécessaire pour investir dans l'énergie propre;

IL EST RÉSOLU QUE la disposition suivante soit ajoutée à la Section 2.4 du Fonds de politiques :

2.4 Les néodémocrates veulent :

Offrir un soutien important aux coopératives d'énergie renouvelable en reconnaissance du rôle qu'elles peuvent jouer dans la lutte aux changements climatiques.

2-04-16 FRACTURATION DU SOUS-SOL

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

CONSIDÉRANT le « principe de la prudence », tel que défini dans la Loi fédérale du développement durable (2008).

ATTENDU QU'Environnement Canada et Santé Canada sont conjointement responsables d'évaluer si les substances utilisées au Canada sont toxiques pour les humains ou l'environnement, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique demande au gouvernement fédéral d'effectuer une étude d'impact des émissions des GES de la fracturation du sous-sol (gaz et pétrole de schiste), de réviser la réglementation fédérale, particulièrement la Loi sur les ressources en eau du Canada et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, de faire une analyse approfondie de tous les produits chimiques utilisés pour la fracturation, et que le contenu des produits chimiques utilisés soit obligatoirement divulgué publiquement.

2-05-16 MANIFESTE UN GRAND BOND VERS L'AVANT

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE le Manifeste Un grand bond vers l'avant, déjà appuyé par des dizaines de milliers de Canadiens, propose un modèle de justice climatique;

ATTENDU QUE les enjeux sociaux, environnementaux et économiques sont interreliés;

ATTENDU QUE les actions du secteur privé et les déclarations internationales inapplicables n'ont pas permis de réduire la dépendance aux combustibles fossiles;

ATTENDU QUE les ressources partagées de façon démocratique, le respect des droits des autochtones, la reconstitution de la sphère publique, l'expansion du transport en commun, le logement écologique abordable et les services sociaux universels sont des éléments nécessaires pour contrer la dépendance aux ressources non renouvelables;

ATTENDU QUE le contrôle démocratique des sources d'énergie non renouvelables est essentiel pour stimuler une économie qui donne préséance aux besoins humains sur les bénéfices;

ATTENDU QUE le Manifeste Un grand bond vers l'avant renferme un énoncé et des objectifs incontournables qui peuvent inspirer une vision susceptible d'inciter le NPD à se joindre aux groupes prônant la justice climatique et à d'autres mouvements sociaux;

ET ATTENDU QU'il est d'importance capitale que le NPD soit perçu comme un intervenant de premier plan pour alléger les inégalités de revenu, offrir des emplois écologiques bien rémunérés et s'attaquer à la catastrophe climatique qui nous menace;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique recherche de nouveaux débouchés significatifs de débat auprès des associations de circonscription partout au pays;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ces discussions fassent partie d'un processus stratégique préalable à sa convention jusqu'en 2018.

2-06-16 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie une politique environnementale qui comprenne :

- Une priorité absolue à l'aide financière aux peuples autochtones pour leurs projets d'énergie propre;
- Une grande priorité au financement des collectivités aux prises avec les lourdes répercussions des industries polluantes sur la santé;
- Un programme universel pour la construction de maisons écoénergétiques et la rénovation de logements existants, en veillant à ce que les collectivités et quartiers aux revenus les plus faibles soient les premiers bénéficiaires et profitent de programmes de formation professionnelle et de débouchés d'emploi qui réduisent la pauvreté à plus long terme;
- Un ensemble de programmes de recyclage et d'autres ressources à l'intention des travailleurs qui occupent des emplois à forte intensité de carbone, et veiller à ce qu'ils soient en mesure de participer à part entière à l'économie de l'énergie propre. (Sections 1.1 et 1.2)

2-07-16 LUTTE AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE Selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), la communauté internationale doit mettre en place d'ici 2030 des solutions pour diminuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre et éviter que les bouleversements climatiques deviennent incontrôlables;

ATTENDU QUE La Banque mondiale estime que les coûts de futures catastrophes climatiques seront beaucoup plus élevés que les investissements actuels nécessaires au virage vert;

Que l'industrie des sables bitumineux est l'une des plus grandes émettrices de GES au monde;

IL EST RÉSOLU QUE :

L'article 2.7 (b) des Politiques du NPD soit modifié de la façon suivante:

« Respecter les ententes internationales visant à combattre les changements climatiques, surtout celles contenant une réglementation contraignante, et travailler activement afin de les promouvoir. »

Le NPD prenne des mesures pour que le gouvernement assure le renforcement de la réglementation et les moyens de son application en vue d'améliorer significativement les conditions d'exploitation et de raffinage actuelles.

2-08-16 CERCLE DE FEU

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE les néodémocrates fédéraux estiment que la transformation des ressources du projet du Cercle de feu soit exécutée dans le Nord de l'Ontario, au profit de nos industries et de nos collectivités plutôt que d'être confiée à des intérêts étrangers. L'extraction et la transformation des ressources du projet du Cercle de feu nécessiteront un plan qui tienne compte des intérêts régionaux, des objectifs en matière de développement socioéconomique, de la planification du territoire, de l'expansion de l'infrastructure et des préoccupations des autochtones.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'exploitation du Cercle de feu n'englobe pas que de simples consultations, mais le consentement des Premières nations de toute la région, et se traduise par des avantages économiques et sociaux pour leurs collectivités.

2-09-16 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Saanich-Gulf Islands

ATTENDU QUE l'économie sera l'enjeu le plus important au cours des prochaines années, y compris sa capacité d'influer sur la responsabilité au chapitre du climat, de l'environnement et de la politique sociale;

IL EST RÉSOLU QUE les néodémocrates au Parlement encourageront le gouvernement libéral à mettre en œuvre les promesses du Sommet de Paris concernant les changements climatiques;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, le cas échéant, un gouvernement néodémocrate mettra en œuvre les promesses relatives aux changements climatiques formulées lors du Sommet de Paris.

2-10-16 ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS

Ottawa-Centre

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demandera le report ou le renversement de l'approbation d'un projet de stockage dans des couches géologiques profondes d'Ontario Power Generation visant à enfouir 200 000 mètres cubes de déchets nucléaires de faible et moyenne activité à un kilomètre du Lac Huron jusqu'à ce que :

- Une évaluation complète d'autres sites, aménagements et méthodes de gestion des déchets ait été effectuée;
- Les résidents, les intervenants et les détenteurs de droits des collectivités hôtes éventuelles, des collectivités voisines, des collectivités situées le long du corridor de transport et la grande collectivité du bassin des Grands Lacs aient engagé un dialogue actif avec un tiers digne de confiance.

2-11-16 GESTION CONVENABLE DES RESSOURCES EN EAU DU CANADA

Vancouver Quadra

ATTENDU QUE les accords commerciaux internationaux pour l'exportation des ressources canadiennes d'eau douce peuvent nuire aux Canadiens;

ATTENDU QUE l'eau potable accessible est un droit humain fondamental voté par les Nations Unies;

ATTENDU QUE les propositions de vente d'eau en vrac à l'étranger pourraient réduire les possibilités du Canada de bien gérer les ressources en eau du pays, et que les activités de nombreuses grandes sociétés exigent des quantités excessives d'eau qui pourraient être utilisées plus sagement par les collectivités et canadiennes et leurs membres.

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le NPD prenne des mesures visant à exhorter le gouvernement fédéral à retirer les négociations concernant l'eau et les ententes relatives à l'eau de toutes les propositions commerciales, y compris l'accord du PTP (Partenariat transpacifique);
- Le NPD continue d'insister pour que l'eau potable et accessible demeure un droit humain pour tous les Canadiens, plus particulièrement les peuples autochtones; et que l'eau salubre et accessible pour tous les Canadiens soit une grande priorité dans les plans et les budgets du gouvernement;
- Le NPD fédéral adopte une position bien médiatisée contre les nouvelles exportations d'eau en vrac de la part des gouvernements, des sociétés et(ou) des particuliers, et que les exportations actuelles soient dûment autorisées et bien contrôlées;
- Le NDP fédéral exprime la nécessité de mesures vigoureuses et immédiates de conservation de l'eau partout au pays et dans chaque province, et qu'il collabore avec nos partenaires provinciaux pour mettre en œuvre ces mesures dans chaque collectivité canadienne.

2-12-16 PROTECTION DES MILIEUX MARINS

NPD Section Québec

ATTENDU QUE depuis le projet de loi C-38, en 2012, le Canada a diminué sa réglementation en matière de protection environnementale, réduit son financement de la recherche pour les évaluations environnementales, et limité la liberté d'expression de scientifiques spécialisés dans les dossiers d'environnement;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement de :

- Garantir aux experts scientifiques de la direction des sciences de Pêches et Océans Canada les ressources et le temps nécessaires pour élaborer les meilleures analyses possible lors des études sur les impacts de chacune des étapes des projets de construction et d'exploitation d'infrastructures industrielles en milieu marin;
- Rendre publics les avis scientifiques des experts avant l'émission des autorisations et le début de travaux en milieu marin;
- S'assurer que l'industrie ait l'obligation de se plier aux recommandations, et d'accommoder les

conclusions, des études d'impacts sur l'environnement et les espèces en péril.

2-13-16 QUALITÉ DE L'AIR AUTOUR DES INSTALLATIONS PORTUAIRES CANADIENNES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE de nombreux polluants émanent des installations portuaires canadiennes;

ATTENDU QUE des mesures d'atténuation pouvant régler le problème sont connues, dont l'acquisition d'équipement ne soulevant pas de poussière hors du site (systèmes fermés ou hermétiques de convoyeurs) et la couverture ou la mise sous hangars des produits sujets à l'érosion éolienne;

IL EST RÉSOLU QUE

- Le NPD exige que la ministre des Transports oblige le Port de Québec et ses utilisateurs à se conformer aux normes provinciales de concentration annuelle moyenne de qualité de l'air;
- Le NPD exige que le Port de Québec et ses utilisateurs appliquent l'ensemble des mesures d'atténuation proposées dès 1984 pour les produits sujets à l'érosion éolienne;
- Le NPD exige que les administrations portuaires canadiennes rendent des comptes au public concernant leurs opérations de manutention et d'entreposage, dont les impacts sur la qualité de l'air.

2-14-16 MORATOIRE SUR L'UTILISATION DES NÉONICOTINOÏDES

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE les apiculteurs canadiens subissent des pertes de cheptel qui mettent en péril la survie des colonies;

ATTENDU QUE les abeilles et les pollinisateurs sont essentiels à la production alimentaire;

ATTENDU QUE la corrélation entre la mortalité des abeilles et l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes semble de plus en plus démontrée au point d'inquiéter Santé Canada et le MAPAQ;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige un moratoire sur l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes au Canada tant et aussi longtemps que l'innocuité pour les abeilles et les pollinisateurs ne sera pas démontrée.

2-15-16 FRAIS DE CHAUFFAGE

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD croit qu'il faut rendre le chauffage abordable et à rendement énergétique élevé pour les foyers en :

- Éliminant la taxe de vente fédérale de 5 % sur le chauffage des maisons;
- Rétablissant le populaire programme écoÉNERGIE Rénovation – de sorte que les Canadiens puissent accroître le rendement énergétique de leurs maisons;

- Abolissant les subventions aux grands pollueurs qui font grimper les factures de chauffage des Canadiens.

2-16-16 PRODUCTION DE NOUVELLES SOURCES D'ÉLECTRICITÉ

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral a foi dans le soutien de programmes de remplacement pour la production d'électricité qui garantissent ce qui suit :

- Améliorer les exigences de consultation des autorités et collectivités locales pour tous les projets d'énergie éolienne;
- Exiger que les grandes sociétés étrangères de production industrielle d'énergie éolienne qui bénéficient de subventions fédérales ou provinciales pour garantir un rendement suffisant au plan de l'emploi, de prix réduits pour l'énergie et d'autres avantages pour les collectivités.
- Relier des projets de parcs d'éoliennes et des initiatives d'énergie de remplacement aux stratégies énergétiques nationales et provinciales, y compris des programmes de conservation et de rénovation.
- S'opposer aux projets d'énergie éolienne qui s'avèrent dommageables pour l'environnement, que ce soit à l'étranger ou au pays.

2-17-16 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Esquimalt – Saanich – Sooke

ATTENDU QU'à brève échéance, les changements climatiques mettent en danger notre planète et ses éléments.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD élabore un plan concret pour transformer rapidement notre économie à base de combustibles fossiles en économie durable.

2-18-16 TECHNOLOGIES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES ÉNERGIES PROPRES

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

IL EST RÉSOLU DE recommander que le gouvernement du Canada adopte une série de mesures pour soutenir les technologies du développement durable et des énergies propres qui tiennent compte des forces et des faiblesses des initiatives d'autres pays ainsi que de l'expérience que le Canada a acquise avec le temps dans ces secteurs en vue de soutenir :

- la fabrication de technologies propres;
- la construction de sites de production d'énergies renouvelables;
- l'innovation technologique, plus particulièrement dans la R-D et les projets de démonstration;
- la création de laboratoires gouvernementaux spécialisés dans les technologies propres qui travaillent en partenariat avec des parties prenantes du secteur de l'innovation;

- le capital de risque et le soutien aux exportations.

2-19-16 MANIFESTE UN GRAND BOND VERS L'AVANT

Vancouver-Est

IL EST RÉSOLU QUE le NPD reconnaisse et appuie le Manifeste Un grand bond vers l'avant à titre de déclaration de principes de haut niveau, conforme aux aspirations, à l'histoire et aux valeurs du parti. Nous reconnaissons et appuyons la possibilité de nous attaquer aux crises jumelles que représentent l'inégalité et les changements climatiques à l'aide d'un programme inspirant et positif – dans le but de transformer la société à mesure que nous passons à une économie qui ne reposera plus sur les combustibles fossiles. Les politiques précises du Manifeste peuvent et doivent être débattues et modifiées au cas par cas et selon les besoins des diverses collectivités, mais le but de la transformation de notre pays d'après la vision du Manifeste est tout à fait conforme aux valeurs profondes et à la tradition du NPD.

2-20-16 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE AU CANADA

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE le NPD développe une stratégie politique claire afin de réduire les émissions de carbone au Canada, incluant la mise en œuvre d'un échéancier réaliste, et ce tout en s'assurant que cette stratégie diminue de manière qualitative et quantitative (chiffres à l'appui) la dépendance du Canada aux hydrocarbures sur une perspective à court et moyen terme.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD travaille avec des experts de l'environnement et de l'économie afin de remplir une de ses missions, soit la production du Plan d'action du NPD en matière de réduction des GES au Canada et que ce plan contienne des cibles précises.

2-21-16 PRATIQUES DE CONSTRUCTION ÉCOÉNERGÉTIQUES

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral estime que les codes du bâtiment fédéral et provinciaux doivent se conformer à la norme LEED (Leading Energy Efficiency Design).

2-22-16 LE TRANSPORT DES HYDROCARBURES

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU la fragilité de l'écosystème du Saint-Laurent et son importance pour les populations riveraines;

ATTENDU l'absence de transparence et de respect envers les populations démontré par les pétrolières – entre autres par TransCanada dans son projet d'Énergie Est, notamment en refusant de traduire la documentation relative en français – et par l'Office national de l'énergie du Canada;

IL EST RÉSOLU DE considérer que les projets de transport d'hydrocarbures par pipelines, trains ou bateaux présentent, dans leur forme actuelle, un trop grand risque pour le Saint-Laurent et ses communautés riveraines et que, par conséquent, les néo-démocrates réaffirment leur engagement à :

- Réformer et renforcer le processus d'évaluation environnementale des projets de transport des ressources
- Améliorer la capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, et les mesures de protection des cours d'eau
- S'assurer que l'évaluation de tels projets tienne compte des conséquences sur les changements climatiques et du potentiel de création d'emplois
- Rejeter tout projet qui ne rencontre pas les exigences énoncées ci-dessus.

2-23-16 LA BIOSPHERE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la Biosphère abrite le seul musée dédié à l'environnement en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les plans du gouvernement du Canada sont de mettre fin aux activités muséales de la Biosphère et d'y installer des fonctionnaires du Centre météorologique canadien;

ATTENDU QUE les activités éducatives et de sensibilisation à la protection de l'environnement doivent être maintenues et renforcées;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement de respecter le protocole signé en 1991 qui lie la Ville de Montréal et le ministre de l'Environnement du Canada jusqu'en 2016, incluant notamment le maintien des activités muséales de la Biosphère, et travaille au renouvellement de cette entente au-delà de l'horizon 2016.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement le maintien des activités d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard des enjeux environnementaux.

2-24-16 PROJET DU SIÈCLE DU CANADA : UNE SOCIÉTÉ ET UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉES, VIABLES ET SOBRES EN CARBONE POUR TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA

Notre Dame de Grâce—Westmount

ATTENDU QUE la Constitution du Nouveau Parti démocratique prévoit que :

« Le Canada est un magnifique pays, un pays qui représente les espoirs du monde entier. Mais nous pouvons bâtir un meilleur pays, un pays où il y a plus d'égalité, de justice et de possibilités pour tous. Nous pouvons bâtir une économie prospère et partager les avantages de notre société plus équitablement. Nous pouvons prendre mieux soin de nos aînés. Nous pouvons offrir à nos enfants de meilleures perspectives d'avenir. Nous pouvons faire notre part pour sauver l'environnement et la planète. En travaillant ensemble, les néo-démocrates s'efforcent de répondre à ces espoirs, dans l'intérêt de leurs concitoyens et de l'humanité toute entière. »

ATTENDU QUE le NPD se distingue par sa constante préoccupation à l'égard des Canadiens de toutes les régions, et de toutes les provinces et territoires, et par son courage à promouvoir des politiques qui reposent sur un Canada prospère, juste et écologique pour le XXI^e siècle et au-delà;

ATTENDU QU'une grande partie du Canada, y compris les provinces de l'Atlantique, l'Alberta et la Saskatchewan, est maintenant dépendante de l'emploi, de la prospérité et des revenus provenant de l'extraction et de l'exportation du pétrole et du gaz, pendant que le secteur agricole n'a pas progressé et que l'économie ne s'est pas diversifiée;

ATTENDU QUE la transition vers une société et une économie diversifiées, durables et sobres en carbone compte parmi les plus grands défis économiques, sociaux et politiques du Canada, mais qui offre également des possibilités exceptionnelles de bâtir un nouveau Canada qui sera à nouveau une bénédiction pour tous les Canadiens et toutes les régions, et un phare pour le monde;

ATTENDU QUE le problème ne peut être réglé en mettant les régions et les secteurs en confrontations les uns avec les autres, en s'opposant à des projets spécifiques, en améliorant les processus d'évaluation environnementale et en proposant un ensemble d'initiatives stratégiques et de propositions de dépenses discrètes;

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique peut et doit élaborer une politique claire pour le passage à une société et une économie diversifiées, durables et sobres en carbone dans le cadre du projet du siècle pour le Canada;

ATTENDU QUE la transition vers un nouveau Canada est urgente et qu'elle exigera une mobilisation sur plusieurs années, voir des décennies;

ATTENDU QUE la nouvelle politique du Canada doit mettre en valeur le leadership fédéral, la collaboration et le partenariat avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, la société civile, et l'économie sociale et coopérative, et le secteur privé :

IL EST RÉSOLU QUE :

- le NPD élabore et propose, à titre de projet du siècle du Canada, une politique claire pour la transition vers une société et une économie diversifiées, durables et sobres en carbone pour toutes les régions du Canada;
- la politique soit précédée par de vastes travaux de recherche sur les pratiques exemplaires au Canada et à l'échelle mondiale;
- la politique soit élaborée avec l'aide des divers groupes de dirigeants et dans le cadre de vastes consultations auprès des Canadiens de toutes les régions et représentant tous les intérêts;
- la politique soit prête et dévoilée en 2018 comme fer de lance de la campagne électorale du NPD en 2019.

2-25-16 STRATÉGIE PANCANADIENNE SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le NPD souhaite bâtir un Canada écologique et durable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement conservateur est en mode coupure dans le secteur de l'environnement;

ATTENDU QU'environ 729 kilogrammes de déchets par habitant sont éliminés annuellement au Canada;

ATTENDU QUE le déchet le moins polluant est celui que nous ne produisons pas;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie l'instauration d'une stratégie pancanadienne sur la réduction des déchets en développant des incitatifs en faveur des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation), en sensibilisant le public quant à son importance et en favorisant le partage des bonnes pratiques.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les institutions fédérales se dotent d'une stratégie de réduction des déchets pour montrer l'exemple et faire preuve de leadership.

2-26-16 COLLABORATION GOUVERNEMENTALE SUR L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande que des discussions soient entreprises entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec concernant le soutien politique et économique qui devraient être donnés au développement du secteur des véhicules électriques, et ce afin de :

- promouvoir la fabrication de tels véhicules ainsi que l'innovation, les projets de démonstration et les partenariats liés à l'avancement du domaine du transport écoénergétique;
- rendre les intervenants québécois de ce domaine mieux aptes à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux;
- inciter le gouvernement du Canada à mettre en œuvre un processus d'approvisionnement « vert » qui repose sur des modes de transport écoénergétiques;

2-27-16 CAP TOURMENTE

NPD Section Québec

ATTENDU l'importance environnementale, patrimoniale et touristique exceptionnelle de la Réserve nationale de faune du Cap Tourmente;

ATTENDU le travail remarquable de l'organisme Les amis du Cap Tourmente afin de rendre la Réserve accessible, de la mettre en valeur et de l'animer;

ATTENDU la décision de 2008 du gouvernement fédéral de réduire substantiellement sa contribution financière aux travaux des Amis du Cap Tourmente;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande à ce que les travaux de mise en valeur de la Réserve nationale de faune du Cap Tourmente se poursuivent et qu'ils soient financés.

2-28-16 PROGRAMME D'AIDE À L'ACHAT ET À LA LOCATION DE VÉHICULES PERMETTANT DE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AU PÉTROLE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les véhicules permettant de réduire la dépendance au pétrole, telles les voitures électriques au Québec, sont plus chers à l'achat ou lors de la location comparativement aux véhicules standards;

ATTENDU QU'il faut inciter les Canadiens à employer des véhicules permettant de réduire la dépendance au pétrole pour leurs déplacements;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD propose l'instauration d'un programme d'aide à l'achat et à la location de véhicules de promenade permettant de réduire la dépendance au pétrole.

IL EST RÉSOLU DE recommander que le gouvernement du Canada mette sur pied un nouveau programme de taxe fédérale sur la vente de véhicules qui soit sans incidence sur les recettes et qui soit assorti de rabais à l'achat de véhicules qui produisent peu d'émissions ou pas du tout ou à faible ou zéro consommation de carburant -- ainsi que des frais supplémentaires pour les véhicules hautement polluants et à consommation de carburant élevée.

2-29-16 EAU EMBOUTEILLÉE

Milton

ATTENDU QUE le Comité (des Nations Unies) des droits économiques, sociaux et culturels déclare que : « l'accès à l'eau potable est essentiel pour vivre dans la dignité et garantir l'exercice d'autres droits humains ».

ATTENDU QU'il faut 700 ans pour composer une bouteille de plastique.

ATTENDU QUE l'eau embouteillée peut coûter entre 240 et 10 000 fois plus cher que l'eau du robinet, livrée à domicile pour une fraction de 1 cent (0,01 \$) le litre.

ATTENDU QUE l'eau embouteillée n'est pas toujours aussi sûre que l'eau du robinet – seulement 6 % des usines d'embouteillage de l'eau ont été soumises à des tests entre avril 2008 et mars 2009. Des 49 produits d'eau embouteillée, 27 ont fait l'objet d'un rappel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments depuis 2000. Des concentrations de contaminants, notamment de l'arsenic, du bromure, des bactéries et du plomb, ont été trouvées dans des échantillons d'eau embouteillée.

ATTENDU QU'il faut 24 millions de gallons de pétrole pour produire un million de bouteilles de plastique.

IL EST RÉSOLU QUE les membres soient encouragés à utiliser des bouteilles d'eau réutilisables à tous les événements du NPD.

2-30-16 DIRECTIVE SUR LE DÉSINVESTISSEMENT DANS LES COMBUSTIBLES FOSSILES

Ottawa-Ouest-Nepean

ATTENDU QUE les effets des changements climatiques sont plus que jamais évidents, 2015 ayant été l'année la plus chaude de l'histoire;

ATTENDU QU'il existe un vaste consensus au sein de la collectivité scientifique que le réchauffement de la planète est causé par l'activité humaine, plus particulièrement la combustion des combustibles fossiles;

ATTENDU QUE le désinvestissement dans les combustibles fossiles représente un mouvement mondial visant à réduire la sanction sociale des sociétés qui consacrent des millions de dollars en luttant contre les politiques sur le climat;

ATTENDU QUE d'un point de vue moral, on pourrait prétendre que s'il est incorrect de saccager le climat de la planète, il est également incorrect d'en tirer profit.

ATTENDU QUE de récentes études confirment que pour éviter le réchauffement catastrophique de deux degrés Celsius de l'atmosphère de la Terre, 80 % des réserves mondiales de combustibles fossiles au bilan des grandes sociétés doivent être maintenues dans le sous-sol terrestre et ne pas être brûlées, ce qui en réduirait la valeur et les convertirait en « actifs délaissés »;

ATTENDU QUE le désinvestissement dans les combustibles fossiles est un mouvement de plus en plus populaire à l'échelle mondiale;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique examine les investissements pour déterminer dans quelle mesure le parti possède des placements dans les 200 plus importantes sociétés actives dans le domaine des combustibles fossiles et inscrites à la bourse;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil fédéral évalue l'apropos du désinvestissement dans ces sociétés au cours des cinq prochaines années et fasse rapport de ses conclusions à la prochaine convention.

2-31-16 LUTTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le gaspillage alimentaire est un scandale mondial;

ATTENDU QUE l'accès à l'alimentation est un droit fondamental;

ATTENDU QUE 6 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année au Canada;

ATTENDU QUE plusieurs supermarchés, épiceries et marchés publics jettent leurs invendus encore consommables;

ATTENDU QUE 41% des Canadiens connaissent une personne qui a recours à une banque alimentaire;

ATTENDU QU'en 2012, chaque mois, environ 882 000 personnes ont reçu des denrées alimentaires de la part d'une banque alimentaire au Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajoute le point suivant à la section 2.5 du livre fédéral des politiques:

Exiger que les compagnies agroalimentaires donnent leurs produits invendus aux banques alimentaires sous peine d'amende dont l'argent, le cas échéant, sera investi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2-32-16 APPROBATION DU MANIFESTE UN GRAND BOND VERS L'AVANT

Etobicoke-Nord, Richmond-Centre, Richmond-Arthabaska, NPD Concordia, Beaches-East York, Etobicoke-Lakeshore, Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs, Ottawa-Sud, Regina-Wascana, Conseil des ACE du Sud-ouest de l'Ontario,

ATTENDU QUE le Manifeste Un grand bond vers l'avant, déjà appuyé par des dizaines de milliers de Canadiens, propose un modèle de justice climatique;

ATTENDU QUE les enjeux sociaux, environnementaux et économiques sont interreliés;

ATTENDU QUE les actions du secteur privé et les déclarations internationales inapplicables n'ont pas permis de réduire la dépendance aux combustibles fossiles;

ATTENDU QUE les ressources partagées de façon démocratique, le respect des droits des autochtones, la reconstitution de la sphère publique, l'expansion du transport en commun, le logement écologique abordable, et les services sociaux universels sont des éléments nécessaires pour contrer la dépendance aux ressources non renouvelables;

ATTENDU QUE le contrôle démocratique des sources d'énergie non renouvelables est essentiel pour stimuler une économie qui donne préséance aux besoins humains sur les bénéfices;

ATTENDU QUE le Manifeste Un grand bond vers l'avant renferme un énoncé et des objectifs incontournables qui peuvent inspirer une vision susceptible d'inciter le NPD à se joindre aux groupes prônant la justice climatique et à d'autres mouvements sociaux;

ET ATTENDU QU'il est d'importance capitale que le NPD soit perçu comme un intervenant de premier plan pour alléger les inégalités de revenu, offrir des emplois écologiques bien rémunérés et s'attaquer à la catastrophe climatique qui nous menace;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique appuie le Manifeste Un grand bond vers l'avant;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique mette en valeur la vision du Manifeste Un grand bond vers l'avant dans tous ses projets électoraux futurs.

2-33-16 FINANCEMENT DU VIRAGE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU DE recommander que le Canada finance le virage vers une économie verte en prenant les mesures suivantes:

- Réaffecter progressivement les subventions accordées au secteur des combustibles fossiles aux secteurs des énergies et des transports propres;
- créer des obligations pour l'économie verte afin d'offrir aux Canadiens l'option d'investir dans des solutions écologiques;

- créer un nouveau portefeuille de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada dédié aux technologies propres en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec; et
- fixer des peines sévères et progressives en cas de non-respect des lois environnementales.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Banque de développement du Canada et Exportation et Développement Canada établissent des programmes qui appuient le virage vers une économie verte, avec des programmes comparables aux programmes offerts par des banques gouvernementales ailleurs, notamment en Chine, aux Etats-Unis, l'Angleterre et le Brésil.

2-34-16 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral exécute immédiatement un examen de la science et de la politique des changements climatiques afin de déterminer une solution de rechange efficace de l'actuel régime de plafonnement et d'échange qui pourrait être mise en application rapidement si les efforts en vue d'établir un marché climatique ne parviennent pas à réduire les émissions réelles de CO2.

2-35-16 NOUVEAU PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PIPELINE

New-Westminster-Burnaby

IL EST RÉSOLU QUE la section 2.7 du fonds des politiques soit modifiée pour mentionner que les néo-démocrates veulent que:

L'opposition au processus environnemental de l'Office national de l'énergie en vue d'approuver le projet de la société Kinder Morgan, mis en place par le gouvernement conservateur. Le NPD réclame un nouveau processus d'approbation d'un pipeline qui tienne compte des Premières nations, des collectivités locales et des répercussions cumulatives sur l'environnement.

2-36-16 MANIFESTE UN GRAND BOND VERS L'AVANT

Ottawa-Ouest-Nepean

ATTENDU QUE les effets des changements climatiques sont plus que jamais évidents, 2015 ayant été l'année la plus chaude de l'histoire;

ATTENDU QU'il existe un vaste consensus au sein de la collectivité scientifique que le réchauffement de la planète est causé par l'activité humaine, plus particulièrement la combustion du combustible fossile;

ATTENDU QUE le NPD s'engage à s'attaquer au problème des changements climatiques et à réduire la dépendance au combustible fossile pour garantir un avenir plus écologique;

ATTENDU QUE le NDP a foi dans les dépenses en infrastructure du transport en commun et dans l'élaboration de propositions de réseaux de transport ferroviaire à grande vitesse;

ATTENDU QUE les inégalités sont en croissance au Canada;

ATTENDU QUE le NPD a foi dans une stratégie nationale d'élimination de la pauvreté;

ATTENDU QUE le Manifeste Un grand bond vers l'avant renferme un énoncé et des objectifs incontournables qui peuvent inspirer une vision susceptible d'inciter le NPD à se joindre aux groupes prônant la justice climatique et à d'autres mouvements sociaux;

ATTENDU QUE le Manifeste Un grand bond vers l'avant est en grande partie et fondamentalement compatible avec la politique du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti déclare son appui à la campagne Un grand bond vers l'avant afin de promouvoir la transformation du Canada en pays « entièrement alimenté par des énergies réellement renouvelables et justes, traversé de réseaux de transport public accessible, où les emplois et autres possibilités qu'offre une telle transition sont aussi conçus pour éliminer systématiquement les inégalités raciales et entre les genres. » (Source : Le Manifeste Un grand bond vers l'avant).

2-37-16 MANIFESTE UN GRAND BOND VERS L'AVANT

Thornhill

ATTENDU QUE les changements climatiques menacent l'humanité.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD adopte le Manifeste Un grand bond vers l'avant parrainé par les grands penseurs progressistes comme Stephen Lewis, Naomi Klein, David Suzuki, Maude Barlow et bien d'autres, à titre de fondement de sa politique économique et environnementale.

2-38-16 ÉTABLIR UNE POLITIQUE CLAIRE ET TRANSPARENTE SUR LE NIVEAU D'AIDE AU SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ

Edmonton — Wetaskiwin

ATTENDU QUE chacun en Alberta connaît quelqu'un qui travaille dans le secteur du pétrole et du gaz.

ATTENDU QUE des membres du NPD travaillent dans le secteur du pétrole et du gaz;

ATTENDU QU'au cours de la campagne de la 42e élection, lors d'un débat télévisé à l'échelle nationale, Justin Trudeau du Parti libéral a interpellé le bienaimé chef du NPD, Tom Mulcair et l'a sommé de préciser s'il est vrai qu'il a déclaré en français qu'il s'opposait à la construction du pipeline ÉnergieEst mais qu'en anglais, il a donné son accord à ce projet;

ET ATTENDU QU'en Alberta, le NPD fédéral n'a récolté qu'un siège sur 34 à la 42e élection après avoir remporté l'élection provinciale de mai 2015;

Il serait prudent pour le NPD fédéral de mettre en place une politique pétrolière et gazière claire avant la 43e élection.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral de mettre en place une politique pétrolière et gazière claire avant la 43e élection.

2-39-16 LES EFFETS NOCIFS DES ÎLOTS DE CHALEUR (2-40)

NPD Section Québec

ATTENDU QUE, dans les milieux urbains, les infrastructures ont tendance à absorber le rayonnement solaire en grande quantité et à le relâcher sous forme de chaleur, créant ainsi des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE les îlots de chaleur font augmenter la température le jour, nuisent au refroidissement la nuit et peuvent amplifier les effets des vagues de chaleur et nuire à la santé des Canadiens,

ATTENDU QUE les impacts sur la santé des îlots de chaleurs se matérialisent sous la forme de stress thermique et aggravent la pollution atmosphérique ce qui affecte le taux de morbidité et de mortalité de la population exposée,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD adopte une stratégie nationale pour contrer les effets des îlots de chaleur, qui vise à améliorer les conditions de vie des Canadiens en développant un réseau d'information, à réorienter les fonds fédéraux pour la mise en application des solutions, à aider les provinces à soutenir les projets en cours ou futurs.

2-40-16 IMPACT SONORE DES ACTIVITÉS D'AÉROPORTS DE MONTRÉAL

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le niveau de bruit généré par les activités de l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et l'Aéroport international Jean-Lesage a un impact important sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Montréal;

IL EST RÉSOLU QUE :

- Transports Canada oblige ADM et AIJL à rendre public le plan de gestion du climat sonore des cinq dernières années;
- Transports Canada oblige ADM et AIJL à ajouter de nouvelles stations de mesure du bruit;
- Transports Canada rende publiques toutes les informations pertinentes (trajet, vitesse, heure, jour, hauteur) pour chaque vol;
- Transports Canada crée un comité indépendant, composé de tous les spécialistes et intervenants concernés par le climat sonore, dont la responsabilité serait, d'une part, de proposer des améliorations dans les pratiques, dans la gestion des mesures de bruit, dans l'application du couvre-feu nocturne et dans l'établissement des amendes et, d'autre part, d'établir des canaux de communication permanents avec les municipalités et les citoyens.

2-41-16 CANADIAN GREEN ECONOMY TRANSITION DISCUSSION PAPER: COMPREHENSIVE ROADMAP ON OPTIONS FOR A BETTER ECONOMIC PARADIGM

Laurentides-Labelle

ATTENDU QUE les secteurs écologiques comptent parmi les secteurs à croissance la plus rapide et les plus créateurs d'emplois de notre époque, et que le rythme de cette croissance s'accélérera à mesure

que les pays du monde adopteront des plans d'action plus dynamique en matière de changements climatiques;

ATTENDU QU'il existe de six à huit fois plus d'emplois par unité d'investissement du secteur public dans les secteurs des technologies propres par rapport aux sommes investies dans l'économie axée sur les ressources classiques;

ATTENDU QUE 1) la part des marchés des technologies propres détenue par le Canada s'élève à 1,3 % et qu'elle est en régression; 2) l'écart au titre de l'économie verte entre le Canada et ses concurrents, plus particulièrement la Chine, les pays d'Europe et les États-Unis, est énorme;

ATTENDU QUE bien peu a été écrit au sujet de la FAÇON DONT LE CANADA PEUT EFFECTUER LE PASSAGE À L'ÉCONOMIE VERTE et que la plupart des documents sur l'économie verte publiés jusqu'à maintenant ont insisté sur les problèmes environnementaux et les résultats souhaités;

ATTENDU QUE la feuille de route sur l'économie verte est unique en ce qu'elle met à la disposition de tous les intervenants une approche accélérée pour rattraper les concurrents du Canada à l'aide de vastes propositions stratégiques, ventilées en options, d'après 1) des modèles provenant de partout sur la planète, adaptés et améliorés au contexte canadien et 2) l'expérience des fonctionnaires du gouvernement du Canada à l'interne au sujet des politiques/stratégies de développement durable, des lois, programmes, projets, etc., jusqu'au retrait en juin 2012 – Ce second élément a trait aux points de vue recueillis en ce qui concerne les réalisations, les réussites et les échecs, ce qui doit être amélioré, les structures organisationnelles, les relations fédérales provinciales, etc.

ATTENDU QUE la feuille de route reconnaît qu'aucune mesure de suivi sur les changements climatiques ne constitue une solution magique, mais ce sont plutôt les résultats collectifs d'un vaste ensemble de politiques qui sont nécessaires pour passer à un nouveau paradigme économique, l'économie verte;

ATTENDU QUE la feuille de route adopte une approche globale unique en matière de passage à une économie verte, qui : 1) est ventilée par politique et par programme, etc.; 2) renferme des mandats organisationnels; et 3) appuie ce qui précède au moyen de propositions concernant des mesures législatives et financières, des incitatifs et des désincitatifs, et d'autres mesures connexes;

ATTENDU QUE la structure de la feuille de route vise à optimiser les possibilités de sélection au hasard des options/composantes de la part des organismes gouvernementaux, des organismes de protection de l'environnement, des médias et d'autres intervenants;

ATTENDU QUE le style de rédaction de la feuille de route tient compte du langage et de l'approche du Mémoire au Cabinet (MC) (les mécanismes de vastes consultations interministérielles et l'intégration des préoccupations des intervenants en cause). – En effet, la plus grande partie du contenu peut être copiée et collée dans un MC;

ATTENDU QUE la feuille de route a été soumise au processus de consultation de Montréal Vert sur la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et elle est publiée dans le cadre d'une série d'articles dans The Common Sense Canadian.

IL EST RÉSOLU QUE le document intitulé «Canadian Green Economy Transition Discussion Paper: Comprehensive Roadmap On Options For A Better Economic Paradigm» soit examiné par la direction du NPD afin de sélectionner les éléments de la politique à inclure aux stratégies du NPD concernant les changements climatiques et que la feuille de route devienne un document de travail pour tous les

membres du NPD afin d'établir une approche globale visant à favoriser le passage à une économie verte au Canada.

2-42-16 POUR LA CONVERSION RAPIDE À L'ÉNERGIE VERTE ENTIÈREMENT RENOUELABLE ET AUCUN NOUVEAU PIPELINE

Thornhill, Etobicoke-North

ATTENDU QUE la chute des prix du pétrole constitue une occasion en or de s'opposer à la construction de pipelines, ou de se rééquiper et de se convertir à l'énergie verte (éolienne, hydroélectrique, houlomotrice, solaire, géothermique et biomasse);

IL EST RÉSOLU QUE le NPD milite activement contre tous les projets de construction de pipelines, et en faveur d'une conversion rapide aux systèmes d'énergie verte entièrement renouvelable, puisque pour financer un tel virement énergétique d'envergure gigantesque, il faudra mettre à profit l'énorme richesse des sociétés du secteur des ressources en nationalisant les grandes sociétés pétrolières et gazières et en les assujettissant au contrôle démocratique des travailleurs des collectivités, tout en respectant scrupuleusement les droits des peuples autochtones.

2-43-16 ÉQUITÉ FISCALE

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD adopte un régime fiscal plus équitable en appuyant :

- La fin des subventions aux combustibles fossiles et de la hausse des redevances liées aux ressources.
- La hausse des impôts des sociétés et des contribuables mieux nantis.
- Une taxe progressive sur le carbone.
- Une faible taxe sur les opérations financières.

2-44-16 ÉLABORATION D'UNE LOI ZÉRO ÉMISSION

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la science a démontré les effets néfastes sur la santé et sur l'environnement de la pollution atmosphérique causée par les carburants fossiles;

ATTENDU QUE de nombreux modèles de véhicules électriques sont seulement disponibles dans les juridictions qui l'obligent;

ATTENDU QUE les prix sont plus chers que dans les juridictions qui l'obligent et par conséquent ne favorisent pas leur achat;

ATTENDU QUE plusieurs concessionnaires n'ont aucune expertise en matière de véhicules électriques et que d'autres n'offrent simplement pas de modèle électrique;

ATTENDU QUE le libre marché ne priorise pas d'abord la santé et l'environnement;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD adopte une directive visant à mettre en place une loi Zéro Émission, avec pénalité pour manquement, afin d'imposer aux constructeurs automobiles de vendre un pourcentage raisonnable de véhicules électriques aux Canadiennes et Canadiens.

Groupe de discussion 3 : Investir dans un Canada où personne n'est abandonné à son sort

3-01-16 ACCORDS SUR LA SANTÉ

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE la part fédérale des contributions dans le domaine des soins de santé a chuté depuis l'instauration de l'assurance maladie universelle;

ATTENDU QUE les provinces et les territoires canadiens sont mieux outillés pour planifier les améliorations touchant la prestation des soins de santé et les soins aux patients à partir d'engagements financiers pluriannuels prévisibles de la part du gouvernement fédéral;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates veulent ce qui suit :

Un financement fédéral stable et suffisant dans le domaine des soins de santé découlant d'accords négociés d'une durée de 5 à 10 ans, qui s'accompagne de la détermination et de la surveillance d'objectifs précis et mesurables, d'un objectif à moyen terme selon lequel le financement fédéral représentera au moins 25 % en 2025 au plus tard, et d'un objectif à long terme consistant à rétablir un partage égal des coûts entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

3-02-16 MISE EN ŒUVRE D'UNE CAMPAGNE NATIONALE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

London—Fanshawe , Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario, London-Ouest, Beaches-East York, Nepean, Burnaby-Sud, Ottawa—Vanier, New Westminster Burnaby, Esquimalt—Saanich—Sooke

ATTENDU QUE l'équité sociale et économique est une valeur centrale de la socialdémocratie;

ATTENDU QUE la pauvreté est une conséquence des inégalités sociales et économiques;

ATTENDU QU'en 2010, à la suite de nombreuses consultations, le porte-parole néo-démocrate en matière de pauvreté, le député Tony Martin, a présenté le projet de loi C545, Loi visant à éliminer la pauvreté au Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada mette en œuvre une campagne nationale de réduction de la pauvreté fondée sur la stratégie énoncée dans la « Loi visant à éliminer la pauvreté au Canada »; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada fasse appel à des organisations locales pour mobiliser les Canadiens autour de la question prioritaire de la pauvreté, tout en poursuivant ses efforts pour former le premier gouvernement néo-démocrate fédéral de l'histoire du Canada.

3-03-16 DÉCISION DU TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

PROTECTION DE L'ENFANCE DES PREMIÈRES NATIONS SUR LES TERRITOIRES TRADITIONNELS

Winnipeg-Centre

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie les directives de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne (2016 CHRT 2) concernant le financement des services de bien-être de l'enfance dans les réserves.

3-04-16 UNIVERSALITÉ DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Parkdale-High Park, Nepean, SCFP

ATTENDU QUE l'universalité est une caractéristique fondamentale du Régime de pensions du Canada (RPC);

ATTENDU QUE le ministre des Finances s'est opposé par le passé au fait de rendre universel des régimes de pension publics, notamment lorsqu'il a conseillé le gouvernement libéral de l'Ontario au sujet de l'établissement du Régime de retraite non universel de la province de l'Ontario;

IL EST RÉSOLU QUE :

- le NPD du Canada continue de collaborer avec le Congrès du travail du Canada relativement à la campagne visant à demander l'universalité immédiate du RPC;
- le NPD organise à la Chambre des communes, en collaboration avec les sections provinciales et les associations de circonscription, une campagne stratégique et entièrement documentée contre tout changement du RPC qui ferait en sorte d'affaiblir la nature universelle actuelle du Régime;
- que le NPD intègre une couverture élargie du RPC, une hausse des prestations de la Sécurité de la vieillesse ainsi que le fait de ramener à 65 ans l'âge d'admissibilité à la SV et au Supplément de revenu garanti à une campagne prônant une amélioration de la sécurité du revenu de retraite pour tous les Canadiens.

3-05-16 ASSURANCE-EMPLOI

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'engage, lorsqu'il sera élu, à modifier la Loi sur l'assurance-emploi de façon à ce que :

- les prestataires reçoivent au moins 60% de leur salaire assurable;
- les deux semaines de pénalité du début soient abolies;
- les travailleurs saisonniers bénéficient d'un nombre de semaines suffisant afin de pouvoir retirer des prestations d'assurance-emploi jusqu'à ce qu'ils recommencent à travailler;
- toutes les dernières modifications abusives qui ont été apportées à l'assurance-emploi soient abolies.

3-06-16 POUR UN REVENU DE BASE INCONDITIONNEL – EXPLORER UNE VOIE VERS DES CONDITIONS SOCIALES ÉMANCIPATRICES AU SEIN DU CANADA.

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE la pauvreté et l'exclusion sociale ne cessent de grandir au Canada;

ATTENDU QUE le revenu de base a déjà été expérimenté dans plusieurs pays et a démontré ses effets positifs;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajoute par la clause suivante une section 3.11 aux Politiques du NPD:

3.11- Imaginer un revenu garanti pour tous :

- c. Créer une commission parlementaire afin d'explorer le revenu de base inconditionnel comme un outil pour améliorer les systèmes de sécurité sociale respectifs de chaque province.
- d. À long terme, en négociation avec les provinces et territoires canadiens, offrir à chaque personne vivant au Canada comme résident permanent ou citoyen, le droit inconditionnel à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins médicaux tels que le précise l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

3-07-16 VIOLENCE FAMILIALE EN MILIEU DE TRAVAIL

Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario, LondonOuest

ATTENDU QU'un sondage qui a fait date sur les milieux de travail au Canada, mené en 2014 par le Congrès du travail du Canada et le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children, a révélé qu'environ un tiers des travailleurs canadiens ont été victimes de violence de la part d'un conjoint au cours de leur vie;

ATTENDU QUE, selon les résultats du sondage, les femmes qui sont victimes de violence familiale subissent souvent des interruptions de travail et qu'elles perdent plus fréquemment leur emploi, ont des revenus moindres et sont plus susceptibles d'être des occasionnelles ou de travailler à temps partiel que les femmes qui ne sont pas victimes de violence familiale;

ATTENDU QUE les auteurs de violence familiale éprouvent des problèmes de rendement professionnel et ont de la difficulté à se concentrer au travail, ce qui entraîne une baisse de la productivité et une hausse du risque d'accident au travail;

ATTENDU QUE la violence familiale en milieu de travail a des conséquences importantes pour les victimes, les auteurs, leurs collègues et le lieu de travail pris dans son ensemble, ce qui se traduit par une perte de 77,9 millions de dollars sous la forme de coûts directs et indirects pour les employeurs canadiens;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada mette en œuvre une stratégie nationale sur la violence familiale en milieu de travail, ce qui comprend notamment ce qui suit :

- des modifications au *Code canadien du travail* en vue d'accorder aux personnes qui ont été victimes de violence familiale le droit de demander des modalités de travail flexibles et de demander de prendre un congé payé pour cause de violence familiale;

- des modifications à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en vue d'interdire la discrimination à l'endroit des personnes qui ont été victimes de violence familiale;
- un renforcement des lois concernant la violence en milieu de travail qui obligent les employeurs à prendre des mesures pour prévenir la violence et le harcèlement en milieu de travail ainsi qu'à protéger les travailleurs contre la violence familiale.

3-08-16 ABROGATION DE LA LOI C-51

New Westminster-Burnaby

IL EST RÉSOLU QU'il soit ajouté à la section 3.8.j du Fonds des politiques :

Les néo-démocrate veulent :

Abroger l'intégralité de la loi C-51, qui a été adopté par les conservateurs, avec l'appui des libéraux, au cours de la 41e législature.

3-09-16 ENTENTES À LONG TERME POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Hochelega

ATTENDU QUE plus de 620 000 logements, dont 127 000 au Québec, bénéficient d'un appui fédéral, par l'entremise d'ententes à long terme incluant des subventions au loyer, afin de permettre aux locataires à faible revenu de payer un loyer fixé en fonction de leur revenu,

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral n'a pas renouvelé les ententes qui sont venues à échéance ces dernières années,

ATTENDU QUE plus de 1,7 milliard de dollars sont engagés dans des ententes à long-terme qui arrivent à échéance graduellement,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement fédéral de maintenir l'investissement de 1,7 milliard de dollars actuellement dédié au logement social,

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, dans les cas où les projets de logements sociaux demeurent viables suite à l'échéance des ententes à long-terme, le NPD demande au gouvernement fédéral de réinvestir l'argent libéré par la fin des ententes dans la rénovation du parc de logements sociaux existant et la construction durable de nouveaux projets de logement social.

3-10-16 RÉGIME PUBLIC NATIONAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Halifax

ATTENDU QU'un Canadien sur dix n'a pas les moyens de payer les médicaments d'ordonnance dont il a besoin;

ATTENDU QUE les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu, lors de leur réunion de janvier, de créer un groupe de travail sur les coûts élevés des médicaments d'ordonnance, mais qu'ils n'ont toujours pas convenu d'établir un régime public national d'assurance médicaments;

IL EST RÉSOLU QUE le parti soutienne l'établissement, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'un régime national d'assurance médicaments qui soit public, universel et sûr.

IL EST OUTRE RÉSOLU de modifier la clause 3.1 e du Fonds de politiques, comme suit :

3.1 Les néo-démocrates veulent :

e. Établir un régime national d'assurance médicaments qui soit public, universel et sûr, et qui fournisse aux Canadiens une couverture à partir du premier dollar pour les médicaments dont ils ont besoin.

3-11-16 SERVICES DE Garderie ABORDABLES

Spadina–Fort York

ATTENDU QUE la disponibilité limitée et le coût élevé des services de garderie à l'échelle du Canada nuisent aux jeunes familles;

ATTENDU QUE le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays en ce qui concerne l'offre de services de garderie universels;

ATTENDU QUE l'économie canadienne bénéficierait grandement de l'instauration de services de garderie abordables et largement accessibles, ainsi que de l'augmentation subséquente de la population active;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue de travailler à l'établissement d'un programme national de garderie universel à un coût de 15 \$ par jour.

3-12-16 ÉTUDES POSTSECONDAIRES

University—Rosedale

ATTENDU QUE les frais de scolarité des collèges et des universités ont atteint des niveaux records au Canada et se situent au cinquième rang des frais les plus élevés parmi les pays de l'OCDE;

ATTENDU QUE la dette collective des étudiants canadiens est aujourd'hui de plus de 23 milliards de dollars;

ATTENDU QUE les salaires de départ des nouveaux diplômés ont chuté et que le taux de chômage chez les jeunes est le double de la moyenne nationale;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne l'élimination des intérêts sur tous les prêts étudiants fédéraux, y compris les prêts qui sont en cours de remboursement, et le versement d'une compensation appropriée au Québec et aux territoires qui ne participent pas au programme fédéral;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD soutienne une augmentation considérable du financement au titre des bourses, particulièrement celles qui sont destinées aux étudiants autochtones, aux étudiants à faible revenu et aux étudiants handicapés;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD reconnaisse qu'il s'agit là de premières étapes vers l'élimination des obstacles financiers à la poursuite d'études postsecondaires, dans le but, au bout du compte, d'établir un système d'études postsecondaires gratuit pour tous;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD soutienne l'élimination du plafond concernant le financement de l'éducation dans les collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis.

3-13-16 SANTÉ REPRODUCTIVE

London – Fanshawe

ATTENDU QU'au Canada, les programmes de santé reproductive varient d'une province à l'autre et que, souvent, ils sont insuffisamment financés ou excluent certaines catégories de personnes;

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause Section 3.1.k. du Fonds de politiques, comme suit :

3.1.k. Établir une politique exhaustive sur la santé reproductive, ce qui comprend la santé en matière de sexualité, la contraception, les soins prénatals et postnatals, et l'assurance de procédures d'avortement entièrement financées et universellement accessibles.

3-14-16 INTERDICTION DE RÉMUNÉRER LES DONNEURS DE SANG OU DE PLASMA

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE des dizaines de milliers de Canadiens ont contracté des maladies graves comme le VIH ou l'hépatite à la suite de transfusions de sang contaminé;

ATTENDU QUE la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada (Commission Krever) a recommandé d'interdire la rémunération des donneurs de sang ou de plasma au Canada pour réduire les risques qu'une telle tragédie se reproduise;

ATTENDU QUE certaines cliniques qui rémunèrent les donneurs de sang et de plasma mènent leurs activités dans des quartiers où vivent des personnes à faible revenu et emploient des pratiques de recrutement douteuses en ciblant des populations vulnérables;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne :une interdiction nationale des cliniques de collecte de sang à but lucratif et des cliniques qui rémunèrent les donneurs de sang et de plasma.

3-15-16 LA RÉDUCTION DES MÉFAITS

Vancouver-Est

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada considère la consommation problématique de substances comme une question de santé au lieu d'une question de sécurité publique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada s'oppose aux programmes axés sur l'abstinence comme seule option de traitement de la toxicomanie accessible aux Canadiens;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada continue d'exprimer son soutien aux initiatives de réduction des méfaits, comme les lieux d'injection supervisés, les programmes de traitement d'entretien aux opiacés, et l'accès à des fournitures de réduction des méfaits dans nos collectivités, nos établissements de soins de santé et nos prisons

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada demande avec insistance au gouvernement fédéral d'abroger le projet de loi C2, *Loi sur le respect des collectivités*, qui limite l'accès à des services d'injection supervisés comme Insite.

3-16-16 SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE

Esquimalt–Saanich–Sooke, Victoria

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.1 r du Fonds de politiques, comme suit : une stratégie entièrement financée pour la santé mentale et le traitement de la toxicomanie, élaborée en coordination avec les provinces, les territoires, les fournisseurs de services et les utilisateurs des services de première ligne.

3-17-16 ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ POUR LES FEMMES ENCEINTES ET ENFANTS SE TROUVANT EN TERRITOIRE CANADIEN

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le Canada doit demeurer une Terre d'accueil pour toute personne désirant s'y installer;

ATTENDU QU'en matière d'immigration, les « Normes générales de traitement » relèvent exclusivement du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE tant l'accès aux soins de santé que le suivi médical lorsque nécessaire est un droit dans une société développée et doit être assumé collectivement comme une responsabilité sociale;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement fédéral une série d'actions urgentes afin de rendre accessibles rapidement tous les services et soins de santé :

- pour toutes les femmes enceintes se trouvant en territoire canadien, incluant celles en attente de statut (renouvellement, temporaire ou permanent);
- pour tous les enfants se trouvant en territoire canadien, même si les parents (ou les adultes en assumant la tutelle) sont en attente de statut (renouvellement, temporaire ou permanent).

3-18-16 STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ MENTALE

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE 20 % des Canadiens sont touchés, à un moment ou l'autre de leur vie, par des troubles mentaux;

ATTENDU QUE les personnes souffrant de troubles mentaux continuent d'être stigmatisées et de subir de la discrimination, ce qui contribue à leur isolement social et à la détérioration de leur état de santé;

ATTENDU QUE le traitement des patients ayant des troubles mentaux est souvent inadéquat;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates veulent :

mettre en œuvre une stratégie nationale sur la santé mentale.

3-19-16 SOINS DENTAIRES

Esquimalt–Saanich–Sooke, Saanich-Gulf Islands

ATTENDU QUE le Premier ministre de la Saskatchewan, Tommy Douglas, a demandé l'établissement d'un programme national de soins dentaires, en commençant par un programme destiné aux aînés canadiens et aux enfants de six ans ou moins;

ATTENDU QUE l'Association dentaire canadienne a insisté sur l'importance d'offrir des soins dentaires de qualité aux enfants et aux aînés;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada amorce des discussions avec l'Association dentaire canadienne et des associations nationales qui se préoccupent de la santé des enfants et des aînés en vue d'offrir un programme complet à titre de première étape vers l'établissement d'un programme de soins dentaires national pour tous les Canadiens.

3-20-16 RESPECT DU DROIT DES AÎNÉS CANADIENS DE PRENDRE LEUR RETRAITE DANS LA DIGNITÉ ET LA SÉCURITÉ

London—Fanshawe

ATTENDU QUE les néo-démocrates estiment que tous les Canadiens ont le droit de prendre leur retraite dans la dignité et que les jeunes générations de Canadiens doivent pouvoir compter sur la même sécurité que les générations plus vieilles lorsqu'elles prendront leur retraite, et compte tenu du fait que :

- les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont financièrement viables selon le directeur parlementaire du budget;
- l'augmentation de l'âge de la retraite pour le faire passer de 65 à 67 ans nuira aux aînés les plus pauvres, et particulièrement les femmes âgées;
- les réductions des prestations de la Sécurité de la vieillesse imposées par les conservateurs auraient pour effet de transférer des coûts importants aux gouvernements provinciaux et se traduiraient par des pertes de revenus de 500 millions de dollars.

IL EST RÉSOLU D'ajouter la section 3.7.a. suivante au Fonds de politiques :

3.7.a. Annuler les changements touchant la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), et ramener à 65 ans l'âge de l'admissibilité à ces programmes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de modifier en conséquence le classement par ordre alphabétique de toutes les clauses de cette section.

3-21-16 SOUTENIR LA STRATÉGIE D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne l'élimination de la pauvreté conformément à l'énoncé du projet de loi C545, Loi visant à éliminer la pauvreté au Canada, présenté par le député Tony Martin, ainsi que l'étude en comité parlementaire de trois ans initiée par le NPD, le Plan fédéral de réduction de la pauvreté : travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada.

3-22-16 LOGEMENT SOCIAL

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la construction de logements locatifs est en forte baisse (environ 10% des mises en chantier en 2012);

ATTENDU QUE plusieurs logements locatifs sont convertis en copropriétés;

ATTENDU QUE le droit au logement n'est pas respecté pour l'ensemble de la population en dépit des engagements internationaux pris par le gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE l'Association médicale canadienne (AMC) reconnaît que la pauvreté et des logements inadéquats contribuent aux problèmes de santé de la population;

IL EST RÉSOLU QUE :

- la Société immobilière du Canada réserve ses terrains et ses bâtiments excédentaires pour stimuler la construction de logement social;
- le NPD demande au gouvernement fédéral d'investir davantage dans le développement du logement social et de redémarrer le programme de construction d'habitations à loyers modiques (HLM);
- le NPD demande au gouvernement du Canada d'enchâsser le droit au logement dans la Déclaration canadienne des droits.

3-23-16 RÉOLUTION SUR LA PROTECTION DES PENSIONS

Section locale 222 d'Unifor

ATTENDU QUE durant les procédures de faillite et de restructuration, les passifs de retraite non capitalisés sont assimilés à des créances et ne sont donc pas protégés;

ATTENDU QUE les travailleurs canadiens ont besoin d'un système d'assurance pour protéger leurs pensions, particulièrement lorsque les régimes de pension sont menacés, et compte tenu du fait que les sociétés ont de plus en plus tendance à déclarer faillite ou à entreprendre des restructurations;

IL EST RÉSOLU QUE :

le NPD fasse la promotion de la politique suivante de protection des pensions :

- a. une modification de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LAI) et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) de sorte que les passifs de retraite non capitalisés soient considérés comme des « créances prioritaires », pour s'assurer que les pensions sont payées à même les actifs résiduels de la société, avant les dettes non garanties;
- b. la création d'un fonds national d'assurance des pensions pour s'assurer que les pensions des travailleurs ne sont pas menacées lorsque des employeurs font faillite.

3-24-16 ACCROISSEMENT DE L'AIDE POUR LES VICTIMES ET LES COLLECTIVITÉS

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE les personnes en situation de handicap, les personnes transgenres et les femmes autochtones sont toutes exposées à un risque de victimisation accru;

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.10 (c) du Fonds de politique, comme suit :

3.10 (c) Investir dans un fonds spécial devant aider les communautés et les groupes où sévit un taux élevé de crime et de cas de victimisation, comme les personnes en situation de handicap, les personnes transgenres, les femmes autochtones et les immigrantes.

3-25-16 RÉOLUTION SUR LES ALIMENTS ABORDABLES ET LA SANTÉ PUBLIQUE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE lorsque la nourriture saine disponible est souvent plus chère lorsqu'on la compare aux aliments raffinés, aux sucres ajoutés et aux graisses, qui sont généralement peu coûteux et facilement disponibles dans les communautés à faible revenu;

ATTENDU QUE consommer une alimentation saine au Canada peut coûter aux familles plus de 2000 \$ supplémentaires;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique demande au gouvernement du Canada de prendre des mesures pour mettre en place des subventions plus élevées pour les industries qui produisent et promeuvent des aliments plus sains;

IL EST OUTRE RÉSOLU QUE le NPD s'engage envers cet enjeu en ajoutant l'alinéa suivant dans le livre des politiques :

Section 2.5 (g) : « Mettre en œuvre d'une subvention sur les coûts des aliments sains et les industries qui produisent des aliments biologiques, dans le but de rendre disponible des aliments sains et de haute qualité pour tous les Canadiennes et Canadiens. »

3-26-16 ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION GÉNÉTIQUE

Kelowna-Lake County

ATTENDU QUE le NPD du Canada a présenté trois projets de loi émanant de députés visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour mettre fin à la discrimination génétique, ce qui comprend le fait d'interdire aux employeurs et aux assureurs d'inciter les demandeurs à se soumettre à des tests génétiques;

ATTENDU QUE le NPD du Canada a adopté, en congrès, une politique sur l'élimination de la discrimination génétique;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada continue de demander au gouvernement fédéral de mettre en place des mesures de protection contre la discrimination génétique ainsi que d'établir un organisme permanent chargé d'appliquer les mesures de protection, de

documenter les cas de discrimination génétique et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection qui sont en vigueur.

3-27-16 LA LOI C-51

University—Rosedale

ATTENDU QUE le projet de loi donne une définition trop large de la notion de « menaces pour le Canada », allant jusqu'à amalgamer les écologistes et les extrémistes violents;

ATTENDU QUE quatre anciens Premiers ministres, des juges de la Cour Suprême, des ministres de la Justice et de nombreux spécialistes des droits de la personne se sont opposés au projet de loi C51, et qu'Amnistie Internationale a qualifié le projet de loi de plus important recul en matière de droits de la personne dans l'histoire moderne du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD tienne le Premier ministre actuel responsable de son soutien à l'adoption du projet de loi C51;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement du Canada d'abroger immédiatement le projet de loi C51 dans son intégralité.

3-28-16 SUPPLÉMENT DE LOYER POUR LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Esquimalt—Saanich—Sooke, Victoria

ATTENDU QUE les coopératives d'habitation répondent aux divers besoins de logement de nombreux Canadiens, notamment ceux qui ont des revenus fixes ou limités, et que le maintien des subventions fondées sur le ratio du loyer au revenu pour les coopératives d'habitation aide certaines des populations les plus vulnérables à conserver un logement stable;

ATTENDU QUE les accords d'exploitation entre le gouvernement fédéral et les coopératives d'habitation qui prévoient le versement de subventions pour les résidents à faible revenu arriveront à expiration au cours des cinq prochaines années;

IL EST RÉSOLU QUE le parti demande au gouvernement fédéral de maintenir le supplément au loyer pour plus de 20 000 ménages à faible revenu vivant dans des coopératives d'habitation au Canada, ainsi que d'accroître le nombre de bénéficiaires du supplément au loyer.

3-29-16 ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE CONTINUE DE TOUS LES ADULTES GRAVEMENT HANDICAPÉS

Lethbridge

ATTENDU QU'il n'existe pas à l'heure actuelle de terminologie uniforme pour définir les « adultes gravement handicapés » qui, après avoir été approuvés aux fins d'un financement provincial, doivent être réévalués pour pouvoir toucher un financement fédéral à l'âge de 65 ans, et compte tenu du fait qu'ils n'ont aucune assurance qu'ils recevront un financement;

ATTENDU QUE les adultes gravement handicapés éprouvent des difficultés indues en raison des variations de leur revenu découlant de l'absence d'un revenu fiable fourni par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que de l'interruption éventuelle de ces deux sources de revenu;

ATTENDU QUE pour les adultes gravement handicapés (de moins de 65 ans), le financement varie d'une province à l'autre;

ATTENDU QUE le financement versé par le gouvernement fédéral aux adultes gravement handicapés qui ont atteint l'âge de 65 ans n'est pas uniforme;

IL EST RÉSOLU QUE nous soutenions l'adoption d'une définition uniforme d'« adulte gravement handicapé » qui soit acceptable pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE nous nous assurons de l'inclusion de dispositions visant à garantir le versement d'un revenu de subsistance uniforme avant et après l'âge de 65 ans pour tous les adultes gravement handicapés.

3-30-16 VOIES DE FAIT CONTRE DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS ET DE TAXI

London—Fanshawe

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 3.9 du Fonds de politiques :

3.9.j. Modifier le *Code criminel* de sorte que les personnes qui commettent des voies de fait contre des employés du secteur du transport en commun et des chauffeurs de taxi, pendant que ceux-ci exécutent leurs fonctions de conducteurs de véhicules aux fins de la prestation de services de transport public, soient inculpées des mêmes chefs d'accusation et reçoivent les mêmes peines que les personnes qui sont reconnues coupables de voies de fait contre des policiers, des pompiers ou des ambulanciers.

3-31-16 PRESTATION RESPONSABLE DU SUPPLÉMENT DE REVENU AUX AÎNÉS

London—Fanshawe

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 3.7 du Fonds de politiques :

3.7.i. Éliminer l'échappatoire relative aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) pour s'assurer que les personnes qui ont des épargnes suffisantes n'ont pas droit au Supplément de revenu garanti (SRG), qui est destiné aux aînés les plus pauvres.

3-32-16 APPELS EN MATIÈRE DE SERVICES SOCIAUX

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD estime que les comités d'appel communautaires sont les mieux placés pour statuer de façon équitable sur les décisions, et que le NPD s'oppose aux efforts visant à créer un comité d'appel des services sociaux unique et géré de façon centrale, comme il est proposé dans le budget fédéral de 2012.

3-33-16 CENTRES DE CONSOMMATION SUPERVISÉE

Esquimalt—Saanich—Sooke, Victoria

ATTENDU QUE des données probantes indiquent que les centres de consommation supervisés sauvent des vies;

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.1 h du Fonds de politiques, comme suit : Adopter une approche pour contrer les méfaits associés à la consommation de drogues, ce qui comprend le fait de légaliser les centres de consommation supervisés.

3-34-16 PROGRAMME PARALLÈLE DE PRÉVENTION DU CRIME POUR LE CANADA

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD croie dans une prévention efficace du crime, qui respecte la dignité des victimes ainsi que celle des criminels, qui respecte le pouvoir discrétionnaire des tribunaux, qui met l'accent sur la réhabilitation, la justice réparatrice et les programmes communautaires dans toute la mesure du possible, et dans le cadre de laquelle l'incarcération constitue une solution de dernier ressort.

3-35-16 CONGÉ POUR LES AIDANTS NATURELS

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE de nombreux Canadiens prennent soin de proches qui ont une maladie, une blessure ou une limitation fonctionnelle grave, ou qui sont en fin de vie;

ATTENDU QUE la prestation de soins a des conséquences physiques, émotionnelles et financières importantes;

ATTENDU QUE la demande en matière de proches aidants continuera de croître;

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.6 (a) du Fonds de politiques, comme suit :

3.6 (a) Bonifier les prestations d'assurance-emploi pour les aidants naturels afin de permettre aux membres d'une famille de s'absenter de leur travail durant une période maximale de six mois pour s'occuper de proches qui ont une maladie, une blessure ou une limitation fonctionnelle grave, ou qui sont en fin de vie.

3-36-16 PRESTATIONS SPÉCIALES D'ASSURANCE-EMPLOI POUR DES RAISONS MÉDICALES

Kelowna-Lake Country

ATTENDU QUE la loi actuelle sur l'assurance-emploi permet 15 semaines de prestations spéciales de maladie;

ATTENDU QUE les personnes ne choisissent pas d'être malades;

ATTENDU QUE beaucoup des personnes ayant besoin de recevoir des prestations de maladie ont des problèmes de santé qui ne peuvent être traités en 15 semaines, comme celles qui souffrent d'un cancer ou qui subissent une arthroplastie de la hanche ou du genou;

ATTENDU QUE les temps d'attente pour une intervention chirurgicale dépassent généralement 15 semaines;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada propose de modifier la loi sur l'assurance-emploi en vue de porter le nombre maximal de semaines de prestations à 52, ou à un nombre de semaines déterminé par un médecin.

3-37-16 ASSURANCE-EMPLOI

Hamilton Mountain

ATTENDU QU'il y a une augmentation du nombre de groupes vulnérables, comme les jeunes sans emploi, les immigrants, les minorités visibles, et les femmes qui sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires ou à temps partiel, et pour lesquels il est plus difficile d'accumuler les heures requises pour pouvoir présenter une demande;

ATTENDU QUE cette situation accroît le risque d'itinérance;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 3.6 du Fonds de politiques :

3.6. Les néo-démocrates veulent :

j. Augmenter les prestations d'assurance-emploi et les rendre plus flexibles pour répondre aux besoins des personnes qui occupent des emplois précaires, à temps partiel ou rémunérés au salaire minimum, ainsi que les personnes qui sont en congé de maladie prolongé.

3-38-16 APPUI AUX TRAVAILLEUSES ET AUX TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE SAISONNIÈRE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le développement social et économique de plusieurs communautés canadiennes s'appuie sur les entreprises procurant du travail de nature saisonnier;

ATTENDU QUE de nombreux travailleurs saisonniers doivent, année après année, subir le « trou noir » du printemps, une période d'absence de revenu entre la fin de leurs prestations et le début de leur nouvelle saison de travail;

ATTENDU QUE les conservateurs ont éliminé le projet pilote sur la bonification des semaines de prestations qui avait pour effet d'augmenter le soutien du revenu de l'assurance-emploi en accordant jusqu'à 5 semaines additionnelles de prestations, dans 21 régions économiques;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD réitère sa ferme intention d'abolir la réforme de l'assurance-emploi adoptée par le gouvernement conservateur et qu'il reconnaisse la nature particulière du travail saisonnier en favorisant l'adoption de mesures permanentes adaptées à la réalité des travailleuses et des travailleurs.

3-39-16 RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

SCFP

ATTENDU QUE, durant son dernier mandat, le gouvernement Harper a apporté à l'assurance-emploi des changements régressifs qui touchent les travailleurs saisonniers et les travailleurs vulnérables;

ATTENDU QUE le nouveau Premier ministre a promis, durant la dernière campagne électorale, d'annuler ces changements, mais que le gouvernement n'a encore pris aucune mesure en ce sens;

IL EST RÉSOLU QUE :

- le NPD demande au gouvernement fédéral d'annuler immédiatement les changements régressifs de l'assurance-emploi imposés par le gouvernement Harper, ce qui comprend notamment de rétablir les programmes des « 14 meilleures semaines » et des « prestations prolongées », d'annuler les décisions qui ont une incidence négative sur les travailleurs saisonniers et les autres prestataires fréquents, et de rétablir les centres locaux de traitement des demandes d'assurance-emploi ainsi que les comités d'appel locaux;
- le NPD continue de demander l'élimination du délai de carence de deux semaines pour le versement des prestations d'assurance-emploi;
- le NPD continue de collaborer avec les syndicats et les autres partenaires aux fins de l'établissement d'un programme d'assurance-emploi qui sert les intérêts de tous les travailleurs.

3-40-16 RÉTABLIR UNE ASSURANCE-EMPLOI ADÉQUATE

Métallos

ATTENDU QUE l'assurance-emploi constitue un élément essentiel du filet de sécurité sociale au Canada;

ATTENDU QUE la plupart des travailleurs sans emploi n'ont pas droit à l'assurance-emploi (37 % de ceux-ci y étaient admissibles en 2013, et le taux continue de diminuer);

ATTENDU QUE les changements apportés à l'assurance-emploi ont limité l'accès à celui-ci, ont réduit les prestations et ont obligé des travailleurs mis à pied à accepter des emplois non spécialisés et moins bien rémunérés sous peine de voir leurs prestations être réduites;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD poursuive ses efforts visant à :

- éliminer le délai de carence de deux semaines pour recevoir des prestations d'assurance-emploi;
- hausser le maximum des gains admissibles au titre de l'assurance-emploi;
- prolonger la période de prestations d'assurance-emploi;
- exclure la retenue des indemnités de départ des prestations d'assurance-emploi;
- mettre en œuvre des mesures spéciales permanentes pour soutenir les travailleurs de longue date;
- élargir les critères concernant les travailleurs admissibles (travailleurs à temps partiel, saisonniers, heures de travail assurables);
- rétablir les prestations spéciales comme les prestations parentales, de maternité ou de compassion pour les travailleurs migrants.

3-41-16 CONGÉ POUR CAUSE DE MALADIE OU D'INVALIDITÉ ÉPISODIQUE

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QU'une maladie ou une invalidité épisodique est un état de santé de longue durée caractérisé par des périodes de bonne santé interrompues par des périodes de maladie ou d'invalidité;

ATTENDU QUE, contrairement à l'invalidité permanente, la maladie ou l'invalidité épisodique est imprévisible et peut être difficile à gérer en ce qui a trait à l'emploi;

IL EST RÉSOLU D'ajouter une clause 3.6 (j) au Fonds de politiques, comme suit :

3.6 (j) Offrir une couverture ininterrompue de l'assurance-emploi pour la maladie ou l'invalidité épisodique.

3-42-16 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

NPD Section Québec

ATTENDU QUE, dans les années 70, les travailleurs et travailleuses recevaient une meilleure et une plus longue couverture financière suite à une perte d'emploi;

ATTENDU QUE l'importance des prestations de l'assurance-emploi pour permettre de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille;

IL EST RÉSOLU QUE le point 3.6(e), troisième point, des Politiques du NPD se lise « Augmenter le taux de prestations à 75 % et en basant les prestations sur les meilleures 12 semaines de la période de référence »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le point 3.6 (e) des Politiques du NPD soit modifié par l'ajout des points suivants :

- Augmenter le maximum du salaire assurable;
- Instaurer une avance de fonds;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD réitère son engagement de faire de l'assurance-emploi l'un des principaux éléments de sa plateforme électorale.

3-43-16 L'ASSURANCE-EMPLOI

Jonquière

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a déformé l'assurance-emploi dans sa tentative de la réformer;

IL EST RÉSOLU QUE lors de son premier mandat :

1. Le NPD fasse de l'assurance-emploi l'un de ses principaux éléments de sa plateforme électorale et annule toutes les modifications à l'assurance-emploi que le gouvernement Harper a faites au cours de son mandat
2. De façon graduelle et en fonction de la capacité de payer, le NPD fasse sa propre réforme de

l'assurance emploi, à savoir :

- a. introduise un seul critère universel d'admissibilité
- b. l'abolition des deux semaines de carence du début
- c. augmentation à 75% du salaire assurable
- d. augmentation du maximum du salaire assurable
- e. instauration d'une avance de fonds pour les nouveaux bénéficiaires afin d'éliminer le temps d'attente
- f. augmentation du nombre de semaines de prestations afin que les travailleurs saisonniers ne cessent leurs prestations avant leur retour au travail.
- g. rendre disponibles 52 semaines de prestation pour raison de maladie

3-44-16 PROLONGATION DES PRESTATIONS DE CONGÉ DE MALADIE VERSÉES DANS LE CADRE DE L'ASSURANCEEMPLOI

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE de nombreux Canadiens malades ou blessés retournent au travail avant d'être complètement rétablis en raison du fardeau financier qui découle du versement de prestations d'assuranceemploi inadéquates;

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.6 (i) du Fonds de politiques, comme suit :

3.6 (i) Prolonger la durée des prestations d'assuranceemploi en cas de maladie ou de blessure.

3-45-16 ALLER DE L'AVANT AVEC UN REVENU DE BASE GARANTI POUR TOUS

Etobicoke Centre

ATTENDU QUE la pauvreté, les inégalités et l'insécurité occasionnent des maux sociaux coûteux, et compte tenu du fait que l'automatisation et les conditions de travail précaires menacent notre avenir;

ATTENDU QU'au Canada, des formes de revenu de base aident les aînés et les parents en âge de travailler à vivre dans la dignité et à participer à la société ainsi qu'à l'économie, tandis que l'« aide sociale » entraîne une stigmatisation, des problèmes de santé et un engrenage de pauvreté continue;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique approuve la tenue d'une discussion éclairée au sein du parti pour examiner les options qui s'offrent concernant un revenu de base garanti pour tous au Canada, en mettant à profit l'expertise existante, en encourageant l'exécution de recherches et d'analyses additionnelles et en collaborant avec des partenaires intéressés, et approuve la présentation d'un rapport au prochain congrès;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique demande au gouvernement du Canada, dans le contexte de la stratégie de réduction de la pauvreté, d'encourager la tenue d'une discussion nationale et d'examiner les options concernant un revenu de base pour tous, en collaboration avec les partis politiques, les administrations provinciales, territoriales, municipales

et autochtones et des organisations non gouvernementales, particulièrement dans les cas où les intervenants ont entrepris des travaux dans ce domaine.

3-46-16 PROGRAMME PILOTE DE REVENU MINIMAL POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Métallos

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne l'établissement d'un programme pilote de revenu minimal devant constituer une étape vers l'élimination de la pauvreté au Canada.

3-47-16 REVENU ANNUEL GARANTI

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD croie dans l'établissement d'une allocation de subsistance annuelle garantie permettant de combler les besoins de base et d'assurer la dignité.

3-48-16 REVENU ANNUEL GARANTI

Winnipeg-Centre

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne l'instauration d'un revenu annuel garanti au Canada.

3-49-16 REVENU DE SUBSISTANCE GARANTI

Esquimalt–Saanich–Sooke, Victoria

ATTENDU QUE notre système économique actuel ne fait pas en sorte que toutes les personnes disposent d'un revenu leur permettant de combler leurs besoins de base.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique mène une recherche sur l'instauration d'un revenu de subsistance annuel garanti pour tous les Canadiens.

3-50-16 LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ : REVENU DE BASE GARANTI

Esquimalt–Saanich–Sooke, Saanich-Gulf Islands

ATTENDU QUE 4,8 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté et sont donc exposés à un risque accru de problèmes de santé physique ou mentale et d'itinérance;

ATTENDU QUE le versement d'un revenu de base garanti aux Canadiens de plus de 65 ans a permis d'en arriver à un taux de pauvreté relativement faible chez les aînés;

ATTENDU QUE les programmes d'aide sociale en place sont complexes et ne protègent pas tous les Canadiens;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 3.4 du Fonds de politiques : « 3.4 Les néo-démocrates veulent :

e. Soutenir l'instauration d'un revenu de base garanti et travailler à sa mise en œuvre. »

3-51-16 REVENU ANNUEL GARANTI

Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE, selon la mesure du revenu après impôt des contribuables de 2013, près de 13 % des Canadiens vivent avec un faible revenu;

ATTENDU QUE l'insécurité financière continue de croître au Canada, étant donné que les tendances du marché du travail obligent un nombre toujours plus grand d'adultes en âge de travailler de se contenter de salaires bas et d'emplois précaires, comme des emplois à temps partiel, des emplois temporaires et du travail à forfait;

ATTENDU QUE les programmes actuels de sécurité du revenu établis par les gouvernements fédéral et provinciaux ne garantissent pas un accès équitable à de la nourriture et à un logement pour tous les Canadiens;

ATTENDU QU'un revenu annuel garanti peut faire en sorte que tous les Canadiens disposent d'un revenu suffisant pour combler leurs besoins de base et vivre dans la dignité, peu importe leur situation d'emploi;

ATTENDU QU'un revenu annuel garanti ressemble aux mesures universelles de sécurité du revenu qui sont actuellement en place pour les enfants et les aînés canadiens et qui ont permis de réduire les taux de pauvreté dans ces groupes;

ATTENDU QUE des éléments probants, notamment un projet pilote de revenu de base pour les adultes en âge de travailler mené à Dauphin, au Manitoba, dans les années 1970, indiquent que le versement d'un revenu annuel garanti peut réduire la pauvreté et l'insécurité financière, permettre aux personnes de profiter de possibilités qui sont importantes pour elles et leur famille, et améliorer les résultats en matière de santé et d'éducation;

ATTENDU QUE le revenu annuel garanti fait l'objet d'un soutien croissant à l'échelle du pays, comme le montrent notamment les résolutions adoptées par les conseils municipaux de Kingston, de Belleville et de Cornwall, en Ontario, ainsi que les déclarations faites par des fonctionnaires de tous les ordres de gouvernement;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne pour que soit inscrit dans la loi le versement d'un revenu de subsistance annuel garanti à tous les Canadiens.

3-52-16 OCTROI D'UN REVENU ANNUEL DE BASE

Saskatoon-Ouest

ATTENDU QUE, de plus en plus, les emplois sont précaires et fournissent des revenus insuffisants;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour que soit inscrit dans la loi l'octroi d'un revenu annuel de base pour tous les résidents permanents du Canada.

3-53-16 REVENU ANNUEL GARANTI

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE l'insécurité financière continue de croître au Canada;

ATTENDU QUE les programmes actuels de sécurité du revenu établis par les gouvernements fédéral et provinciaux ne garantissent pas un accès équitable à de la nourriture et à un logement pour tous les Canadiens;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne pour que soit inscrit dans la loi le versement d'un revenu de subsistance annuel garanti à tous les immigrants reçus, à tous les résidents permanents et à tous les citoyens canadiens, sans égard à l'âge, à l'étape de vie, aux aptitudes et à la situation familiale.

3-54-16 UN PROGRAMME NATIONAL DE REVENU DE BASE GARANTI

Toronto-St. Paul's

ATTENDU QUE la combinaison actuelle de prestations d'assurance-emploi, de systèmes de rémunération des travailleurs et de programmes provinciaux de soutien social fait toujours en sorte que des Canadiens touchent des revenus faibles ou ne touchent aucun revenu;

ATTENDU QUE chaque Canadien a droit à une sécurité économique de base;

ATTENDU QU'il existe une possibilité élevée d'améliorer les résultats sur le plan social et en matière de santé en garantissant un revenu à chaque Canadien;

ATTENDU QU'il existe une possibilité élevée de réduire les frais d'administration en créant un programme qui ne serait assorti d'aucune exigence en matière d'admissibilité et qui nécessiterait subséquemment un appareil administratif minimal;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD prône l'établissement d'un programme national de revenu de base garanti qui respecte l'autonomie des provinces, tout en garantissant à chaque Canadien le versement d'un revenu mensuel imposable.

3-55-16 PROGRAMME FÉDÉRAL DE REVENU MINIMAL GARANTI

Etobicoke-Lakeshore

ATTENDU QUE des preuves scientifiques indiquent clairement l'existence d'une corrélation entre la sécurité financière et une amélioration des résultats sur le plan social et en matière de santé physique et mentale;

ATTENDU QUE l'éradication de la pauvreté représente un principe canadien et néo-démocrate fondamental;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique prône activement l'adoption de mesures législatives en vue de mettre en œuvre un programme fédéral de revenu minimal garanti qui tienne compte des besoins des différentes provinces et des différents territoires;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'ajouter la clause F suivante à la section 1.5 du Fonds de politiques :
« Assurer une sécurité financière universelle, au moyen d'un revenu minimal garanti par le gouvernement fédéral. »

3-56-16 REVENU MINIMAL GARANTI POUR TOUS LES CANADIENS

St. John's-Sud—Mount Pearl

ATTENDU QUE la pauvreté continue d'être un fardeau constant et écrasant pour des millions de Canadiens et leur famille;

ATTENDU QUE les tendances toujours plus marquées vers l'automatisation, les emplois précaires, la volatilité des prix des ressources et une hausse des prix des aliments et du logement, entre autres facteurs socioéconomiques, constituent une menace réelle pour la classe moyenne canadienne;

ATTENDU QUE les politiques inefficaces des précédents gouvernements libéraux et conservateurs ont ignoré ces tendances ou les ont accentuées;

ATTENDU QUE ces tendances, conjuguées aux échecs des politiques gouvernementales, font en sorte que des millions de Canadiens sont vulnérables à la faim, à l'itinérance, à une mauvaise santé et à d'autres symptômes de la pauvreté;

ATTENDU QUE, pour assurer le bien-être social et économique à long terme du Canada, il faut veiller à ce que tous les citoyens puissent échapper à la pauvreté pour devenir des membres heureux, productifs et en bonne santé de la société;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, s'engage à instaurer un revenu minimal garanti pour chaque Canadien ayant atteint l'âge de la majorité. Cette mesure visera tous les Canadiens, peu importe le revenu, la situation d'emploi et les caractéristiques démographiques ou géographiques. Elle garantira un niveau de vie minimal pour tous les Canadiens, assurera la sécurité sociale et économique du Canada, et fera en sorte que chaque Canadien aura la possibilité de réaliser son plein potentiel. Surtout, elle constitue un moyen de s'assurer que les membres de la société canadienne ne seront plus jamais exposés aux conséquences humiliantes, déshumanisantes et potentiellement fatales de la pauvreté.

3-57-16 REVENU ANNUEL GARANTI POUR TOUS LES CANADIENS

London—Fanshawe , London-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne pour que soit inscrit dans la loi le versement d'un revenu de subsistance annuel garanti à tous les Canadiens.

3-58-16 VERSEMENT D'UN REVENU DE BASE GARANTI

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QU'un revenu de base garanti – un transfert en espèces du gouvernement aux citoyens – réduirait l'insécurité financière et ferait en sorte que tout le monde dispose d'un revenu suffisant pour combler les besoins de base et vivre dans la dignité, peu importe la situation d'emploi;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 3.4 du Fonds de politiques :

3.4 Les néo-démocrates veulent :

e) Un revenu de base garanti pour tous les Canadiens afin d'éliminer la pauvreté.

3-59-16 ASSURANCE MÉDICAMENTS

Spadina–Fort York

ATTENDU QUE le coût des médicaments d'ordonnance ne cesse d'augmenter, ce qui crée un fardeau déraisonnable pour les Canadiens qui doivent suivre un traitement médical;

ATTENDU QUE, dans le cadre du système actuel, les médicaments sont inabordables pour de nombreux Canadiens à faible revenu, notamment des aînés, des Canadiens sans emploi rémunéré ou sous-employés et d'autres groupes vulnérables;

ATTENDU QUE Tommy Douglas a prôné l'établissement d'un programme d'assurance médicaments national dans le cadre d'un régime d'assurance maladie général et, au bout du compte, en tant qu'élément de la justice sociale;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers, un régime national d'assurance médicaments abaisserait les coûts des médicaments et réduirait les frais d'administration de sorte à générer des économies de 11,4 milliards de dollars par année;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue de prôner l'établissement d'un régime national et universel d'assurance médicaments fondé sur une collaboration fédérale-provinciale, afin de remédier à une lacune critique du système canadien de soins de santé.

3-60-16 NOUVEL ACCORD SUR LA SANTÉ

Halifax

ATTENDU QU'un accord sur la santé n'a pas encore été conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de remplacer l'Accord de 2004, qui est arrivé à échéance en 2014;

ATTENDU QUE, en conséquence, le pays se retrouve sans financement stable pour les soins de santé et que le rôle du gouvernement fédéral a été réduit;

IL EST RÉSOLU QUE le parti soutienne l'élaboration d'un nouvel accord de 10 ans sur la santé qui procurera un financement stable à long terme correspondant à 25 % des dépenses de santé des provinces, qui sera assorti de normes nationales en matière de soins, et qui inclura un régime public national d'assurance médicaments ainsi qu'une stratégie nationale pour les soins aux aînés.

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.1 c du Fonds de politiques, comme suit :

3.1 Les néo-démocrates veulent :

c. Établir un accord de 10 ans sur la santé qui accroîtra les transferts aux provinces et aux territoires destinés aux soins de santé, ce qui comprend un plan et un financement pour un régime public national d'assurance médicaments, une stratégie nationale pour les soins aux aînés et une stratégie nationale sur la santé mentale.

IL EST RÉSOLU QUE le parti soutienne l'élaboration d'un nouvel accord de 10 ans sur la santé qui procurera un financement stable à long terme correspondant à 25 % des dépenses de santé des provinces, qui sera assorti de normes nationales en matière de soins, et qui inclura un régime public national d'assurance médicaments ainsi qu'une stratégie nationale pour les soins aux aînés.

3-61-16 RÉOLUTION SUR L'ACCORD SUR LA SANTÉ

NPD Section Québec

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LE NPD:

- Poursuive une augmentation des transferts fédéraux en matière de santé au niveau défini dans l'Accord sur la santé, gardant des transferts par habitant et des points d'impôt pour assurer les avantages nécessaires aux Canadiennes qui en ont le plus besoin;
- Recommande qu'en entente avec les gouvernements provinciaux, les fonds soient en partie alloués à des initiatives spécifiques comme l'amélioration du système, la diminution du temps d'attente, l'accroissement de l'innovation et la réduction des coûts des soins de santé à long terme;
- Soutienne la création d'un successeur au Conseil Canadien de la Santé pour surveiller les transferts canadiens en matière de santé et offrir une analyse indépendante et un rapport public sur l'évolution du système de santé canadien;
- Encourage le gouvernement fédéral à prendre une approche collaborative en matière de soins de santé au Canada en travaillant avec les provinces et territoires pour promouvoir l'adoption pan-canadienne des meilleures pratiques et de l'innovation.

3-62-16 DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE de nombreux facteurs cruciaux qui déterminent l'état de santé des Canadiens sont de nature socioéconomique, notamment le logement, le revenu, la sécurité alimentaire, l'accès à une éducation de qualité et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE le fait de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé permet d'améliorer les résultats en matière de santé pour les Canadiens, de réaliser des économies dans notre système public de soins de santé et d'en arriver à une société plus équitable;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates veulent :

agir sur les déterminants sociaux de la santé, à titre de stratégie de base pour améliorer la santé des Canadiens.

3-63-16 INTÉGRATION COMPLÈTE DE L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS À L'ASSURANCE-MALADIE

Thornhill, Etobicoke-Nord, Hamilton-Centre, Saskatoon-Ouest, Ottawa-Centre

ATTENDU QU'un régime d'assurance médicaments permettra aux Canadiens d'économiser plus de 7 milliards de dollars et qu'il est urgent d'améliorer la santé publique, notamment en ce qui concerne les aînés et les personnes qui vivent dans la pauvreté;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active en vue de l'établissement d'un régime national d'assurance médicaments qui ferait partie intégrante de l'assurance maladie pour tous les résidents du Canada – un tel régime, en plus de faire du gouvernement fédéral un acheteur central de produits pharmaceutiques en vrac, ferait en sorte que la fourniture gratuite de médicaments soit une caractéristique des soins de santé publics et un droit pour tous les patients.

3-64-16 UN NOUVEL ACCORD CANADIEN SUR LA SANTÉ

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE l'Accord sur la santé du Canada de 2014, dans le cadre duquel des fonds fédéraux étaient versés aux provinces et aux territoires au titre des soins de santé, a expiré en 2014;

ATTENDU QUE l'Accord ne comportait pas de mécanismes pour assurer l'application des principes contenus dans la Loi canadienne sur la santé;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral fédéral a demandé à la ministre de la Santé, Jane Philpott, de renforcer notre système universel et public de soins de santé et de mobiliser les provinces et les territoires en vue d'élaborer un nouvel accord pluriannuel sur la santé qui englobe les soins à domicile, l'utilisation de technologies numériques en matière de santé, une assurance médicaments, la santé mentale et une entente de financement à long terme;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement Trudeau de rendre des comptes concernant le renforcement, l'élargissement et l'application de la Loi canadienne sur la santé dans le cadre de la négociation d'un nouvel accord canadien pluriannuel sur la santé avec les provinces et les territoires;

L'accord doit :

- prévoir une augmentation du financement d'au moins 6 % par année;
- avoir pour objectif que la part fédérale du financement des soins de santé soit de 25 % d'ici 2015;
- prévoir un financement conditionnel au respect de la *Loi canadienne sur la santé*;
- comporter des mécanismes visant à assurer le partage des pratiques exemplaires entre les provinces et les territoires, ainsi qu'à garantir que les soins de santé sont universels, accessibles et publics, et que les fonds sont gérés avec la plus grande prudence possible.

3-65-16 MOYENS DE CONTRACEPTION SUR ORDONNANCE

Esquimalt–Saanich–Sooke, Saanich-Gulf Islands

ATTENDU QUE les moyens de contraception sur ordonnance ont souvent un coût prohibitif;

ATTENDU QUE la responsabilité d'utiliser des moyens de contraception sur ordonnance incombe de façon disproportionnée aux femmes, et particulièrement à celles qui peuvent être aux prises avec des obstacles concernant l'accès à des soins de santé sexuelle et reproductive;

IL EST RÉSOLU DE modifier la clause 3.1 k du Fonds de politiques, comme suit :

« 3.1 Les néo-démocrates veulent : k. Établir une politique exhaustive sur la santé reproductive, ce qui comprend un accès universel et gratuit à des moyens de contraception sur ordonnance. »

3-66-16 OFFRIR AUX CANADIENS UN VÉRITABLE PLAN POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU DE RETRAITE

London-Fanshawe

ATTENDU QU'un nombre croissant de Canadiens ne disposent pas d'épargnes suffisantes pour maintenir leur niveau de vie à la retraite et que les régimes de pension agréés collectifs, au lieu d'assurer une sécurité du revenu de retraite, ne font que promettre d'autres frais élevés et un assujettissement à la volatilité des marchés boursiers;

IL EST RÉSOLU DE modifier les clauses suivantes de la section 3.7, comme suit :

- a. 3.7.a. insérer à la fin « à un niveau suffisant dans le premier budget pour sortir immédiatement les aînés de l'ornière de la pauvreté »;
- b. 3.7.d. insérer à la fin « dans le but ultime de doubler les prestations versées »;
- c. 3.7.e. remplacer le passage « permettre une certaine flexibilité aux Canadiens et à leurs employeurs lorsqu'il s'agit de » par la mention « accorder aux Canadiens et à leurs employeurs la flexibilité requise pour »;
- d. 3.7.f. supprimer l'expression « Faire passer » et la remplacer par la mention « Modifier les lois fédérales sur la faillite pour faire passer ».

3-67-16 OFFRIR AUX CANADIENS UN VÉRITABLE PLAN POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU DE RETRAITE

London-Fanshawe

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 3.7 du Fonds de politiques et de modifier en conséquence le classement par ordre alphabétique de toutes les clauses subséquentes :

3.7.c. Collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer la coordination des programmes destinés aux aînés à faible revenu de sorte que leurs prestations ne soient pas récupérées.

3-68-16 ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION GÉNÉTIQUE

London—Fanshawe

ATTENDU QUE le NPD du Canada a présenté trois projets de loi émanant de députés visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour mettre fin à la discrimination génétique, ce qui comprend le fait d'interdire aux employeurs et aux assureurs d'inciter les demandeurs à se soumettre à des tests génétiques;

ATTENDU QUE, pour l'heure, le NPD ne dispose pas d'une politique sur l'élimination de la discrimination génétique;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada continue de demander au gouvernement fédéral de mettre en place des mesures de protection contre la discrimination génétique ainsi que d'établir un organisme permanent chargé d'appliquer les mesures de protection, de documenter les cas de discrimination génétique et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection qui sont en vigueur;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada demande au gouvernement fédéral de concevoir une campagne publique de communication et de sensibilisation visant à lutter contre la discrimination génétique et l'incitation à se soumettre à des tests génétiques au sein de la population canadienne.

3-69-16 COUVERTURE UNIVERSELLE DES SOINS DENTAIRES, DES MÉDICAMENTS ET DES APPAREILS ET ACCESSOIRES FONCTIONNELS

Sudbury

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que les services dentaires de base doivent être ajoutés aux services complets que les provinces sont tenues de fournir en vertu de la Loi canadienne sur la santé;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime qu'il faut tenir compte des responsabilités provinciales accrues lorsqu'on calcule les paiements de transfert aux provinces au titre des services de soins de santé.

3-70-16 ÉLIMINATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE LA DETTE ÉTUDIANTE

Etobicoke-Nord, Hamilton Mountain

ATTENDU QUE les frais de scolarité postsecondaires ont grimpé en flèche ces dernières années;

ATTENDU QU'aujourd'hui, de nombreux étudiants ont une dette de plus de 60 000 \$ lorsqu'ils achèvent leurs études postsecondaires.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour l'annulation de la dette étudiante et des frais de scolarité postsecondaires, et qu'il soutienne vigoureusement les campagnes et les protestations des étudiants en vue de réduire rapidement et d'abolir les frais, dans la foulée de l'exemple inspirant de la grève étudiante massive au Québec en 2012;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour faire en sorte que le financement fédéral destiné à l'éducation s'accompagne d'exigences selon lesquelles les provinces

doivent immédiatement geler les frais de scolarité et, à la suite de réductions annuelles, éliminer entièrement les frais dans un délai de cinq ans.

3-71-16 SOUTIEN DU LOGEMENT SOCIAL AU MOYEN D'UN FINANCEMENT VERSÉ AUX MUNICIPALITÉS

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD croie dans le fait de soutenir l'amélioration du logement social au moyen d'un financement fédéral ciblé versé directement aux municipalités.

3-72-16 CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ARMES À FEU

NPD Section Québec

ATTENDU QUE l'inefficacité du Comité consultatif canadien du Parlement du Canada sur les armes à feu, inefficacité que l'ex premier ministre Harper a lui-même avouée;

ATTENDU QUE le NPD devra prendre au sérieux cette menace, car un nombre significatif de ses membres au Parlement et de ses futurs candidats seront vulnérables sur cette question lors de la prochaine campagne électorale;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil fédéral du NPD de mettre sur pied son propre Comité consultatif interne sur les armes à feu, afin d'élaborer une position sur la question qui rallie la majorité de la population canadienne. À cette fin, le comité pourrait proposer aux membres du caucus responsable de ce dossier de solliciter l'opinion des services de police, des spécialistes de la sécurité publique, ainsi que des représentants de la santé publique, des organisations féministes, des chasseurs, des populations rurales et des autochtones.

3-73-16 RÉHABILITATION ET RÉINSERTION SOCIALE DES CONTREVENANTS

NPD Section Québec

CONSIDÉRANT QUE le service correctionnel du Canada met le public canadien à risque en s'écartant de son rôle de réinsertion sociale et en mettant l'emphase sur l'aspect punitif en coupant les programmes importants de réinsertion sociale;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande que le gouvernement fédéral donne au Service correctionnel du Canada les moyens de reprendre son rôle de réhabilitation et de réinsertion sociale des contrevenants.

3-74-16 REVENU DES AÎNÉ(E)S

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE 4,8% des personnes âgées avaient un faible revenu en 2007;

ATTENDU QUE l'écart entre les taux de faible revenu des femmes et des hommes est significativement plus marqué dans la population âgée que dans l'ensemble de la population du Canada;

ATTENDU QUE 160 000 Canadiens et Canadiennes ne savent pas qu'ils et qu'elles ont accès au Supplément de revenu garanti;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les prestations versées par le gouvernement du Canada aux aîné(e)s, soit la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, totalisent un montant égal ou supérieur au seuil de la pauvreté, tel que défini par Revenu Canada;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le supplément de revenu garanti soit automatiquement versé à toute personne âgée qualifiée au regard de sa déclaration de revenus fédérale.

3-75-16 CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS POLICIERS N'AYANT PAS ABOUTI A UNE CONDAMNATION

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les corps de police au Canada divulguent des renseignements par rapport aux antécédents des particuliers n'ayant pas abouti à une condamnation, une accusation, voire même une arrestation;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement d'interdire la diffusion de tout renseignement au sujet d'un individu protégé par les lois canadiennes, sauf dans des circonstances limitées incluant notamment :

- dans le cadre de la collaboration avec un autre corps policier canadien assujetti aux mêmes conditions;
- si cette information se réfère à la condamnation de l'individu et n'est pas scellée par les tribunaux;
- lorsqu'une ordonnance a été émise par une Cour canadienne;
- à la personne elle-même;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement d'interdire, dans la Loi canadienne des droits de la personne, la discrimination basée sur un renseignement policier faisant référence à un fait ne s'étant pas soldé par la condamnation de l'individu concerné ni relié à une investigation en cours visant cette personne.

3-76-16 RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD SUR LA SANTÉ

Saskatoon — Grasswood

ATTENDU QUE l'Accord sur la santé s'appuyait sur une présence nationale du gouvernement fédéral pour que celui-ci s'assure que les cinq principes de l'assurance maladie du Canada sont uniformément respectés par toutes les provinces;

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a refusé de signer l'Accord sur la santé;

ATTENDU QUE, durant leur campagne électorale, les libéraux ont promis de renouveler l'Accord sur la santé;

IL EST RÉSOLU QUE le caucus du NPD presse le gouvernement libéral de donner suite dans les plus brefs délais à sa promesse de renouveler l'Accord sur la santé.

3-77-16 DEPLOIEMENT DES CAMPS

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne, dans sa plateforme et lors de son premier mandat, le déploiement, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, d'un réseau de centres communautaires pour l'amélioration, le maintien et la prévention en santé (CAMPS), offrant gratuitement des services de professionnels et des infrastructures pour permettre à la population canadienne d'acquérir de saines habitudes de vie.

3-78-16 FAIRE UNE PRIORITÉ DES INVESTISSEMENTS EN SANTÉ

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE le gouvernement Harper planifie d'annoncer un surplus budgétaire au printemps prochain, alors qu'il a déjà annoncé des coupes de 36 milliards de dollars aux transferts en santé dédiés aux provinces;

ATTENDU QUE le vieillissement de la population exerce d'énormes pressions sur le système de santé puisque les coûts pour maintenir les services actuels ne cessent d'augmenter;

ATTENDU QU'une baisse de financement ne peut qu'entraîner une hausse des temps d'attente et une réduction des soins de première ligne et à domicile;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ait comme priorité de rétablir le financement en santé afin que les provinces puissent continuer d'assurer la pérennité du système de santé public et universel

3-79-16 HÉMIPLÉGIE ALTERNANTE

NPD Section Québec

CONSIDÉRANT QUE L'IG (Institut de génétique) et IRSC (Institut de recherche de Santé Canada) appuient la recherche sur le génome humain, ainsi que sur tous les aspects de la génétique, de la biochimie fondamentale et de la biologie cellulaire liés à la santé et aux maladies humaines, y compris l'interaction des facteurs génétiques avec les milieux physique et social.

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que l'Hémiplégie alternante soit inscrite sur la liste des maladies rares pour que les chercheurs puissent adhérer aux programmes soient de l'IRSC.

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de recherche et de traitement au Canada, malgré le fait que ce soit un neurologue québécois qui l'a documenté la première fois il y a plus de quarante ans.

IL EST RÉSOLU DE demander l'ajout de l'Hémiplégie alternante à la liste des maladies du programme FORGE Canada permettant d'identifier les gènes et d'émettre des traitements.

3-80-16 COUVERTURE UNIVERSELLE DES SOINS DENTAIRES

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que les soins dentaires de base doivent être ajoutés aux services complets que les provinces sont tenues de fournir en vertu de la Loi canadienne sur la santé;

3-81-16 RAPPORT ROMANOW

Charleswood-St. James-Assiniboia-Headingley

ATTENDU QUE la détérioration de notre système de soins de santé au cours des 20 dernières années, qui découle du laisser-aller des gouvernements qui se sont succédé durant cette période, s'est traduite par des difficultés pour les personnes malades, les jeunes, les pauvres et les groupes défavorisés;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement en place de mettre en œuvre les recommandations du rapport Romanow concernant les changements devant être apportés à notre système de santé et le financement devant lui être octroyé.

3-82-16 ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Ottawa-Centre

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada mette en œuvre une campagne nationale de réduction de la pauvreté fondée sur la stratégie énoncée dans la « Loi visant à éliminer la pauvreté au Canada »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada fasse appel à des organisations locales pour mobiliser les Canadiens autour de la question prioritaire de la pauvreté, tout en poursuivant ses efforts pour former le premier gouvernement néo-démocrate fédéral de l'histoire du Canada.

3-83-16 REVENU GARANTI

Jonquière

ATTENDU QUE les prestations versées par le gouvernement du Canada aux aîné(e)s, soit la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, totalisent un montant égal ou supérieur au seuil de la pauvreté, tel que défini par Revenu Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le supplément de revenu garanti soit automatiquement versé à toute personne âgée qualifiée au regard de sa déclaration de revenus fédérale.

3-84-16 RÉGIME DE PENSIONS COMPLET

Hamilton Mountain

ATTENDU QUE deux travailleurs canadiens sur trois ne disposent pas d'un régime de retraite d'employeur et que les régimes de retraite à prestations déterminées sont menacés par les employeurs;

ATTENDU QUE les faillites d'entreprises font souvent en sorte que les travailleurs perdent leurs prestations de retraite, qui représentent une forme de rémunération différée;

ATTENDU QUE l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG a été arbitrairement relevé;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique prône l'établissement d'un régime de pensions complet caractérisé par les éléments suivants :

- a. le doublement des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du

Québec, financé par une hausse modeste des cotisations;

- b. la bonification du Supplément de revenu garanti pour tous les retraités;
- c. le rétablissement de l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV et du SRG à 65 ans;
- d. l'instauration de mesures visant à protéger les pensions des travailleurs grâce à une modification de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

3-85-16 CIBLES ET ÉCHÉANCIERS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Vancouver-Est

ATTENDU QU'une stratégie nationale efficace d'élimination de la pauvreté doit être assortie de cibles quantifiables et d'échéanciers;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la sousclause suivante à la clause 3.4.d. du Fonds de politiques :

- Des objectifs et des échéanciers clairs concernant l'élimination de la pauvreté.

3-86-16 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Hamilton Mountain, Saskatoon-Ouest

ATTENDU QUE l'itinérance est inacceptable;

ATTENDU QUE de nombreuses personnes vivent dans des logements marginaux et sont exposées à un risque imminent d'itinérance;

ATTENDU QUE l'itinérance a augmenté ces 10 dernières années et que des sansabri meurent dans les rues;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate prenne des initiatives, en collaboration avec les municipalités et les gouvernements provinciaux, en vue de créer des coopératives d'habitation et des logements sociaux universellement abordables et accessibles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD demande un moratoire sur les expulsions, les saisies de biens hypothéqués et les coupures de services publics visant des personnes qui sont sans emploi;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour demander au gouvernement du Canada d'affecter 2 % des dépenses fédérales à la rénovation, à l'entretien et à la construction de coopératives d'habitation et de logements sociaux.

3-87-16 COÛT ÉLEVÉ DU LOGEMENT AU CANADA

Vancouver Quadra

ATTENDU QU'un nombre toujours plus grand de Canadiens n'ont pas accès à un logement abordable;

ATTENDU QUE les promoteurs à but lucratif ne voient aucun intérêt à accroître l'offre de logements pour que les Canadiens aient accès à plus de logements abordables;

ATTENDU QU'il sera important que les Canadiens puissent habiter près des lieux où ils travaillent et participent à la vie communautaire afin de limiter la contribution du Canada au changement climatique;

ATTENDU QU'un bon gouvernement doit avoir pour priorité d'assurer le respect des droits de la personne des citoyens, et notamment le droit au logement;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD présente et s'emploie à faire adopter des lois visant à améliorer l'accès abordable au logement :

1. en imposant les gains en capital sur les biens immobiliers (aménagés et non aménagés) qui ne constituent pas la résidence principale, les revenus fiscaux perçus devant servir exclusivement à l'aménagement de logements abordables;
2. en limitant la propriété étrangère et en imposant l'acquisition de biens immobiliers par des intérêts étrangers, les revenus fiscaux perçus devant servir exclusivement à l'aménagement de logements abordables;
3. en utilisant une certaine partie des revenus fiscaux perçus pour aménager des logements sociaux appartenant durablement au gouvernement fédéral;
4. Le NPD collaborera avec d'autres ordres de gouvernement pour optimiser l'offre de logements abordables.

3-88-16 LIBÉRATION DE LEONARD PELTIER

Esquimalt–Saanich–Sooke, Victoria

ATTENDU QUE les néo-démocrates du Canada ont adopté en 1991 la résolution 01K8.2 du NPD demandant la libération de Leonard Peltier;

ATTENDU QUE la meilleure occasion pour le président Obama de libérer Leonard Peltier se situe en janvier 2017;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada demande à la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, d'écrire au Premier ministre Justin Trudeau afin de proposer à celui-ci qu'il écrive au président Obama pour lui demander de libérer Leonard Peltier;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada écrive au Premier ministre Justin Trudeau afin de proposer à celui-ci qu'il écrive au président Obama pour lui demander de libérer Leonard Peltier;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada écrive au président Obama pour lui demander de libérer Leonard Peltier.

3-89-16 PEINES MINIMALES OBLIGATOIRES

Vancouver-Est

ATTENDU QU'un principe fondamental de la justice pénale au Canada est celui de la proportionnalité, à savoir que la peine doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et à la culpabilité morale du délinquant;

ATTENDU QUE les juges sont des spécialistes de première ligne du système de justice pénale, qui entendent l'ensemble de la preuve et qui sont les mieux placés pour déterminer la peine devant être imposée;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada demande au gouvernement fédéral de promulguer des modifications au *Code criminel* et à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour supprimer les peines d'emprisonnement minimales obligatoires au Canada.

3-90-16 RÉGIME NATIONAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE les coûts des médicaments d'ordonnance au Canada se classent au deuxième rang des coûts les plus élevés parmi les pays industrialisés;

ATTENDU QUE des millions de Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin, ce qui est nuisible à leur santé et entraîne des coûts accrus pour le système de soins de santé publics;

ATTENDU QUE le Canada est le seul pays au monde dont le système universel de soins de santé n'offre pas une couverture universelle des médicaments d'ordonnance;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates veulent :

- un programme d'assurance médicaments national, universel, à payeur unique et offrant une couverture à partir du premier dollar, qui fasse en sorte que tous les Canadiens reçoivent les médicaments dont ils ont besoin.

3-91-16 SOINS DENTAIRES

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE les soins dentaires étaient inclus dans la deuxième phase de l'établissement du système complet de soins de santé au Canada envisagé par Tommy Douglas;

ATTENDU QUE les services de soins dentaires essentiels ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie public, malgré les liens qui existent entre une mauvaise santé buccodentaire et les problèmes de santé liés à d'autres parties du corps;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates veulent :

- mettre en œuvre un programme universel de soins dentaires pour tous les Canadiens.

3-92-16 SOINS AXÉS SUR LA COLLECTIVITÉ

Vancouver Kingsway

ATTENDU QUE cinq millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille et qu'un nombre encore plus grand de Canadiens font face à des délais d'attente excessifs pour obtenir des traitements médicaux;

ATTENDU QUE l'accès à des soins primaires axés sur la collectivité améliore les résultats en matière de santé des patients et atténue la pression qui s'exerce sur les établissements de soins de courte durée plus onéreux;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates veulent :

- promouvoir les modèles de soins axés sur la collectivité pour s'assurer que les Canadiens ont accès à des services de soins primaires en temps opportun.

3-93-16 INÉGALITÉ

South Shore—St. Margaret's

ATTENDU QUE les Canadiens, si l'on en juge par les résultats de l'élection de 2015, ont eu des doutes quant aux convictions profondes du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada cible l'inégalité en tant que fléau social et économique qu'il faut enrayer, et accorde la priorité aux politiques qui favorisent l'égalité.

3-94-16 SURVEILLANCE CIVILE DES PLAINTES CONTRE DES JUGES

Edmonton-Centre

ATTENDU QUE les juges sont des fonctionnaires payés par les citoyens du Canada et qui doivent rendre des comptes à ceux-ci;

ATTENDU QUE les juges peuvent ne pas être totalement impartiaux lorsqu'ils font enquête sur des plaintes visant d'autres juges;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada demande au gouvernement fédéral de modifier le comité d'examen et le comité d'enquête composé de cinq membres qui est établi sous l'égide du Conseil canadien de la magistrature à la suite du dépôt d'une plainte contre un juge, afin d'y inclure un président ou un vice-président ainsi que d'autres membres du grand public nommé par le gouvernement, au lieu des cinq membres existants qui sont des magistrats.

3-95-16 ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION GÉNÉTIQUE

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE le NPD du Canada a présenté trois projets de loi émanant de députés visant à modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour mettre fin à la discrimination génétique, ce qui comprend le fait d'interdire aux employeurs et aux assureurs d'inciter les demandeurs à se soumettre à des tests génétiques;

ATTENDU QUE, pour l'heure, le NPD du Canada ne dispose pas d'une politique sur l'élimination de la discrimination génétique;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada continue de demander au gouvernement fédéral de mettre en place des mesures de protection contre la discrimination génétique ainsi que d'établir un organisme permanent chargé d'appliquer les mesures de protection, de documenter les cas de discrimination génétique et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection qui sont en vigueur;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada demande au gouvernement fédéral de concevoir une campagne publique de communication et de sensibilisation visant à lutter contre la discrimination génétique et l'incitation à se soumettre à des tests génétiques au sein de la population canadienne.

3-96-16 STRATÉGIE NATIONALE POUR LES SOINS AUX AÎNÉS

Halifax

ATTENDU QU'il y a un vieillissement rapide de la population canadienne ainsi qu'une augmentation rapide du nombre de personnes atteintes de démence;

ATTENDU QUE nos services de soins de longue durée souffrent d'un sousfinancement et d'un manque de personnel majeurs;

IL EST RÉSOLU DE combiner les clauses f et p de la section 3.1 du Fonds de politiques, comme suit :

1.1 Les néo-démocrates veulent :

f. Faciliter le désir des Canadiens de vieillir dans un endroit de leur choix en investissant dans un continuum de soins de longue durée et palliatifs de qualité élevée offerts dans des hôpitaux publics, des foyers et des établissements à but non lucratif.

IL EST RÉSOLU QUE le parti soutienne l'établissement d'une stratégie nationale pour les soins aux aînés qui investirait dans un continuum de soins de longue durée et palliatifs de qualité élevée offerts dans des hôpitaux publics, des foyers et des établissements à but non lucratif.

3-97-16 VICTIMES DE TRAFIC HUMAIN

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les victimes de trafic humain représentent un croisement unique et complexe entre de nombreuses problématiques sociologiques, criminelles et, dans certains cas, liées à l'immigration

IL EST RÉSOLU QUE la clause suivante soit ajoutée à la section 3.10 du livre des politiques :

3.10. Les néo-démocrates veulent :

d. Fournir une considération législative spécifique aux besoins et aux situations des victimes de trafic humain, avec la tentative de couvrir des problématiques comme :

- la légalisation du statut des victimes de nationalité étrangère et de leurs personnes à charge; la suspension des casiers judiciaires résultant de leur exploitation;

- l'offre de services et autres mesures nécessaires pour prévenir la re-victimisation et pour garantir le bien-être des victimes;
- une considération spéciale quant à la poursuite des trafiquants qui dans certains cas sont eux-mêmes des victimes de trafic;
- et une relation de nature coopérative entre les ONG et le gouvernement dans l'offre de services aux victimes.

3-98-16 CLASSIFICATIONS D'ARMES À FEU

Etobicoke-Lakeshore

ATTENDU QUE le système existant de classifications d'armes à feu peut souvent sembler arbitraire et prêter à confusion tant pour les utilisateurs d'armes à feu légales que pour les personnes qui n'en utilisent pas;

IL EST RÉSOLU QUE le parti se donne pour priorité de modifier le paragraphe 84 (1) du *Code criminel* afin de simplifier et définir les classes d'armes à feu en se fondant expressément sur leurs fonctions mécaniques et leurs dimensions.

3-99-16 BONIFICATION DES PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET DU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC

Halifax

ATTENDU QUE les Canadiens ne sont pas en mesure d'épargner suffisamment en vue de toucher un revenu de retraite décent;

ATTENDU QUE les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux, lors de leur réunion de décembre, ont seulement convenu de discuter ultérieurement de la possibilité de bonifier les prestations du Régime de pensions du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le parti demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler à la bonification des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec d'ici 2017.

3-100-16 PROGRAMMES SOCIAUX

South Shore—St. Margaret's

ATTENDU QUE les Canadiens, si l'on en juge par les résultats de l'élection de 2015, ont eu des doutes quant aux convictions profondes du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada investisse dans des programmes sociaux qui égalisent les chances de tous les Canadiens, compte tenu du fait que l'histoire économique du Canada montre qu'une bonne politique sociale constitue une bonne politique économique.

3-101-16 AMÉLIORATION DES DROITS

South Shore—St. Margaret's

ATTENDU QUE les Canadiens, si l'on en juge par les résultats de l'élection de 2015, ont eu des doutes quant aux convictions profondes du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada s'attaque aux répercussions politiques des inégalités en améliorant le respect des droits des travailleurs et des droits de la personne, et en éliminant l'inégalité d'accès aux décideurs.

Groupe de discussion 4 : Redéfinir la place du Canada dans le monde

4-01-16 LE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE le premier ministre Justin Trudeau a laissé entendre qu'il était favorable au Partenariat transpacifique tel que négocié par le gouvernement conservateur alors qu'il se disait en faveur de la transparence dans les négociations commerciales ;

ATTENDU QUE le plan des conservateurs annoncé durant la campagne électorale prévoyait des compensations aux secteurs négativement touchés de 4,3 milliards \$ s'échelonnant sur 15 ans, des sommes jugées insuffisantes ;

ATTENDU QUE la ministre du Commerce international remet maintenant en question l'engagement d'indemniser les producteurs laitiers ;

ATTENDU QUE les secteurs laitier et avicole du Québec rapportent chaque année près de 8,2 milliards de dollars au PIB, génèrent 92 000 emplois et permettent le versement de 1,38 milliard en taxes et impôts ;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement libéral qu'il renégocie le PTP et créer un nouvel accord qui protège la gestion de l'offre intégrale, nos emplois et qui soit dans l'intérêt des Canadiens.

4-02-16 L'INCIDENT DU KOMAGATA MARU

NPD Section Québec

ATTENDU QU'il y a 100 ans, le navire Komagata Maru, à bord duquel se trouvaient principalement des sikhs, a atteint les côtes du Canada mais n'a pas été autorisé à entrer dans le port de Vancouver. Après deux mois d'attente, sans avoir pu poser le pied sur le sol canadien, les 359 passagers ont été forcés de retourner en Inde, où ils furent la cible de tirs. Ainsi, de nombreux passagers sont morts sans raison ;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada offre des excuses officielles pour l'incident du Komagata Maru aux communautés sud-asiatiques, et en particulier à la communauté sikhe, dont étaient issues les personnes décédées pour avoir osé poursuivre un rêve canadien.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement d'offrir des excuses officielles aux communautés sud-asiatiques, et en particulier à la communauté sikhe, dont étaient issues les personnes décédées, pour avoir osé poursuivre un rêve canadien

4-03-16 CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR ÉLIMINER LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

Ottawa-Centre

IL EST RÉSOLU QUE le Canada doive mener une campagne internationale pour éliminer la torture et la peine de mort.

4-04-16 DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Ottawa-Ouest – Nepean, Ottawa-Centre, Nepean, Ottawa—Vanier, Ottawa-Sud

IL EST RÉSOLU D’amender la section la section 4.1 Droits de la personne et paix dans le monde du Fonds de politiques du NPD, comme suit :

Les néo-démocrates veulent :

g. Soutenir activement les efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement nucléaire.

4-05-16 RÉDUIRE LA MORTALITÉ MATERNELLE

London-Fanshawe

IL EST RÉSOLU D’ajouter la clause suivante à la section 4.2 du Fonds de politiques et de modifier en conséquence le classement par ordre alphabétique de toutes les clauses subséquentes :

4.2.e. Soutenir le financement octroyé dans le cadre d’initiatives visant à réduire la mortalité maternelle à l’échelle du globe, ce qui comprend des fonds pour la contraception et des avortements sécuritaires ainsi que pour la prestation de services par des fournisseurs qualifiés en matière de contraception, d’avortement et de soins pendant la grossesse et l’accouchement.

4-06-16 ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D’AIDE À LA RÉINSTALLATION

Vancouver-Est

ATTENDU QUE de nombreuses organisations d’aide à la réinstallation ne sont actuellement pas admissibles au financement d’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) au titre du Programme d’aide à la réinstallation (PAR);

ATTENDU QUE les fournisseurs de services dans certaines régions métropolitaines du Canada ont besoin de ressources additionnelles pour contribuer aux activités d’accueil d’un grand nombre de réfugiés syriens qui arrivent au pays;

IL EST RÉSOLU QUE le parti demande au gouvernement de reconnaître la valeur des organisations d’aide à la réinstallation en modifiant les critères d’admissibilité au PAR de telle sorte que ces organisations puissent demander des fonds qui leur permettraient de fournir des services d’aide à la réinstallation.

4-07-16 AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE RÉUNIFICATION DES PARENTS ET DES GRANDSPARENTS

Vancouver-Est

ATTENDU QUE la limite du nombre de demandes admissibles de parrainage de parents et de grands-parents fixée arbitrairement par le gouvernement a été atteinte en moins de trois jours en 2016;

ATTENDU QUE cette limite extrêmement basse entraîne de grandes difficultés pour les familles, qui sont forcées d'engager d'importants frais de messagerie pour participer au programme;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 4.4 du Fonds de politiques :

Éliminer la limite du nombre de demandes admissibles de parrainage de parents et de grands-parents;

IL EST RÉSOLU QUE le parti demande au gouvernement d'entreprendre de véritables consultations avec les Canadiens sur la façon de réformer le système d'immigration pour faire en sorte qu'on reconnaisse davantage la valeur que représentent les parents et les grands-parents pour les familles dans notre pays.

4-08-16 CORRECTIONS DES ÉTATS DE SERVICE

Esquimalt–Saanich–Sooke, Victoria

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement (a) de présenter des excuses à toutes les personnes qui ont été radiées des Forces canadiennes ou autrement obligées de quitter celles-ci en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, peu importe que ces radiations se soient accompagnées ou non des motifs particuliers de renvoi ou d'une mention officielle d'exclusion pour cause d'indignité, et (b) de créer un processus de réparation des congédiements discriminatoires.

4-09-16 RADIATION DE MEMBRES DES FORCES ARMÉES

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que des membres du personnel militaire ne doivent pas être radiés des Forces armées avant leur admissibilité à une pension sans que soient fournis des motifs clairs justifiant leur radiation;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime qu'un processus d'appel clair et accessible doit être offert pour toute personne radiée des Forces armées avant son admissibilité à une pension.

4-10-16 POLITIQUES CONCERNANT LES PAYS D'ORIGINE DÉSIGNÉS AFFECTANT LES DEMANDEURS D'ASILE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE les demandeurs d'asile en provenance des pays d'origine désignés (« POD ») doivent formuler leur demande dans un délai plus court, qu'ils n'ont pas droit aux soins médicaux de base (à moins d'une maladie constituant une menace pour la sécurité publique), qu'ils n'ont pas de droit d'appel si leur demande est refusée et qu'ils sont déportés plus rapidement;

ATTENDU QUE dans de nombreux pays qui semblent « sûrs », des groupes minoritaires font l'objet de persécution, de discrimination et de violence;

ATTENDU QUE le ministre a le pouvoir unilatéral de désigner les POD;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD milite en faveur d'une réforme de la politique des pays d'origine désignés afin que tous les demandeurs d'asile puissent bénéficier d'une norme de protection élevée et dépolitisée dans le cadre du traitement de leur demande.

4-11-16 SANTÉ MENTALE DES SOLDATS CANADIENS

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada demande au gouvernement du Canada de presser les Forces armées à recueillir des informations précises sur les suicides des membres actifs et anciens membres des Forces armées afin de sensibiliser au SSPT et offrir un soutien adéquat à nos soldats actuels et vétérans, ainsi qu'à leurs familles, en matière de santé mentale.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada exige du Ministère de la défense nationale et Anciens combattants Canada de compiler ces informations pertinentes, de rouvrir les 9 bureaux d'ACC fermés le 31 janvier 2014 afin de mieux évaluer la problématique et d'augmenter les ressources disponibles qui traitent du SSPT pour ainsi améliorer les soins en santé mentale de nos militaires et vétérans.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement qu'il fournisse les services de santé aux soldats dans la langue officielle de leur choix.

4-12-16 LA RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS SYRIENS

Vancouver-Est

ATTENDU QUE selon le processus actuel, un demandeur et sa famille doivent se rendre en Jordanie, au Liban ou en Turquie pour demander le statut de réfugié, ce qui représente un immense obstacle pour les personnes qui n'ont pas les ressources financières ou la capacité de faire le voyage ou qui ne peuvent le faire dans des conditions sécuritaires;

IL EST RÉSOLU QUE le parti demande au gouvernement d'autoriser que le processus de demande puisse être amorcé et que les demandes puissent être soumises par des membres de la famille au Canada au nom de leurs proches, ce qui donnera aux personnes qui ne peuvent se rendre aux ambassades désignées la possibilité d'être considérées aux fins d'une réinstallation au Canada en tant que réfugiées.

4-13-16 ONU FEMMES

London-Fanshawe

ATTENDU QUE, selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé, près de 42 millions de femmes se font avorter à la suite d'une grossesse non désirée;

ATTENDU QUE les avortements non sécuritaires sont responsables d'un décès maternel sur huit;

ATTENDU QUE l'Initiative sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants du gouvernement conservateur a expressément exclu le financement destiné à la contraception et aux avortements sécuritaires;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 4.2 du Fonds de politiques :

4.2.j. Soutenir le travail de l'organisme ONU Femmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et à accélérer la réalisation de progrès pour ce qui est de répondre aux besoins des femmes partout dans le monde.

4-14-16 OMBUDSMAN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Saskatoon Grasswood

ATTENDU QUE des représentants de la Colombie et d'autres pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ont signalé des violations des droits de la personne commise par des sociétés minières canadiennes;

ATTENDU QUE l'ONU a signalé que des sociétés minières canadiennes et américaines ont occasionné le déplacement de 5,7 millions de personnes en Colombie afin de faciliter l'exploitation des ressources par ces sociétés privées;

ATTENDU QUE les militaires dans ces pays sont réputés soutenir beaucoup des violations des droits de la personne commise par ces sociétés minières;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD propose et appuie l'établissement d'un ombudsman pour les droits de la personne relativement aux sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger, dans tout pays où des sociétés minières canadiennes mènent des activités, y compris le Canada.

4-15-16 ÉLIMINATION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS

London-Fanshawe

ATTENDU QU'il est actuellement difficile de suivre la situation des anciens combattants et de soutenir ceux-ci;

ATTENDU QUE de nombreux anciens combattants sont actuellement sans abri et n'ont pas accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin;

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 4.6 du Fonds de politiques :

(y) Prendre des mesures concrètes pour éliminer l'itinérance chez les anciens combattants des Forces canadiennes en donnant à Anciens Combattants Canada le mandat de faire un meilleur suivi de la situation des anciens combattants et de mieux soutenir ceux-ci, et en lui fournissant des fonds à cette fin. Les mesures comprennent ce qui suit : une carte d'identité d'ancien combattant délivrée à chaque ancien combattant, la remise des dossiers médicaux et militaires aux anciens combattants lorsqu'ils quittent les Forces canadiennes, l'affectation d'un chargé de dossiers à chaque ancien combattant, et des communications régulières obligatoires des chargés de dossiers avec tous les anciens combattants.

4-16-16 PAIX ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE

Toronto-Danforth

ATTENDU QU'il n'y a toujours pas de paix entre Israël et la Palestine;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD condamne les présentes violations des résolutions des Nations Unies et des lois internationales commises par les deux parties à ce conflit;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD confirme sa détermination de collaborer avec des partenaires au pays et à l'étranger pour assurer la paix et la justice en Israël et en Palestine, à l'intérieur d'un cadre qui respecte les résolutions des Nations Unies et le droit international. Cela comprend la reconnaissance du droit des Israéliens et des Palestiniens de vivre en paix dans des États viables et indépendants, dotés de frontières négociées et convenues de part et d'autre.

4-17-16 OMBUDSMAN AU MINISTÈRE RESPONSABLE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les principes de bonne gouvernance s'appliquent au gouvernement comme aux citoyens;

ATTENDU QUE la transparence et la responsabilisation sont la base de toute vraie démocratie;

ATTENDU QUE l'immigration est un élément central pour la société canadienne;

ATTENDU QUE les ministères fédéraux prévoient un poste d'Ombudsman pour assurer les bons rapports avec les citoyens et pour régler les différends mineurs entre les citoyens et l'administration;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD prenne position pour la création du poste d'Ombudsman au ministère responsable de la citoyenneté et de l'immigration.

4-18-16 PROLIFÉRATION DES ARMES

Ottawa – Vanier

ATTENDU QUE le commerce des armes contribue aux violations des droits de la personne et à l'instabilité géopolitique à l'échelle internationale;

ATTENDU QUE l'industrie canadienne de l'armement exporte actuellement des armes et réalise des bénéfices à même les torts sociaux qui découlent de la prolifération de la violence;

ATTENDU QUE les précédents gouvernements du Canada ont fait preuve de négligence en ce qui concerne la surveillance du commerce des armes et l'attribution des responsabilités adéquates pour s'assurer de l'intégrité de ceux qui achètent des armes fabriquées au Canada;

ATTENDU QUE le Canada a l'intention de ratifier le Traité sur le commerce des armes des Nations Unies et de contribuer à la gouvernance mondiale sur cette question;

ATTENDU QUE nous encourageons l'industrie manufacturière à délaisser la production d'armes et à faire la transition vers la fabrication de produits plus utiles sur le plan social;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD n'approuve pas ou ne soutienne pas toute entente ou transaction faisant intervenir l'exportation d'armes ou d'autres types de matériel militaire dans les cas où il y a une probabilité élevée que ces armes ou ce matériel servent à commettre des violations des droits de la personne;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD n'approuve pas ou ne soutienne pas toute entente ou transaction faisant intervenir l'exportation d'armes ou d'autres types de matériel militaire vers des pays ou des régimes pour lesquels il a été établi qu'il y a une probabilité élevée que ceux-ci participent à des violations des droits de la personne.

4-19-16 DROIT À LA VIE PRIVÉE

Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs

IL EST RÉSOLU QUE la clause suivante soit ajoutée à la Section 4.6 du livre des politiques :

4.6. Les néo-démocrates croient en : ee. la sécurisation des sites Internet gouvernementaux contre les cyberattaques ainsi qu'en la protection de la confidentialité des données des citoyens et au droit à la vie privée.

4-20-16 POLITIQUE NATIONALE SUR LES DEMANDEURS D'ASILE MINEURS

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la section 4.4 du livre des politiques du NPD, « Droits des immigrants et des réfugiés, » ne contient aucune disposition concernant explicitement les réfugiés;

ATTENDU QU'entre 1000 et 3000 demandeurs d'asile mineurs qui arrivent au Canada par année ne sont pas accompagnés par des adultes, et ce, excluant ceux accompagnés par des adultes non parentaux;

ATTENDU QUE le Canada n'a pas mis en place de politique concernant les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés et séparés, qui tombent souvent dans le gouffre entre la responsabilité fédérale en matière d'immigration et la responsabilité provinciale en matière de protection des enfants;

ATTENDU QUE l'UNHCR appuie la création d'une telle politique au Canada,

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté l'alinéa suivant aux Politiques du NPD : 4.4 (m) : Mettre en place une politique pancanadienne pour assurer le bien-être et le traitement juste des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés ou séparés.

4-21-16 DÉSARMEMENT

Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs

IL EST RÉSOLU QUE la clause suivante soit ajoutée à la Section 4.1 du fonds des politiques :

4.1 Les néo-démocrates veulent :

g. Utiliser tous les moyens diplomatiques et politiques pour éliminer les armes de destruction massive chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans le monde.

4-22-16 PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

TUAC Canada

ATTENDU QUE le Partenariat transpacifique (PTP) aura des répercussions négatives sur les industries canadiennes des produits laitiers, de la volaille et des œufs;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral a maintenant signé le PTP, ce qui déclenche le délai de deux ans pour ratifier l'entente;

ATTENDU QUE les conservateurs ont mené des négociations précipitées pour en arriver à une entente avant la dernière élection générale;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne les membres des TUAC et demande au gouvernement de ne pas procéder à la ratification du PTP jusqu'à ce que les études d'impact nécessaires et un processus de consultation approfondi aient été effectués relativement à l'entente.

4-23-16 SOUTIEN POUR FAIRE DU JOUR DU SOUVENIR UNE FÊTE LÉGALE

Scarborough-Sud-Ouest

ATTENDU QUE depuis près d'un siècle, le 11 novembre, les Canadiens honorent les immenses sacrifices faits par nos soldats, femmes et hommes;

ATTENDU QUE le fait de désigner le jour du Souvenir comme étant une « fête légale » dans la Loi instituant des jours de fête légale lui accorderait le même statut que la fête du Canada et la fête de Victoria dans la Loi;

ATTENDU QUE le projet de loi C597 (41^e législature), Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir), a été adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes le 5 novembre 2014, par un vote de 258 à 2;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique appuie la modification de la Loi instituant des jours de fête légale pour faire en sorte que le jour du Souvenir devienne une fête légale, et qu'il collabore avec les provinces restantes (le Québec et l'Ontario) pour s'assurer que tous les Canadiens ont l'occasion d'assister aux services le 11 novembre.

4-24-16 TRAITEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RESOLU QUE le NPD du Canada estime que les anciens combattants doivent recevoir des traitements prompts, accessibles et appropriés, qu'il s'agisse de traitements physiques ou psychologiques, dès que la nécessité de ceux-ci est confirmée par un médecin;

IL EST EN OUTRE RESOLU QUE le NPD du Canada estime que les pensions et les prestations des anciens combattants doivent être déterminées et leur être versées dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, de sorte que le droit à une pension et à des prestations soit clairement compris, et de sorte qu'aucune « récupération » injuste ou mal expliquée ne soit déduite des pensions et des prestations.

4-25-16 VENTES D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE

Saskatoon Grasswood

ATTENDU QUE le gouvernement libéral va de l'avant avec un accord de ventes d'armes à l'Arabie saoudite signé par le gouvernement Harper;

ATTENDU QUE l'Arabie saoudite est reconnue pour enfreindre avec violence les droits humains fondamentaux de ses citoyens;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique exprime sa ferme opposition aux ventes d'armes par le gouvernement fédéral à l'Arabie saoudite et aux pays qui violent les droits humains de leurs citoyens.

4-26-16 ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION SEXUELLE ET D'IDENTITÉ DE GENRE

London-Fanshawe

IL EST RÉSOLU D'ajouter la clause suivante à la section 4.6 du Fonds de politiques :

(z) Déclarer que le gouvernement du Canada doit s'excuser et faire amende honorable auprès des personnes qui ont été radiées ou exclues des Forces canadiennes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, une mesure d'équité qui n'a que trop tardé.

4-27-16 STRATÉGIE POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU CANADA

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE la section 4.2 des Politiques du NPD soit modifiée en ajoutant un nouveau point « a »: Une stratégie pour l'ensemble du programme aide au développement qui:

- relève d'un véritable partenariat avec les populations des pays en voie de développement et de leurs projets de société;
- rejoint la population canadienne dans l'éducation sur les enjeux et qui respecte leur autonomie dans leur participation au programme;
- vise la coopération solidaire entre les peuples du Canada et des pays en voie de développement caractérisée par le respect de la dignité et de l'autonomie des peuples ainsi que l'apprentissage mutuel pour améliorer la vie dans les pays en voie de développement et au Nord;
- vise le développement des capacités d'organisation et d'action de la société civile du Sud;
- dans l'exécution du programme d'aide, favorise surtout les acteurs responsables ayant démontré de l'expertise, de l'efficacité, une implication de la population canadienne, et qui ont comme mandat la solidarité internationale et la transformation des structures et systèmes d'appauvrissement et d'oppression.

4-28-16 TRAITEMENT DES DEMANDES DE CITOYENNETÉ ÉQUITABLE, OPPORTUN ET RAISONNABLE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE les délais pour l'attribution de la citoyenneté ont atteint une durée jamais égalée;

ATTENDU QUE plus de 340 000 résidents permanents attendent des nouvelles de leurs demandes de citoyenneté, et que ce nombre s'accroît de jour en jour;

ATTENDU QU'un cinquième des demandeurs de citoyenneté reçoit le Questionnaire sur la résidence, ce qui retarde l'attribution de la citoyenneté jusqu'à quatre années supplémentaires, sans explication ni recours;

ATTENDU QUE l'empêchement systématique de la participation citoyenne des personnes admissibles est inconciliable avec une démocratie en bonne santé.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajoute la clause suivante à section 4.4 du livre des politiques:

Nous appuyons un processus équitable, opportun et raisonnable pour l'attribution de la citoyenneté canadienne; l'établissement d'un délai universel de traitement maximum d'un an; l'établissement d'un protecteur du citoyen visant à fournir une supervision indépendante du processus de citoyenneté et pour représenter les intérêts des demandeurs du CIC.

4-29-16 OBJECTEURS DE CONSCIENCE

Ottawa-Sud

IL EST RÉSOLU QUE le caucus du NPD au Parlement demande au gouvernement du Canada de démontrer son engagement à l'égard du droit international et des traités dont il est signataire en prenant des dispositions pour que les objecteurs de conscience Américains puissent se réfugier au Canada.

4-30-16 OMBUDSMAN EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES MINIÈRES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le Canada est le leader économique mondial du secteur minier avec plus de 60% des entreprises minières inscrites en bourse à Vancouver et à Toronto et que de ce fait, le Canada doit devenir aussi le leader mondial en matière de responsabilité sociale des entreprises;

IL EST RÉSOLU QUE la clause suivante soit ajoutée au paragraphe 4.2 des Politiques du NPD, à la suite l'alinéa g) et que les éléments subséquents soient renumérotés en conséquence :

Créer un Bureau de l'Ombudsman en matière de responsabilisation sociale des entreprises minières canadiennes opérant à l'étranger et qu'il soit pourvu de tous les moyens indispensables à son travail indépendant, efficace et rigoureux, afin qu'il devienne une composante essentielle du programme de responsabilité sociale des entreprises (RSE) intégré dans la politique concernant l'Initiative de transparence des entreprises extractives, à laquelle le Canada a souscrit.

4-31-16 PAIX ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE

Saskatoon Grasswood

ATTENDU QU'il est urgent que le Canada participe de manière équitable aux travaux visant à assurer la paix entre Israël et la Palestine;

ATTENDU QUE nous devons travailler à assurer la paix entre Israël et la Palestine;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD encourage le gouvernement du Canada à participer à la résolution pacifique du conflit entre Israël et la Palestine.

4-32-16 PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Vancouver-Est, Essex

ATTENDU QUE le Partenariat transpacifique (PTP) met en danger des dizaines de milliers d'emplois canadiens, aggrave les inégalités de revenu, nuit au secteur canadien de l'innovation, accorde aux sociétés le pouvoir de poursuivre en justice les gouvernements canadiens et d'obtenir des réparations lorsque ceux-ci influent négativement sur leur capacité de maximiser leurs profits, et crée des obstacles additionnels à la propriété sociale et aux dépenses publiques;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique s'oppose à l'accord commercial Partenariat transpacifique qui est proposé.

4-33-16 IMPLICATION MILITAIRE EN IRAK

NPD Section Québec

IL EST DONC RÉSOLU QUE le NPD presse le gouvernement du Canada d'adopter les mesures suivantes:

- a. Accroître l'aide humanitaire dans les secteurs où cela permettrait de sauver des vies dans l'immédiat, comme construire des camps hiverisés, assurer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, et offrir des services de santé et d'éducation aux personnes déplacées;
- b. Collaborer avec divers organismes afin de combattre la violence sexuelle et de fournir du soutien aux survivants;
- c. Aider la communauté internationale à enquêter sur les cas présumés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et à poursuivre les responsables en justice.
- d. Faire pression sur les pays qui sont des acteurs importants dans la région à participer activement à la lutte contre l'EIIL et en faveur du développement et des droits humains en Irak.
- e. Ouvrir ses portes pour accueillir les réfugiés qui fuient la violence

4-34-16 DROITS HUMAINS DES DOMINICAINS D'ORIGINE HAÏTIENNE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE malgré les assurances données à la communauté internationale, le gouvernement de la République Dominicaine a mis en place un Plan national de régulation des étrangers (PNRE) basé sur l'arrêt 168-13 et, à travers lequel il a commencé à refuser d'émettre des cartes d'identité aux citoyens dominicains d'origine haïtienne,

ATTENDU QUE des incidents d'exactions et violences de nature raciales ont significativement augmenté dans les derniers mois envers les dominicains d'origine haïtienne et les Haïtiens résidant en République dominicaine,

ATTENDU QUE depuis le mois d'avril 2015, le gouvernement de la République dominicaine a quadruplé le rythme des déportations vers Haïti,

IL EST RÉSOLU QUE le NPD milite pour que le Gouvernement du Canada prenne une position claire envers le non-respect des droits humains et du droit international par le gouvernement de la République dominicaine, envers les Dominicains d'origine haïtienne visés par l'arrêt 168-13 et son Plan national de régulation des étrangers.

4-35-16 CAMPAGNE D'OPPOSITION AU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Hamilton-Centre, Hamilton Mountain

ATTENDU QUE le plus récent so-disant « accord de libre-échange » proposé, comme ses prédécesseurs, se solderait par une privatisation et une dérèglementation de l'économie, une dégradation encore plus grande des conditions de travail, l'octroi aux sociétés du pouvoir de poursuivre en justice les gouvernements canadiens et d'obtenir des réparations lorsque ceux-ci nuisent à leur capacité de maximiser leurs profits, et la création d'obstacles additionnels à la propriété sociale et aux dépenses publiques;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour s'opposer au Partenariat transpacifique (PTP).

4-36-16 CAMPAGNE D'OPPOSITION À L'AECG ET AU PTP

Thornhill, Etobicoke-Nord

ATTENDU QUE les plus récents accords de libre-échange proposés se solderaient par une privatisation et une dérèglementation de l'économie, une dégradation encore plus grande des conditions de travail, l'octroi aux sociétés du pouvoir de poursuivre en justice les gouvernements canadiens et d'obtenir des réparations lorsque ceux-ci nuisent à leur capacité de maximiser leurs profits, et la création d'obstacles additionnels à la propriété sociale et aux dépenses publiques;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour s'opposer à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne ainsi qu'au Partenariat transpacifique (PTP).

4-37-16 PROCESSUS DE RATIFICATION DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Hamilton Mountain

ATTENDU QUE le PTP confirme l'octroi de nouveaux pouvoirs aux investisseurs transnationaux, qui pourront poursuivre des gouvernements devant des tribunaux fermés pour contester toutes les lois, décisions de la cour ou mesures et tous les règlements qui ne satisfont pas leurs « attentes » en tant qu'investisseurs;

ATTENDU QUE le PTP entraînera des pertes d'emplois massives dans le secteur manufacturier;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD entreprenne les initiatives suivantes à l'égard du PTP :

- a. Demander au directeur parlementaire du budget de procéder à une analyse approfondie des impacts du PTP sur l'économie, la santé, l'environnement, les droits des travailleurs, les droits de propriété intellectuelle, la culture et la souveraineté.
- b. Demander au directeur parlementaire du budget de tenir des audiences publiques, ce qui comprend des consultations auprès des Premières Nations et des collectivités autochtones.
- c. Demander que le rapport du directeur parlementaire du budget soit rendu public avant qu'ait lieu le débat au Parlement concernant la ratification du PTP.
- d. Organiser l'opposition pancanadienne à la ratification du PTP avec le CTC et d'autres groupes et organisations aux vues similaires.

4-38-16 DROITS DES INVESTISSEURS ET ACCORD DE LIBREÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET L'UE

Vancouver-Est

ATTENDU QUE l'accord de libreéchange entre le Canada et l'Union européenne (AECG) s'accompagne d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États qui ne relève pas des systèmes judiciaires nationaux et qui permet aux investisseurs étrangers de poursuivre des gouvernements élus pour contester leurs politiques publiques;

ATTENDU QUE la section 4.5 (h) du Fonds de politiques du NPD du Canada stipule que le NPD n'acceptera pas de négocier l'inclusion de tels mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États dans les accords commerciaux;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique s'oppose à l'Accord économique et commercial global (AECG) qui est proposé parce qu'il s'accompagne d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

4-39-16 REJET DU PTP ET ÉLABORATION DE RECOURS ANTIDUMPING

MÉTALLOS

ATTENDU QUE le PTP a été négocié en secret, qu'il est axé sur la protection des intérêts des sociétés, qu'il n'a pas fait appel à la participation du public, et qu'il menace de bons emplois au Canada en facilitant la délocalisation des activités de transformation à valeur ajoutée des ressources du Canada et en causant du tort à ce secteur;

ATTENDU QUE les dispositions de règlement des différends entre investisseurs et États affaiblissent les droits en matière d'environnement et d'équité ainsi que les droits des travailleurs parce qu'elles autorisent les sociétés à poursuivre en justice le gouvernement du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD rejette le PTP et insiste pour que soient conclus des accords commerciaux :

- qui tiennent réellement compte des travailleurs et qui protègent l'industrie manufacturière nationale;
- qui font l'objet de négociations ouvertes et transparentes;
- qui ne s'accompagnent pas de mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États favorisant les sociétés au détriment des travailleurs et des politiques nationales;
- qui permettent une réglementation adéquate du secteur financier;
- qui ne permettent pas aux brevets pharmaceutiques de nuire à notre réseau de la santé ou aux Canadiens;
- qui favorisent des emplois bien rémunérés;
- qui s'attaquent aux questions d'inégalités patrimoniales et d'inégalités de revenu, et qui ne limitent pas une imposition adéquate;
- qui prévoient des protections applicables pour les droits environnementaux et les droits des travailleurs, ce qui comprend l'application des normes du travail de l'OIT.

4-40-16 RÉOLUTION DES NATIONS UNIES A/RES/70/L.13

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le 24 novembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution A/RES/70/L.13 appelant à une résolution pacifique du conflit israélo-palestinien, et à l'établissement d'un État palestinien indépendant;

ATTENDU QUE le 24 novembre 2015, le nouveau gouvernement libéral a voté contre la résolution A/RES/70/L.13 de l'Assemblée générale de l'ONU, et que seuls six pays ont aussi voté contre la motion;

ATTENDU QUE les néo-démocrates du Canada soutiennent le droit des Peuples palestinien et israélien de vivre en paix dans des États sécuritaires et indépendants;

IL EST RÉSOLU QUE les néo-démocrates du Canada réitèrent leur soutien à la création d'un État palestinien indépendant avec des relations pacifiques avec l'Israël.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les néo-démocrates du Canada s'opposent à toute tentative d'empêcher le libre exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les néo-démocrates du Canada travaillent avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux pour atteindre l'objectif urgent d'un État palestinien.

4-41-16 LIVRE BLANC SUR LA POLITIQUE HUMANITAIRE, EXTÉRIEURE ET DE LA DÉFENSE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a versé des milliards de dollars en aide humanitaire en Afghanistan de manière désordonnée au point que le gouvernement afghan au pouvoir aurait détourné une partie de cette aide humanitaire au détriment des plus pauvres;

ATTENDU QUE les forces armées canadiennes en Afghanistan ont, par le passé, remis des prisonniers afghans aux autorités du gouvernement de Hamid Karzaï sans faire de suivi pour ensuite constater que des prisonniers ont été torturés en violation des conventions internationales;

ATTENDU QUE le dernier livre blanc sur la défense nationale au Canada remonte en 1994 et qu'une mise à jour s'impose compte tenu de l'évolution rapide du contexte international;

IL EST RÉSOLU DE demander l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc qui intégrera de manière cohérente et harmonieuse l'aide humanitaire (coopération internationale), la politique extérieure (diplomatie), le commerce international et la politique de défense (intérieure et extérieure) afin de tenir compte d'un monde profondément transformé et d'adopter une politique cohérente et réaliste sur la scène internationale.

4-42-16 ÉLIMINATION D'UN CHEVAUCHEMENT À LA SECTION 4.6 DU FONDS DE POLITIQUES

London-Fanshawe

ATTENDU QUE les clauses (w) et (x) de la section 4.6 sont très similaires;

IL EST RÉSOLU DE supprimer la (w) de la section 4.6 et de modifier en conséquence le classement par ordre alphabétique des clauses subséquentes.

4-43-16 DÉTENUS AFGHANS

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE la pétition électronique E70 présentée à la Chambre des communes demande la tenue d'une commission d'enquête concernant le transfert, par le Canada, de détenus afghans vers des lieux où il existait un risque important qu'ils soient torturés et subissent d'autres traitements inhumains;

IL EST RÉSOLU QUE le caucus du NPD au Parlement utilise les outils que met à sa disposition la Chambre des communes pour demander au gouvernement d'établir une commission d'enquête judiciaire indépendante chargée de faire enquête et de produire un rapport sur les faits ayant trait aux politiques, aux pratiques, aux avis juridiques et autres ainsi qu'à la conduite des intervenants canadiens, y compris les ministres et les hauts fonctionnaires, en ce qui concerne les détenus afghans tout au long de la participation du Canada aux opérations en Afghanistan depuis 2001;

IL EST RÉSOLU QUE la commission d'enquête doive aussi faire enquête et produire un rapport sur la mesure dans laquelle le système judiciaire et le régime parlementaire du Canada ont fait preuve de transparence, ont observé l'obligation de rendre compte en démocratie et se sont conformés aux lois applicables en ce qui concerne les détenus afghans.

4-44-16 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION

Outremont

ATTENDU QU'ÉTANT DONNÉ QUE DES MILLIONS DE PERSONNES DANS LE MONDE VIVENT ENCORE DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ, QUE LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNIQUEMENT UN PROBLÈME ÉCONOMIQUE, MAIS PLUTÔT UN PHÉNOMÈNE MULTIDIMENSIONNEL QUI ENGLOBE À LA FOIS L'ABSENCE DE REVENUS ET L'INEXISTENCE DES CAPACITÉS DE BASE NÉCESSAIRE POUR VIVRE DANS LA DIGNITÉ, QU'ELLE EST À LA FOIS UNE DES CAUSES ET UNE DES CONSÉQUENCES DES VIOLATIONS LES PLUS GRAVES DES DROITS DE LA PERSONNE, CE QUI CRÉE DES SITUATIONS FAVORABLES À L'EXPLOITATION ET À LA VIOLENCE DE TOUTES SORTES, Y COMPRIS LA GUERRE, ET SACHANT QUE LA PAUVRETÉ N'EST PAS INÉVITABLE, QU'ELLE EST, LE PLUS SOUVENT, CRÉÉE ET PÉPÉTUÉE PAR DES ACTES OU OMISSIONS DES ÉTATS ET D'AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES, Y COMPRIS EN CE QUI TOUCHE À LA BIODIVERSITÉ, L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À LA TERRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

IL EST RÉSOLU QUE section 4.7 soit ajoutée au Fonds des politiques :

4.7 Développement durable et élimination de la pauvreté

Les néo-démocrates veulent :

- a. Appuyer activement au Canada et dans le monde, la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies pour la période de 2015 à 2030, en s'assurant que l'ambition de l'agenda 2030 reste de « ne laisser personne de côté ».
- b. Combattre en tous lieux les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté qui brisent la vie des personnes qui les subissent, faussent les débats et empêchent de penser et d'agir efficacement et dignement pour mettre fin à la pauvreté, réhabiliter les personnes les plus défavorisées dans leur histoire collective et familiale et dans leur résistance et reconnaître leur apport unique au mieux vivre ensemble et à la construction de la paix entre tous les êtres humains dans leurs milieux respectifs.
- c. Travailler à l'établissement dans tous les pays, de socles de protection sociale, qui offrent une garantie de revenu de base et un accès aux services sociaux essentiels à l'ensemble de la population, selon les recommandations expresses de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation mondiale de la santé et du Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté.
- d. Choisir comme orientations sur la manière d'appliquer les normes régissant les droits de la personne dans le cadre de la lutte à la pauvreté, les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, adoptés par l'ONU en 2012.!
- e. Relier les efforts humanitaires touchant les populations chassées par la guerre, la famine et d'autres causes environnementales et sociales, avec les efforts d'échec à la guerre, y compris le commerce des armes, sans perdre de vue le besoin de réinsertion économique des travailleurs affectés.
- f. Reconnaître et appuyer le rôle indispensable des mouvements sociaux et des organisations de la société civile comme élément essentiel de la vie démocratique, de la paix et du développement durable pour tous et pour toutes dans le monde.

4-45-16 PROMOUVOIR LA PAIX DANS LA RÉGION ISRAËLO-PALESTINIENNE

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE le point 4.1(f) des Politiques du NPD se lise désormais comme suit :

Travailler avec nos partenaires pour promouvoir la paix en Israël et en Palestine, en respectant les résolutions de l'ONU et le droit international, en appuyant la coexistence pacifique d'États viables et indépendants avec des frontières reconnues, en reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, en condamnant les crimes de guerre commis dans cette région, en mettant fin à l'occupation israélienne de la terre palestinienne, et en mettant fin à la violence envers les civils.

4-46-16 EXAMEN DES QUESTIONS INTERNATIONALES

Hamilton-Ouest-Ancaster-Dundas, Hamilton Mountain

ATTENDU QUE le NPD est déterminé à promouvoir la paix et la justice sociale;

ATTENDU QUE les membres et les partisans du NPD souhaitent que le parti assume un leadership concernant la promotion de la paix et de la justice sociale dans le monde;

ATTENDU QUE les politiques de longue date sur le retrait du Canada de l'OTAN et du NORAD ont été discrètement évacuées des discussions et des débats élargis;

ATTENDU QUE le NPD n'a pas établi de politiques sur d'autres questions internationales importantes, comme celles liées à la situation en Libye;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de formuler des politiques du parti sur des questions internationales complexes étant donné le peu de temps consacré aux questions individuelles durant le congrès;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD procède à un examen approfondi de ses politiques et de ses positions sur les questions internationales pour s'assurer qu'elles correspondent aux principes du NPD concernant la promotion de la paix et de la justice sociale;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cet examen soit exécuté avec l'apport et la participation élargis de mouvements qui s'attachent à promouvoir la paix et la justice sociale.

4-47-16 SOUVERAINETÉ DE L'ARCTIQUE

Charleswood-St. James-Assiniboia-Headingley

ATTENDU QUE de nombreux pays reconnaissent et respectent notre État souverain, ce qui comprend l'archipel arctique;

ATTENDU QUE, malgré cette reconnaissance, nos plus proches voisins au sud et à l'ouest refusent de reconnaître la souveraineté du Canada sur le Nord géographique;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement en place d'utiliser toutes les formes d'influence dont il dispose – diplomatie, commerce, Nations Unies – pour amener ces pays à signer une déclaration de reconnaissance des frontières de notre pays souverain.

4-48-16 VENTE D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE

Hamilton Mountain

ATTENDU QUE l'Arabie saoudite affiche un bilan désastreux en matière de respect des droits de la personne sur son territoire, qu'elle a utilisé des véhicules blindés fabriqués au Canada pour mettre fin de façon violente aux protestations en faveur de la démocratie au Bahreïn, qu'elle cible des civils dans le cadre de ses attaques actuelles contre le Yémen, et qu'elle arme et approvisionne les terroristes de l'EIL en Syrie et en Iraq;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD réclame que le gouvernement du Canada annule la vente d'armes d'un montant record de 15 milliards de dollars à l'Arabie saoudite, jusqu'à ce que ce pays se plie à la réglementation canadienne en matière d'exportation selon laquelle les armes qui lui sont expédiées ne seront pas utilisées contre des populations civiles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada, en usant de ses bons offices, encourage une réforme démocratique et l'adhésion aux normes internationales en matière de droits de la personne en Arabie saoudite, et qu'il demande également à l'Arabie saoudite de mettre fin à son soutien à l'EIL et à ses attaques contre le Yémen.

4-49-16 OPPOSITION À LA VENTE À L'ARABIE SAOUDITE DE VAL FABRIQUÉS AU CANADA

Guelph

ATTENDU QU'il est hautement immoral que le Canada autorise et facilite la vente d'armes fabriquées au Canada à des États qui sont susceptibles de s'en servir pour commettre des violations des droits de la personne;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a pour politique de « contrôler[r] étroitement les exportations de matériel et de technologies militaires vers les pays [...] dont les gouvernements ont un dossier chronique de violations graves des droits de la personne à l'endroit de leurs citoyens, à moins qu'il soit possible de démontrer qu'il n'existe aucun risque raisonnable que ce matériel puisse être utilisé contre la population civile »;

ATTENDU QU'il serait imprudent et déraisonnable de croire que le gouvernement de l'Arabie saoudite utilisera ces armes de façon responsable compte tenu de sa tendance marquée et bien documentée à violer les droits de la personne;

ATTENDU QUE le NPD estime que le respect des principes doit l'emporter sur la réalisation de bénéfices;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'oppose activement à la vente à l'Arabie saoudite de véhicules d'assaut légers (VAL) fabriqués au Canada.

4-50-16 BOYCOTTAGE, DÉSinVESTISSEMENT ET SANCTIONS VISANT ISRAËL

Hamilton Mountain, Parkdale-High Park

ATTENDU QU'Israël a constamment enfreint la Convention de Genève, des centaines de résolutions de l'ONU et le droit international dans la façon dont il traite les adultes et les enfants palestiniens;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD approuve et soutienne la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions visant Israël, qui est réclamée par la société civile palestinienne et d'autres groupes de défense des droits de la personne, jusqu'à ce qu'Israël se conforme au droit international, aux résolutions particulières et pertinentes des Nations Unies et aux principes universels des droits de la personne.

4-51-16 ACCORDS COMMERCIAUX

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD remplace la politique actuelle par un énoncé demandant clairement l'annulation de tous les accords commerciaux. (Section 4.5)

4-52-16 PROGRAMME NUCLÉAIRE ISRAÉLIEN

Hamilton Mountain

ATTENDU QU'Israël est l'un des quatre pays dotés d'une capacité nucléaire qui ne sont pas membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et compte tenu de l'instabilité au Moyen-Orient;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande à Israël de joindre le TNP, de permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'inspecter son programme nucléaire, et de s'engager à faire en sorte que le Moyen-Orient soit une zone exempte d'armes nucléaires.

4-53-16 FORCES ARMÉES ET RÉFUGIÉS

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE, parallèlement au fait d'améliorer les conditions de vie des membres actuels des forces armées et des anciens combattants, le NPD approuve les compressions concernant nos nouvelles dépenses militaires. (Section 4.6)

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD approuve le rééquilibrage de la balance de la justice pour accueillir les réfugiés et les immigrants qui viennent au Canada pour vivre en sécurité et améliorer leurs conditions de vie.

4-54-16 SORTIE DU CANADA DE L'OTAN, SORTIE DE L'OTAN DU MOYENORIENT

Etobicoke-Nord

ATTENDU QUE l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est un vestige de la guerre froide et un outil d'agression dont se servent les États-Unis pour favoriser leurs intérêts commerciaux et militaires;

ATTENDU QU'en Afghanistan, les Forces canadiennes ont soutenu un gouvernement fantoche établi par les États-Unis et composé de responsables de violations des droits de la personne, de narcotrafiquants et de seigneurs de guerre, et qu'il y a eu de l'argent gaspillé ainsi que des vies sacrifiées

pour faire progresser un programme occidental visant à acquérir un pouvoir géopolitique et à piller les ressources;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mène une campagne active pour que le Canada quitte l'OTAN, pour que l'OTAN quitte l'Afghanistan, et pour que les Forces canadiennes mettent fin à toute forme de soutien aux États-Unis et aux régimes clients de celui-ci en Iraq, en Afghanistan, en Arabie saoudite, dans les États du golfe Persique, en Israël et en Ukraine, et rappellent les instructeurs militaires déployés en Jordanie, en Iraq, en Syrie et en Ukraine ainsi que les navires canadiens présents dans le golfe Persique.

4-55-16 ACCORDS COMMERCIAUX

Charleswood-St. James-Assiniboia-Headingley

ATTENDU QU'il y a une multiplication d'accords commerciaux mondiaux et régionaux, comme l'ALENA, l'AECG et le PTP, qui sont censés accroître les activités commerciales et les services entre le Canada et ses partenaires commerciaux;

ATTENDU QUE, dans les faits, ces accords permettent aux partenaires commerciaux de se soustraire à nos lois et font donc en sorte de miner notre souveraineté dans des domaines comme l'air, l'eau, la salubrité des aliments, les soins de santé et les ressources naturelles;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement d'empêcher que notre grand pays subisse d'autres agressions, en NE ratifiant PAS les accords qui permettent aux partenaires commerciaux de violer en toute impunité nos droits et libertés garantis par la loi.

Groupe de discussion 5 : Gouverner au sein d'un Canada juste et ouvert

5-01-16 REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Ottawa—Vanier

ATTENDU QUE, dans son Fonds de politiques, le Nouveau Parti démocratique du Canada exprime sa détermination à réformer le système électoral du Canada grâce à l'adoption d'un système mixte avec compensation proportionnelle, et compte tenu de l'occasion historique qui se présente d'atteindre cet objectif en collaboration avec d'autres partis politiques à temps pour l'élection fédérale de 2019;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD :

- fasse de la réforme électorale une priorité absolue durant la présente législature;
- invite ses membres à collaborer avec des organisations de la société civile qui défendent la représentation proportionnelle (RP);
- exerce une pression pour que des experts, des citoyens et des représentants de tous les partis soient inclus dans les consultations;
- travaille de façon constructive avec les autres partis à l'élaboration de propositions qui soient légitimes et fassent en sorte que chaque vote compte;
- insiste sur le fait que les scrutins préférentiels sont insuffisants à eux seuls, bien qu'ils pourraient faire partie d'un système proportionnel;
- demeure ouvert à une solution entièrement conçue au Canada dans le cadre d'un processus de réforme fondé sur le consensus, à temps pour l'élection fédérale de 2019.

5-02-16 PEUPLES AUTOCHTONES

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD approuve la mise en œuvre intégrale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

5-03-16 RÉOLUTION VISANT À FIXER LA DURÉE MAXIMALE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska, Jonquière

ATTENDU QUE la loi électorale canadienne permet une période de campagne électorale excessivement longue;

ATTENDU QUE la période maximale prévue défavorise injustement les plus petits partis politiques qui ont moins d'argent dans leur caisse électorale et par conséquent est antidémocratique;

ATTENDU QUE l'histoire nous démontre qu'une période plus courte de campagne électorale est largement suffisante pour élire des candidats et un premier ministre;

IL EST RÉSOLU QUE le NDP appuie l'instauration d'une loi limitant la période d'une campagne électorale à un maximum de 45 jours.

5-04-16 PROROGATION

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que la prorogation du Parlement ou d'une législature au Canada sans le consentement des membres élus est antidémocratique.

5-05-16 DIMINUER L'ÂGE LEGAL DU VOTE

NPD Section Québec, Nepean

ATTENDU QUE le taux de participation des jeunes aux élections à tout niveau est continuellement faible et qu'il importe de trouver de nouvelles solutions à ce problème;

ATTENDU QUE l'importance d'imprégner un sens de responsabilité civique chez les jeunes pour qu'ils prennent l'habitude de participer activement aux débats politiques au courant de leur vie, et ce, dès un jeune âge;

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté au point 5.2 des Politiques du NPD l'alinéa (f) « Ajuster l'âge légal de vote de 18 ans à 16 ans ».

5-06-16 PARITE DES GENRES

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska, Jonquière

ATTENDU QUE la surreprésentation du genre masculin dans la sphère politique;

ATTENDUE QUE l'importance d'une assemblée législative représentative pour une démocratie légitime et juste;

ATTENDU QUE les nombreux obstacles sociaux et institutionnels à l'avancement des femmes en politique;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD:

- Rétablisse le financement public des partis politiques;
- Bonifie, par une prime à l'urne, le financement des partis politiques ayant présenté au moins 50 % de candidatures féminines;
- Bonifie, par une seconde prime à l'urne, le financement des partis politiques ayant fait élire au moins 40 % de députation féminine.

5-07-16 AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Toronto-Danforth, Hamilton Mountain

ATTENDU QUE le tout premier chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Clement Douglas, a fait l'objet d'une surveillance de la part du Service de sécurité de la GRC (aujourd'hui le SCRS) durant de nombreuses années;

ATTENDU QUE le commissaire à la protection de la vie privée du Canada a déterminé qu'environ la moitié des dossiers relatifs à la sécurité nationale et 60 % des dossiers opérationnels de renseignements sur la criminalité ne respectaient pas, selon lui, le seuil fixé visant à s'assurer qu'il convient toujours de les classer parmi les fichiers inconsultables, conformément à la politique de la GRC;

ATTENDU QU'il existe aux États-Unis un mécanisme relatif à la déclassification appelé « Mandatory Declassification Review », qui s'est avéré être un ajout utile au régime d'accès à l'information dans ce pays;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique soutienne l'établissement d'un processus indépendant pour déclassifier l'information dans les cas où des questions de sécurité nationale ou des obstacles liés à des enquêtes ont une incidence sur l'accès aux renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels

5-13-16 PROTECTION DU DROIT DES AUTOCHTONES A L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Esquimalt-Saanich-Sooke

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a adopté la Loi sur les élections au sein des Premières Nations;

ATTENDU QUE cette loi permet à la ministre des Affaires autochtones d'imposer aux collectivités autochtones un processus électoral donnant lieu à une ingérence dans les élections au sein des Premières Nations;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrates abrogerait la Loi sur les élections au sein des Premières Nations.

5-09-16 PROTECTION DE LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Esquimalt-Saanich-Sooke

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a adopté la Loi sur la transparence financière des Premières Nations, selon laquelle les entreprises appartenant à des Premières Nations sont tenues de rendre publiquement compte de leurs revenus et de leurs dépenses;

ATTENDU QUE les entreprises privées n'appartenant pas à des Autochtones ne sont pas assujetties aux mêmes obligations redditionnelles, ce qui nuit à la compétitivité des entreprises autochtones;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrates abrogerait la Loi sur la transparence financière des Premières Nations.

5-10-16 ÉTABLIR LE SAMEDI COMME JOUR DU SCRUTIN

Scarborough-Sud-Ouest

ATTENDU QUE le scrutin a lieu un jour de semaine, ce qui est peu commode pour la grande majorité de la population en raison du travail et des engagements de nature scolaire;

ATTENDU QUE neuf pays tiennent leurs scrutins le samedi et qu'au total, 67 pays tiennent généralement leurs scrutins un jour de la fin de semaine;

ATTENDU QUE le déplacement du scrutin vers un jour de la fin de semaine a été avantageux pour les pays participants, notamment l'Australie, qui a enregistré un taux de participation de 94 %;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement du Canada de tenir ses scrutins le samedi.

5-11-16 OMBUDSMAN GÉNÉRAL DU CANADA

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les gouvernements provinciaux ont un seul et unique ombudsman, ou Protecteur du citoyen pour le Québec, alors que le gouvernement fédéral se retrouve avec une dizaine de postes d'ombudsman à travers différents ministères (Défense nationale, Anciens Combattants, etc.) et sociétés d'État (CBC/Radio-Canada, Société canadienne des postes, etc.).

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande la création d'un poste d'Ombudsman général du Canada qui regrouperait tous les différents ombudsmans œuvrant au fédéral, par exemple l'Ombudsman des postes, l'Ombudsman de la CBC, l'Ombudsman de Radio-Canada, l'Ombudsman des Forces armées canadiennes, et autres, afin d'éliminer la duplication inutile de postes et d'assurer une véritable protection globale des citoyens et citoyennes face aux risques possibles d'abus et/ou de négligence de la part du gouvernement fédéral.

5-12-16 RÉOLUTION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE BOURSE D'IMPLICATION POLITIQUE

NPD Section Québec

ATTENDU QU'IL est essentiel d'encourager la participation des jeunes dans le processus démocratique à tout niveau, incluant au niveau partisan;

ATTENDU QUE les efforts des jeunes bénévoles qui s'impliquent au sein des partis politiques ne sont souvent pas reconnus formellement par des bourses d'implication jeunesse;

ATTENDU QUE l'implication partisane engendre plusieurs frais, qui peuvent limiter l'accès des jeunes provenant de contexte défavorisé;

ATTENDU QU'IL est essentiel d'encourager la participation la plus diversifiée possible de jeunes au sein de l'aile jeunesse du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD soutienne la création d'une bourse d'implication partisane, qui soutiendra les efforts des jeunes qui militent au sein des partis politiques et qui aura pour seul but de pallier aux frais engendrés par cette implication.

5-13-16 SÉNAT

Sackville-Preston-Chezzetcook

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique doit renouveler l'ensemble de ses politiques, dont celle établissant sa position actuelle relativement au Sénat du Canada;

ATTENDU QUE la politique prônant l'abolition du Sénat du Canada n'est tout simplement pas réaliste, étant donné que cette abolition nécessite l'adoption d'une modification constitutionnelle par 10 législatures provinciales et le Parlement fédéral;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mette sur pied un comité chargé de recueillir les commentaires des membres du parti et de recommander une nouvelle position ou politique néo-démocrate sur le Sénat du Canada.

5-14-16 RÉOLUTION SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

NPD Section Québec

ATTENDU QUE pour assurer d'une cohérence globale du droit au pays, le gouvernement fédéral a le devoir de mettre des mesures en œuvre pour l'amélioration, la modernisation et la réforme de certaines lois fédérales ainsi que l'abolition d'autres lois de manière non partisane;

ATTENDU QUE la Commission de réforme du droit du Canada s'est illustrée entre 1971 et 1993 et de 1997 à 2006;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique demande à réinstaurer la Commission de réforme du droit du Canada pour s'assurer de la cohérence, de l'intégrité et du bon fonctionnement des lois qui régissent notre pays;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique demande au gouvernement de travailler de concert et dans le respect avec la Commission de réforme du droit du Canada, qui sera constituée par les plus grands experts en droit au pays, nommés par un processus indépendant et non partisan et relevant du Parlement.

5-15-16 RÉFORMES AU MANDAT DE PATRIMOINE CANADA

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les revendications du Québec concernant le rapatriement des compétences en matière de culture ne font pas consensus au sein des intervenants de la société civile, n'amélioreraient pas l'offre ni la demande culturelle et se traduiraient en une réduction nette des investissements dans ce secteur;

IL EST RÉSOLU QUE

- Afin de promouvoir l'excellence et l'indépendance artistique, le NPD s'engage à transférer les sommes allouées aux programmes de soutien aux arts de Patrimoine Canada au Conseil des Arts du Canada;
- Pour contrer l'ingérence politique dans les programmes de promotion de l'identité canadienne, le

NPD s'engage à effectuer une révision complète de ces programmes qui inclura la mise en place de mécanismes institutionnels visant à les dépolitiser;

- Le NPD s'engage à renforcer les programmes de langues officielles afin de promouvoir le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire;

5-16-16 CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE :

- le Nouveau Parti Démocratique s'engage à créer le Conseil canadien des ministres de la Culture et du Patrimoine;
- ce conseil sera composé des ministres de la Culture et du Patrimoine des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et que ces derniers se réuniront au moins une fois par année;
- ce conseil permette le développement de stratégies communes qui tiennent compte notamment des intérêts des minorités linguistiques et des nations autochtones;
- le conseil établisse un cadre qui permette aux provinces et territoires d'obtenir une marge de manœuvre particulière pour qu'ils puissent assurer le maintien de leurs traits culturels spécifiques;
- le conseil puisse être une instance de consultation et de coopération avec les organisations du secteur de la culture et du patrimoine ainsi qu'avec les minorités linguistiques, ethnoculturelles, et les nations autochtones du Canada.

5-17-16 LE 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

NPD Section Québec

ATTENDU QU'en 2017 seront célébrés le 150e anniversaire de la Confédération canadienne, le 50e anniversaire de l'Expo universelle et le 375e anniversaire de la fondation de Montréal;

ATTENDU QUE 2017 sera une année exceptionnelle pour célébrer l'histoire, la diversité et la richesse du savoir-faire montréalais;

ATTENDU QU'il s'agit d'une occasion unique pour tous les paliers de gouvernement et tous les acteurs économiques, sociaux, culturels et touristiques de s'impliquer pour faire vivre aux Montréalais une expérience unique et pour embellir la métropole en investissant dans des projets qui laisseront des legs.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement fédéral de faire preuve d'écoute auprès des organisateurs et des autres paliers de gouvernement.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement fédéral qu'il investisse dans ses infrastructures comme le Vieux-Port ou soutienne un projet comme le déménagement de l'ONF afin de laisser à Montréal un legs important dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

5-18-16 PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES ET DES DROITS ISSUS DES TRAITÉS AUTOCHTONES

Esquimalt–Saanich–Sooke

ATTENDU QUE le gouvernement Harper a adopté le projet de loi omnibus Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance, qui modifiait la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur les Indiens;

ATTENDU QUE la section 18 de la partie 4 élimine de façon drastique la protection pour plus de 30 000 lacs et plus de 2,2 millions de rivières, y compris ceux se trouvant sur des territoires traditionnels et ayant une incidence sur les modes de vie des Autochtones;

ATTENDU QUE la section 8 de la partie 4 a des répercussions très importantes sur les droits des peuples autochtones énoncés dans des traités et dans la Constitution canadienne;

ATTENDU QU'Amnistie Internationale a condamné la section 8, ce qui a contribué au déclenchement du mouvement Idle No More;

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néo-démocrate abrogerait les modifications promulguées par les sections 8 et 18 de la partie 4 de la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance afin de préserver les protections environnementales des terres autochtones ainsi que les droits des Autochtones issus de traités et inscrits dans la Constitution.

5-19-16 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

London-Fanshawe

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 5.3 de l'Énoncé des politiques :

5.3.g). Établir des exigences d'égalité entre les sexes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

5-20-16 RÉFORME ÉLECTORALE

Spadina–Fort York

ATTENDU QUE le système électoral fédéral actuel fait en sorte que certaines voix sont surreprésentées tandis d'autres ne sont pas prises en compte, ignorant une large part du suffrage exprimé à l'échelle du pays;

ATTENDU QU'un système mixte avec compensation proportionnelle rendrait mieux compte des préférences politiques des Canadiens et favoriserait la participation d'un plus grand nombre de Canadiens aux élections;

ATTENDU QU'un système mixte avec compensation proportionnelle est déjà en place en Écosse, en NouvelleZélande et en Allemagne, où il a entraîné une augmentation de la participation électorale, une meilleure prise en compte des intérêts des électeurs ainsi qu'une représentation accrue des femmes et d'autres groupes marginalisés dans les assemblées législatives;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue de demander au gouvernement fédéral de rendre des comptes concernant sa promesse en matière de réforme électorale, de sorte que l'élection de 2015 soit la

dernière à se dérouler dans le cadre d'un système électoral inéquitable, grâce à l'adoption d'un système mixte avec compensation proportionnelle.

5-21-16 REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Saskatoon—Grasswood

ATTENDU QUE le système électoral uninominal majoritaire à un tour permet à des minorités d'imposer leur volonté à la majorité;

ATTENDU QUE le système uninominal majoritaire à un tour accorde la victoire absolue à un parti, alors même que les votes totaux pour les partis d'opposition dépassent le nombre total de votes pour le parti vainqueur;

ATTENDU QUE le Parti libéral a promis que l'élection fédérale de 2015 serait la dernière à se dérouler dans le cadre d'un système uninominal majoritaire à un tour;

IL EST RÉSOLU QUE le caucus du NPD du Canada encourage et soutienne l'établissement d'un comité composé de représentants de tous les partis chargé d'étudier et d'élaborer une forme acceptable de représentation proportionnelle aux fins de l'élection du prochain gouvernement du Canada.

5-22-16 RÉFORME ÉLECTORALE

Beaches-East York

ATTENDU QUE les résultats de la dernière élection générale ont révélé une fois de plus les lacunes et les iniquités qui caractérisent notre système électoral uninominal majoritaire à un tour;

ATTENDU QUE le Parti libéral a promis d'effectuer une réforme électorale d'ici 2019 et d'établir un comité chargé de formuler des recommandations au gouvernement;

ATTENDU QUE le Premier ministre a clairement exprimé sa préférence pour des scrutins préférentiels, un système qui avantagerait nettement le Parti libéral;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue d'insister pour faire en sorte que chaque vote compte, grâce à une réforme électorale aboutissant à un système proportionnel, à l'issue d'un processus de consultation ouvert et transparent auquel auront participé les Canadiens.

5-23-16 RÉFORME ÉLECTORALE

Skeena-Bulkley Valley

ATTENDU QUE le NPD du Canada est favorable à une réforme électorale depuis des décennies;

ATTENDU QUE les différents partis s'entendent largement pour dire que notre système uninominal majoritaire à un tour actuel ne respecte pas les idéaux de la Charte concernant une représentation juste et équitable, et que le public canadien doit être consulté relativement au remplacement de ce système;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada insiste pour que le Parlement, dans le cadre de sa consultation de la population canadienne au sujet de la réforme démocratique, mette l'accent sur un processus

ouvert et objectif et s'attardent tout particulièrement à consulter les Canadiens sousreprésentés, dont les femmes, les Premières Nations, les jeunes et les personnes qui vivent dans la pauvreté.

5-24-16 REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Ottawa — Vanier

IL EST RÉSOLU D'amender la section 5.2.a. du Fonds de politiques, comme suit :

a. Réformer le système électoral du Canada en instaurant un système de représentation proportionnelle mixte qui comporte des caractéristiques visant à faire en sorte que les députés rendent des comptes à leurs électeurs, ce qui comprend ce qui suit : préserver le lien traditionnel entre l'électeur et le député en conservant l'élection d'un candidat d'une circonscription uninominale, tout en élisant parallèlement des députés régionaux additionnels pour compenser l'écart entre les élections par circonscription et les suffrages de parti exprimés; demander à l'électeur de voter à deux reprises sur son bulletin de vote, soit une fois pour un candidat de la circonscription locale, et une autre fois pour un candidat régional.

5-25-16 MESURES LÉGISLATIVES CONCERNANT LA RÉFORME ÉLECTORALE

Charleswood-St. James-Assiniboia-Headingley

ATTENDU QUE le gouvernement en place n'a PAS annoncé de date concernant la réforme électorale qui modifiera la façon dont les Canadiens élisent les députés en vue de permettre une représentation proportionnelle et, par le fait même, une représentation plus équitable par les députés;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement en place de fournir à la population canadienne une date précise à laquelle des mesures législatives concernant la représentation proportionnelle seront adoptées par la Chambre des communes.

5-26-16 RÉFORME ÉLECTORALE

Parkdale-High Park, SCFP

ATTENDU QU'il est nécessaire de réformer le système électoral du Canada pour améliorer la démocratie, qu'une telle réforme était un élément de notre plateforme à la dernière élection et que cette idée a été adoptée par les libéraux;

ATTENDU QUE les libéraux ont déclaré que les scrutins préférentiels pourraient constituer le système électoral de choix, un système qui ne favoriserait pas une représentation proportionnelle, mais qui pourrait avantager les libéraux aux élections futures;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD déclare clairement que le seul système électoral qu'il appuiera à l'avenir est un système qui est conforme aux principes de la représentation proportionnelle tels que formulés par Représentation équitable au Canada;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD fasse tout en son pouvoir pour contrer toute tentative des libéraux d'effectuer une réforme électorale qui se soldera par des scrutins préférentiels.

5-27-16 UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE POUR UNE RÉFORME ÉLECTORALE DÉMOCRATIQUE

Hamilton-Ouest-Ancaster-Dundas

ATTENDU QUE durant la campagne électorale, nous avons proposé de « faire en sorte que votre compte vraiment en appliquant un système de représentation proportionnelle mixte qui conviendra au Canada, et ce, au cours de notre premier mandat »;

ATTENDU QU'un processus ouvert, public et transparent est nécessaire pour que la population appuie un changement aussi important;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique soutienne, et que le caucus fédéral ait pour directive de soutenir, le fait de confier la responsabilité d'une telle transformation du processus électoral à un comité de citoyens ayant pour mandat d'étudier divers systèmes ainsi que de formuler des recommandations, et disposant des ressources requises à cette fin, comme cela a été fait en Ontario et en Colombie Britannique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la recommandation fasse l'objet d'un référendum populaire au Canada, en s'assurant qu'une information adéquate est fournie à l'électorat et qu'on dispose de suffisamment de temps pour débattre de la recommandation.

5-28-16 DÉMOCRACIE

Scarborough-Sud-Ouest

IL EST RÉSOLU QUE le NPD approuve les éléments suivants :

- La tenue d'assemblées générales à l'échelle du pays afin que les résidents puissent se réunir pour définir démocratiquement ce que signifie, dans leurs collectivités, une réelle transition vers l'économie de demain.
- L'établissement d'un système dans lequel chaque vote compte et dans lequel les grandes sociétés ne peuvent plus contribuer financièrement aux campagnes électorales.

Groupe de discussion 6 : Renforcer les droits de la personne et l'identité canadienne

6-01-16 OMNIBUS 1 – LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP TEL QUE COMPILÉ PAR LE COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Comité des personnes en situation de handicap, Windsor—Tecumseh

ATTENDU QUE la section 6.4 des Politiques du NPD sur les droits des personnes en situation de handicap est démodée et vague.

ET ATTENDU QUE la révision proposée repose sur la recherche et la consultation à l'intérieur et à l'extérieur du NPD, qu'elle offre clarté et orientation au porte-parole des personnes en situation de handicap au sujet des inégalités subies par les membres de ce groupe.

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.4 du Fonds des politiques du NPD soit entièrement revue et qu'elle soit modifiée comme suit :

Les néo-démocrates veulent :

- a. L'égalité des personnes en situation de handicap et de toutes les autres personnes, de même que l'inclusion à part entière de toutes les personnes en situation de handicap et leur participation efficace à la société canadienne sous l'égide de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU;
- b. La mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU, y compris :
 - iii. un plan d'action national comportant des repères et des échéanciers;
 - iv. un mécanisme de surveillance indépendant;
 - v. une participation significative de la collectivité des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la surveillance du plan d'action;
 - vi. la signature et l'approbation du Protocole facultatif qui prévoit un mécanisme de règlement des plaintes;
 - vii. l'élimination de la réserve au sujet de l'Article 12, qui prévoit la primauté de la reconnaissance de l'égalité sur la loi.
- c. L'élaboration et la mise en œuvre d'une Loi sur les personnes en situation de handicap du Canada (LPHC) d'application générale. Établie à la suite de vastes consultations significatives auprès de personnes en situation de handicap et d'autres intervenants, cette loi éliminera les obstacles et favorisera l'accessibilité, la participation efficace et l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.
- d. Un financement suffisant pour le Programme de contestation judiciaire afin de garantir que les personnes en situation de handicap et les organismes alliés soient en mesure de protéger et de faire progresser les droits à l'égalité.

- e. Appliquer une optique des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire une analyse axée sur les situations de handicap, à la politique publique et inclure de façon significative ces personnes à l'élaboration de la politique publique.
- f. Nommer un Commissaire aux personnes en situation de handicap chargé de conseiller le Parlement et le ministre responsable des questions touchant les personnes en situation de handicap jusqu'à ce que cette charge soit attribuée aux termes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ou de la LPHC.
- g. Promouvoir l'égalité économique des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire :
 - viii. l'équité salariale pour les personnes en situation de handicap;
 - ix. des initiatives qui éliminent les obstacles systémiques à l'emploi;
 - x. des initiatives visant à recruter, à embaucher, à promouvoir et à maintenir en poste des personnes en situation de handicap dans les secteurs public et privé;
 - xi. enrayer l'embauche disproportionnée de personnes en situation de handicap pour des postes temporaires et précaires;
 - xii. un meilleur accès aux prestations régulières d'AE, aux prestations de maladie et aux prestations de compassion.
- h. Réduire la pauvreté et l'exclusion en coordonnant les prestations et en facilitant l'accès à des programmes convenables de soutien du revenu.
- i. Établir l'équité fiscale et le soutien du revenu pour les personnes en situation de handicap, y compris le remboursement juste et équitable des crédits d'impôt.
- j. Simplifier et clarifier l'accès au crédit d'impôt pour handicapées et aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, et en garantir l'équité et la transparence. Éliminer les obstacles dans les programmes qui établissent des « catégories » d'invalidité et engendrent des résultats inégaux au chapitre de l'accès aux prestations.
- k. Réparer le processus d'appel du Régime de pensions du Canada en matière d'invalidité. Accorder aux appelants une audience dans un délai raisonnable, de façon équitable, avec un représentant de leur choix et des arbitres possédant l'expertise de l'invalidité.
- l. Veiller à ce que des services accessibles soient mis à la disposition des personnes, par téléphone et en ligne à tous les points de contact, avec le gouvernement fédéral, les institutions fédérales et les sociétés d'État.
- m. Investir dans le logement abordable, stable, sûr, accessible et supervisé.
- n. Garantir l'accès équitable, le coût et la qualité de l'enseignement postsecondaire pour les élèves en situation de handicap.
- o. Veiller à ce que les investissements dans la santé, l'assurance-maladie, le transport en commun, l'infrastructure, les services à la collectivité et les services sociaux, et le sport et les loisirs facilitent l'inclusion sociale et la participation des personnes en situation de handicap.
- p. Élaborer une Stratégie de justice en matière de personnes en situation de handicap pour garantir un traitement équitable des personnes en situation de handicap qui entrent en contact avec le système de justice, comme victimes, témoins, suspects ou contrevenants. La stratégie renfermerait un

ensemble de principes et de directives de base portant sur les communications et le soutien pertinents, l'intervention et la diversion rapides, l'amélioration de la capacité de fournir des services et de l'accessibilité aux services, la formation efficace, l'imputabilité et la surveillance accrues, et de meilleurs cadres et politiques.

- q. S'attaquer aux taux accrus de violence et de crime contre des personnes en situation de handicap, plus particulièrement des femmes.
- r. Éliminer les obstacles à la participation politique des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire :
 - xix. procéder à la réforme du système électoral;
 - xx. élaborer une stratégie d'accès à un poste d'élu;
 - xxi. rembourser les frais relatifs à une limitation fonctionnelle pour les candidats à une élection;
 - xxii. promouvoir et offrir un contexte inclusif qui permet une participation effective et à part entière à la vie publique et politique;
 - xxiii. investir dans des procédures, des documents et des locaux de campagne électorale qui sont convenables, accessibles et faciles à comprendre et à utiliser;
 - xxiv. faire progresser le droit de toutes les personnes en situation de handicap à voter par scrutin secret.
- s. Mettre fin aux pratiques discriminatoires dans les procédures d'immigration et de réfugié qui empêchent les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle d'immigrer au Canada.
- t. Veiller à faciliter l'accès aux locaux permettant de remplir les procédures d'obtention de la citoyenneté canadienne.
- u. Promouvoir et défendre les droits des personnes en situation de handicap à l'échelle internationale; majorer l'aide au développement offerte aux personnes en situation de handicap dans le but de leur faciliter l'accès et d'améliorer leur inclusion; et appuyer les initiatives internationales visant à examiner les répercussions humaines et socioéconomiques des tactiques de combat contre des civils désignés pour invalider des personnes (p. ex., des mines terrestres, l'amputation, la contamination toxique).

6-02-16 ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES JEUNES FILLES AUTOCHTONES ASSASSINÉES ET PORTÉES DISPARUES

Vancouver-Est

ATTENDU QU'une enquête nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones assassinées et portées disparues doit être efficace et de grande portée.

ATTENDU QUE la version actuelle du paragraphe 6.5.h reprend le paragraphe 6.1.e

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 6.5.h des Politiques du NPD sera modifié comme suit :

h) Demander au gouvernement d'élaborer une initiative fédérale coordonnée sur la violence faite aux femmes autochtones, notamment :

- i. exécuter une enquête nationale plutôt que fédérale;
- ii. reconnaître que les femmes autochtones, et la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones, doivent être au centre de l'enquête;
- iii. reconnaître que l'enquête nationale doit renfermer une analyse des cas réglés, non soumis à enquête et(ou) soumis à une enquête partielle, et que les constatations doivent être éclairées;
- iv. appuyer la participation significative des femmes autochtones et des personnes qui œuvrent auprès de ces femmes et qui les défendent;
- v. offrir un soutien efficace pour que chaque famille ait la possibilité de participer à l'enquête;
- vi. veiller à ce que l'enquête nationale insiste sur les causes systémiques de discrimination prenant leurs racines dans les institutions canadiennes et les pratiques et politiques du gouvernement, tout en tenant compte des facteurs sociaux et économiques susceptibles de mettre davantage en danger les femmes et les jeunes filles autochtones, notamment la pauvreté, le logement inadéquat, la criminalisation excessive, l'accès insuffisant à des programmes de désintoxication et de traitement des dépendances, les lacunes des programmes de protection de l'enfance, et la réduction systématique du financement des organismes d'aide aux femmes et aux femmes autochtones, et le leadership;
- vii. veiller à implanter un volet éducation publique dans l'enquête, de sorte que le public autochtone et non autochtone soit renseigné au sujet des problèmes relevés par l'enquête et de la violence faite aux femmes autochtones, et des maux qu'elle engendre;
- viii. intégrer des activités cérémoniales favorisant la guérison;
- ix. s'engager à mettre en œuvre les recommandations de l'enquête.

6-03-16 INSTITUTIONS CULTURELLES

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE la création artistique est au cœur d'une économie prospère, qu'elle est source d'innovation économique et une force puissante de renouveau social. Les arts sont la base de notre culture au quotidien et de nos loisirs, mais ils sont traités comme s'ils représentaient un élément moins important de notre économie.

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néodémocrate collaborera avec les organismes publics pour financer adéquatement les arts partout au pays. Un gouvernement néodémocrate visera à implanter l'accès gratuit aux galeries et musées nationaux afin d'encourager les Canadiens à profiter de nos trésors culturels.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement néodémocrate financera adéquatement la Société RadioCanada/CBC et d'autres institutions culturelles de sorte qu'elles puissent planifier leur programmation, embaucher les employés nécessaires et offrir aux Canadiens le contenu de grande qualité qu'ils méritent.

6-04-16 EXIGENCE DE VOIR LES CARTES D'IDENTITÉ

Scarborough-Sud-Ouest

ATTENDU QUE la pratique policière d'exiger de voir les cartes d'identité a inutilement permis de recueillir des renseignements sur des centaines de personnes innocentes, a porté atteinte à leur réputation et fait en sorte que des membres de la communauté noire de collectivités telles Toronto se sont sentis comme des criminels.

ATTENDU QUE l'exigence de voir les cartes d'identité par la police représente une violation systématique des droits des personnes de nos collectivités, plus particulièrement parmi les jeunes, et que le recours à cette pratique a miné la confiance du public dans les forces de l'ordre, nuisant par le fait même à la sécurité publique.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD défende les droits de la personne et les libertés des Canadiens et réclame la cessation de l'exigence policière de voir les cartes d'identités.

6-05-16 REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

NPD Section Québec

ATTENDU QUE les femmes composent à l'heure actuelle 47,5 % de la population active au Canada;

ATTENDU QUE les femmes n'occupent que 26,6 % des postes de haute direction et 14,5 % des sièges aux conseils d'administration des 500 entreprises les plus importantes du Canada selon le classement Financial Post 500;

ATTENDU QUE le NPD fait de l'égalité des hommes et des femmes l'une de ses priorités.

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté le point suivant à la section 6.1 des Politiques du NPD:

Les conseils d'administration devront être composés d'un minimum de 40% de femmes dans le but de promouvoir et défendre la parité et l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des entreprises de juridiction fédérale.

6-06-16 INTERDICTION CONCERNANT LES DONS DE SANG

Esquimalt–Saanich–Sooke, Victoria, OttawaCentre

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la politique discriminatoire qui régit actuellement les dons de sang et d'organes d'hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, et que la Société canadienne du sang, HÉMA-QUÉBEC et Santé Canada remplacent la politique actuelle par une politique fondée sur la science qui protège l'intégrité de l'approvisionnement en sang au Canada tout en traitant avec la même dignité et le même respect tous les donateurs éventuels.

6-07-16 ÉTALEMENT DU REVENU DES ARTISTES

University Rosedale, Scarborough-Sud-Ouest

ATTENDU QUE le secteur des arts et de la culture représente 3,1 % du PIB total du Canada et qu'il donne de l'emploi à plus de 671 100 Canadiens.

ATTENDU QU'il existe des modèles d'étalement du revenu visant spécifiquement les artistes dans des dizaines de pays de l'Union européenne, y compris la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Au Canada, le Québec a instauré l'étalement du revenu en 2004.

ATTENDU QUE le revenu moyen des artistes est 39 % inférieur à celui de l'ensemble de la population active du Canada et que les gains moyens des travailleurs du secteur de la culture sont 14 % moins élevés que ceux de toute la population active.

ATTENDU QUE le NPD a toujours milité en faveur d'une meilleure équité fiscale pour nos créateurs afin de leur permettre de vivre de leur art.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continuera de presser le gouvernement d'inclure l'étalement du revenu et l'équité fiscale pour les artistes et les travailleurs de la culture dans le prochain budget fédéral.

6-08-16 TRAVAILLEURS DE LA CULTURE

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE la subvention la plus importante pour la culture au Canada provient des travailleurs de la culture non payés et sous-payés.

ET ATTENDU QUE pour de nombreux travailleurs de la culture, il est difficile d'avoir accès au filet de la sécurité sociale.

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néodémocrate mettra en place un programme d'apprentissage rémunéré dans les secteurs de la création et qu'il financera, encouragera et appuiera les artistes chevronnés, permettant par le fait même aux travailleurs de la culture de gagner un revenu décent tout en pratiquant leur art.

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néodémocrate intégrera l'étalement du revenu et l'équité fiscale pour les artistes et les travailleurs de la culture dans son premier budget.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un gouvernement néodémocrate exécutera une étude rigoureuse du statut des travailleurs de la culture.

6-09-16 INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION GÉNÉTIQUE

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le gouvernement canadien n'a toujours pas agi en matière de prévention contre la discrimination des personnes qui ont subi un test génétique alors que les États-Unis ont adopté depuis quatre ans le Genetic Information Nondiscrimination Act of 2008;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement d'adopter une loi interdisant la discrimination génétique afin de protéger les citoyens et citoyennes contre toute forme de discrimination (employabilité, accès aux assurances, etc..) après avoir passé un test génétique.

6-10-16 PRIX THÉRÈSE-CASGRAIN

Conseil Fédéral des Femmes du NPD

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement précédent Conservateur a supprimé le Prix Thérèse-Casgrain qui existait depuis 1982, prix qui honorait le bénévolat féminin;

CONSIDÉRANT QUE l'annulation de ce Prix est une fois de plus, un manque de volonté à reconnaître le travail des femmes et à reconnaître la valeur de l'héritage de Thérèse Casgrain;

CONSIDÉRANT QUE Madame Thérèse Casgrain s'est démarqué, entre autres, pour sa participation à l'obtention du droit de vote pour les québécoises en 1940; et en 1945 pour que l'allocation familiale soit versée aux mères; comme chef du Parti Social Démocratique du Québec et comme fervente unioniste, et comme sénatrice en 1970;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil Fédéral des Femmes du NPD demande aux élus et élues néo-démocrates de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir le Prix Thérèse Casgrain, afin que les efforts méritoires de certaines femmes soient reconnus.

6-11-16 ENJEUX NUMÉRIQUES

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE les enjeux numériques jouent un rôle grandissant dans le développement économique du Canada, dans la manière de communiquer et de partager l'information, dans l'éducation, et qu'ils contribuent à une démocratie florissante;

ATTENDU QUE le Fonds des politiques du NPD ne comporte que quelques points sur le sujet et que ceux-ci ne couvrent qu'une partie de ces enjeux;

ATTENDU QUE le NPD devrait faire preuve de leadership en établissant une vision politique cohérente sur ces enjeux;

IL EST RÉSOLU QU'une nouvelle section (septième) soit ajoutée au Fonds des politiques, rédigée comme suit :

Section 7 – Adapter notre société aux technologies du 21e siècle

7.1 Protection de la vie privée des Canadiens

Les néo-démocrates veulent :

- a. Mieux protéger les Internautes face aux entreprises qui collectent et partagent leurs renseignements;
- b. Renforcer les lois empêchant les communications intrusives et/ou non sollicitées;
- c. Que les Canadiens puissent savoir quels organismes détiennent des informations personnelles les concernant, consulter ces données et faire corriger les erreurs détectées, le cas échéant;

- d. Donner au Commissaire à la vie privée le pouvoir de rendre des ordonnances;
- e. Mettre en place un mécanisme permettant de rapporter des fuites ou vols de données pour que les individus puissent être informés lorsque leurs renseignements personnels ont été compromis, afin qu'ils puissent mieux se protéger;
- f. Que les citoyens disposent d'un « droit à l'oubli », soit le fait que les données personnelles et les traces qu'ils laissent au contact des nouvelles technologies devraient être effacées par les organismes qui les détiennent lorsque ceux-ci n'ont plus de motif raisonnable de les conserver;
- g. Établir un « droit au silence des puces », soit le fait de pouvoir désactiver les puces électroniques que les individus portent sur eux, afin que les Canadiens puissent mieux protéger leur vie privée.

7.2 Soutien à l'économie numérique

Les néo-démocrates veulent :

- a. Encourager la recherche et le développement d'innovations technologiques par les entreprises canadiennes;
- b. Encourager une forte présence du contenu canadien dans les nouvelles plates-formes;
- c. Améliorer la Loi sur les droits d'auteurs afin qu'elle puisse atteindre un meilleur équilibre entre les droits des consommateurs et les droits des créateurs de contenu;
- d. Encourager le développement d'une industrie de réutilisation et de recyclage des appareils et accessoires numériques afin de réduire leur impact sur l'environnement;
- e. Encourager et soutenir les initiatives de développement « logiciel libre », qui contribuent aussi à l'économie canadienne.

7.3 Développement des infrastructures

Les néo-démocrates veulent :

- a. Développer la portée des infrastructures réseaux afin que chaque citoyen puisse avoir un accès à Internet à haut débit à un coût raisonnable, notamment les régions rurales et les communautés autochtones;
- b. Que le Gouvernement établisse une politique de mise à niveau continue des infrastructures réseau afin de renouveler celles-ci au fur et à mesure des innovations technologiques;
- c. Que les entreprises de télécommunications participent de manière adaptée au financement du développement, de l'entretien et de l'amélioration continue des infrastructures réseau du pays;
- d. Faire respecter la « neutralité du net » par l'entreprise de règles claires et transparentes pour protéger le droit des Canadiens à accéder librement au contenu de leur choix.

7.4 Littérature numérique

Les néo-démocrates veulent :

- a. Encourager et participer au financement de la mise en place, par les provinces, de programmes éducatifs permettant aux enfants de comprendre les enjeux et le fonctionnement des nouvelles technologies;

- b. Développer des programmes de formation pour permettre à l'ensemble de la population d'augmenter sa connaissance et sa compréhension des enjeux et du fonctionnement des nouvelles technologies, dans le respect des compétences provinciales.

7.5 Gouvernement ouvert

Les néo-démocrates veulent :

- a. Que les services des organismes gouvernementaux et agences fédérales soient accessibles via des portails numériques;
- b. Que les sites Web gouvernementaux ainsi que ceux des agences fédérales respectent les normes d'accessibilité Web afin que toute la population, sans discrimination, puisse y avoir accès;
- c. Développer davantage les portails de type « gouvernement ouvert », qui offrent aux citoyens une meilleure transparence sur les activités gouvernementales;
- d. Encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans tous les ministères du Gouvernement afin d'améliorer l'accès aux instances décisionnelles et donc à notre démocratie;

7.6 Sécurité nationale et internationale

Les néo-démocrates veulent :

- a. Que le Gouvernement protège adéquatement les données et informations qu'il détient, en particulier celles concernant les Canadiens, en s'assurant notamment qu'elles ne soient pas stockées à l'étranger;
- b. Lutter contre toutes les formes de cyberterrorisme, cybersabotage et cyberespionnage, notamment via une large collaboration au niveau international;
- c. Adapter l'encadrement légal des actions et procédures policières et judiciaires, afin que celui-ci prenne en compte les évolutions constantes des technologies tout en assurant que la vie privée des Canadiens et Canadiennes soit bien protégée.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la section 6.10 du Fonds des politiques soit supprimée.

6-12-16 LA LANGUE FRANÇAISE

Drummond

ATTENDU QUE le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada.

ATTENDU QUE sous les conservateurs, la protection du français a reculé partout au Canada.

ATTENDU QUE le NPD a toujours défendu les langues officielles, notamment en faisant adopter un projet de loi sur le bilinguisme des agents du Parlement, comme le vérificateur général.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD continue de défendre le français et les langues officielles et qu'il presse le gouvernement d'appuyer le projet de loi sur le bilinguisme des juges à la Cour suprême maintes fois présenté par Yvon Godin et maintenant repris par François Choquette, député de Drummond.

6-13-16 DISCOURS HAINEUX ET DISCRIMINATOIRES

Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs

IL EST RÉSOLU QUE la clause suivante soit ajoutée à la Section 6.7 du livre des politiques :

d. renforcer les lois contre les discours haineux, la discrimination et les actes de racisme ainsi qu'aux programmes visant leur prévention.

6-14-16 MÉDIAS ET JOURNALISME

Etobicoke-Centre

ATTENDU QUE les sociétés privées du secteur des médias sont confrontées à un recul économique imputable en partie à la concentration des revenus de publicité en ligne au profit de quelques sociétés étrangères, notamment Google et Facebook.

ATTENDU QUE la baisse actuelle menace le journalisme canadien et la production de contenu local et régional, et porte atteinte à l'imputabilité du gouvernement.

ET ATTENDU QUE la baisse actuelle donne la possibilité de renverser la propriété et la concentration croisées nuisibles des médias et d'empêcher la diversité des perspectives nationales, régionales et locales.

IL EST RÉSOLU D'ajouter la disposition qui suit à la section 6.10 des Politiques du NPD :

« H. Établir une politique des médias et un programme de subventions dans le but de maintenir la viabilité du journalisme local appartenant à des intérêts canadiens qui offre une diversité de perspectives partout au Canada. »

6-15-16 RACISME

Nepean

ATTENDU QUE les Canadiens victimes de racisme gagnent en moyenne 0,81 \$ par rapport à 1 \$ pour les autres Canadiens.

ATTENDU QUE les hommes noirs vivant à Toronto sont plus susceptibles d'être interpellés par la police et contraints de s'identifier.

ATTENDU QUE 1 401 crimes haineux ont été signalés au Canada en 2010.

ATTENDU QUE 50 % des enfants des Premières nations vivent dans la pauvreté par rapport à 17 % pour les autres Canadiens.

ATTENDU QUE le taux de chômage des autochtones représente plus du double de celui des autres Canadiens.

ATTENDU QUE les campagnes de peur menées par les politiciens ont créé un fossé racial contre les minorités visibles.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajout une section 6.11 intitulée « Les droits des minorités visibles » et demande :

- a. De reconnaître l'existence d'un problème de racisme au Canada, de manière à nous permettre de faire progresser le combat contre ce fléau.
- b. D'accorder une attention aux groupes minoritaires et de veiller à ce que chaque groupe dispose d'un mécanisme pour se faire entendre au sujet du racisme.
- c. D'aborder ce problème national en sensibilisant le public au sujet de l'histoire du racisme et des motifs pour lesquels ce problème existe encore de nos jours.
- d. D'appliquer une politique de tolérance zéro contre les propos haineux à l'endroit des minorités, notamment la xénophobie, l'islamophobie et le racisme.
- e. De lutter contre le racisme systémique où qu'il soit pratiqué, en jouant un rôle proactif pour prévenir et éliminer la discrimination.
- f. De déclarer que le Canada prône l'inclusion et la diversité de tous et chacun.

6-16-16 PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES DE RETOUR D'UN CONGÉ DE PARENTAL

NPD Section Québec

ATTENDU QU'il existe actuellement une faille dans la Loi sur l'assurance-emploi qui pénalise les femmes qui reviennent au travail après un congé de maternité;

ATTENDU QUE si le poste qui était occupé par cette travailleuse est aboli pendant son congé, ou qu'elle est remerciée rapidement suite à son retour, elle n'aura pas le droit de toucher des prestations d'assurance-emploi;

ATTENDU QUE cela se produit parce qu'elle n'a pas accumulé d'heures de travail pendant la période de référence;

ATTENDU QUE cela crée une injustice pour ces femmes qui ont pris le temps de s'occuper de leur enfant;

ATTENDU QUE cette situation peut se corriger assez aisément en déplaçant la période de référence aux mois qui ont précédé le congé de maternité.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD proposera les changements législatifs et/ou règlementaires nécessaires afin de s'assurer que les travailleuses et travailleurs de retour d'un congé parental, et qui perdent leur emploi, puissent toucher des prestations d'assurance-emploi.

6-17-16 METTRE FIN AUX SUBVENTIONS AUX ORGANISMES HOMOPHOBES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur a accordé par le passé une subvention de plus d'un demi-million de dollars à un groupe faisant ouvertement la promotion de la discrimination envers des personnes LGBTT en Ouganda;

ATTENDU QUE des organisations non gouvernementales ne faisant pas de discrimination basée sur l'orientation sexuelle envers la communauté LGBTT sont présentes partout dans le monde;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige qu'aucune aide gouvernementale ne soit fournie à, ou via, des organisations non gouvernementales qui ne respectent pas les droits des personnes LGBTT, selon la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que des conventions ratifiées par le Canada.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les néo-démocrates fassent pression autant que possible sur le gouvernement en place afin qu'aucune aide gouvernementale ne soit accordée à de telles organisations au Canada et à l'international.

6-18-16 LES FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES OU ASSASSINÉES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies (ONU) a appelé Ottawa à s'attaquer aux racines profondes de la violence contre les femmes autochtones;

ATTENDU QUE Le Nouveau Parti démocratique a demandé une enquête publique sur la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées à la Chambre de Communes en 2014 et que la promesse de lancer une enquête était un élément clé dans la plateforme électorale du NPD en 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral de Justin Trudeau a décidé de lancer une consultation auprès des familles et des proches des femmes autochtones disparues ou assassinées avant de définir le mandat de la Commission d'enquête;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique exige du gouvernement libéral de lancer l'enquête sur la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées dans un délai maximal d'un an.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement libéral de s'assurer qu'une enquête sur la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées devrait proposer des solutions concrètes pour éliminer la violence contre les femmes autochtones.

IL EST OUTRE RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement libéral d'inclure dans une enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées les cas allégués de Val d'Or ou 12 femmes autochtones ont affirmé avoir été victime de sévices sexuels dans 14 cas perpétrés par des policiers de la Sûreté du Québec entre 2002 et 2015.

6-19-16 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Etobicoke-Lakeshore

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.5 des Politiques du NPD soit modifié comme suit :

6.5.h Garantir une initiative fédérale coordonnée sur la violence faite aux femmes autochtones, dirigée par les communautés et les organismes autochtones, y compris la mise en œuvre d'une enquête nationale et de mesures d'intervention au sujet des femmes et des jeunes filles autochtones assassinées et portées disparues, et prévoyant l'allocation d'un financement continu et pluriannuel suffisant pour faciliter l'accès aux refuges et aux maisons de transition pour aider les femmes fuyant la violence.

6-20-16 PARITÉ DES GENRES

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le gouvernement canadien n'a fait aucun effort pour assurer la parité hommes-femmes dans chaque conseil d'administration des sociétés d'État fédérales et de chaque conseil d'administration du secteur privé relevant de la juridiction fédérale alors que l'Union européenne procède à l'adoption de mesures visant à corriger cette forme de discrimination systémique.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie l'instauration d'une loi exigeant, selon un échéancier précis, la parité hommes-femmes dans tous les conseils d'administration des sociétés d'État canadiennes et dans ceux du secteur privé relevant de la juridiction fédérale, ainsi que dans tous les postes de cadres du gouvernement fédéral.

6-21-16 GARANTIE D'UN ACCÈS LIBRE À INTERNET

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE l'accès à internet est une nécessité dans un monde de plus en plus interconnecté;

ATTENDU QUE le gouvernement a signé un traité dommageable, le Partenariat Transpacifique, pour des pans entiers de l'économie canadienne ainsi que pour les droits des utilisateurs d'internet;

ATTENDU QUE l'ancien gouvernement, appuyé par le parti présentement au pouvoir, a fait adopter le projet de loi liberticide C-51, qui restreint, entre autres, la liberté et le droit à la vie privée des citoyens sur internet;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'oppose farouchement à toute mesure ayant pour conséquence de restreindre la liberté d'expression, ainsi qu'un accès libre, juste et sécurisé à internet.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD s'oppose à toute mesure permettant au gouvernement l'accès aux données de navigation internet des Canadiens sans d'abord passer par un mandat.

6-22-16 MISE À JOUR DES POLITIQUES DU NPD EN MATIÈRE LGBTQ

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

IL EST RÉSOLU QUE le point 6.3 des Politiques du NPD, alinéa b soit modifié de la manière suivante : «Appuyer les efforts internationaux, innover et agir contre la discrimination envers les LGBTQ dans le monde, en particulier [...]»;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'alinéa h du même point soit changé pour la formulation suivante: «Appuyer les efforts des provinces et des communautés canadiennes pour la promotion de l'équité envers les LGBTQ, particulièrement à l'égard des personnes vulnérables de la communauté LGBTQ, confrontées à de la discrimination, de la violence ou de la haine, dans le respect du partage des compétences»;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE soit ajouté un alinéa j au même point, indiquant : «La reconnaissance des personnes trans dans leurs interactions avec les organismes publics et parapublics et la formation des fonctionnaires à cet égard».

6-23-16 PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

NPD Section Québec

ATTENDU QUE l'importance de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO en 2003 afin de favoriser la préservation de la diversité culturelle et la valorisation du développement durable dans le monde et au Canada;

ATTENDU QUE le Canada s'est abstenu de ratifier cette Convention alors que 158 autres États l'ont déjà fait;

IL EST RÉSOLU D'ajouter aux Politiques du NPD l'alinéa suivant, à la fin de la section 6.8 : Endosser formellement et immédiatement la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

6-24-16 ADHÉSION À LA CONVENTION SUR L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION À L'EMPLOI

NPD Section Québec

ATTENDU QUE la convention numéro 138 de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail spécifié par les États membres de 1973 n'a pas été signée par le Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD demande au gouvernement canadien d'adhérer à la convention numéro 138 de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et lui demande également de l'appliquer intégralement dans les plus brefs délais.

6-25-16 REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES AU SEIN DES ACE

Esquimalt–Saanich–Sooke, Victoria

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 5.7.g soit partiellement mis en œuvre par le Nouveau Parti démocratique en favorisant une représentation autochtone à la direction des associations de circonscriptions électorales (ACE) partout au Canada, par modification des statuts administratifs des ACE aux assemblées générales annuelles locales.

6-26-16 ÉLIMINATION DE LA PROPAGANDE HAINEUSE

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

IL EST RÉSOLU QUE le NPD exige du gouvernement du Canada qu'il:

1. Soit l'instigateur de concertation et poursuive toute concertation actuelle entre d'autres pays reconnaissant les droits LGBTTT et des institutions telles que la Commission des droits humains des Nations Unies, afin de faire pression sur les pays qui ont adopté ou qui sont en voie d'adopter des lois discriminatoires envers les personnes LGBTTT, dans le but de changer leur droit interne en faveur des personnes LGBTTT ou de sensibiliser les législateurs aux droits LGBTTT;
2. Considère sérieusement, dans l'objectif de faire pression sur les pays identifiés à l'alinéa 1, geler toute aide financière destinée à ces pays, excluant l'aide et la solidarité internationale, lesquelles transiteront, de préférence par des ONG ne faisant pas de discrimination à l'égard des personnes

LGBTT;

3. Renforce les lois canadiennes afin d'éliminer la propagande haineuse ou incitant à la haine contre les personnes LGBTT au Canada.

6-27-16 DROITS DES FEMMES

Etobicoke-Lakeshore

ATTENDU QUE l'analyse différenciée selon le genre et la participation des deux sexes sont des éléments nécessaires pour appliquer les droits des femmes.

ATTENDU QUE le manque d'accès aux garderies limite les options de travail des femmes.

ATTENDU QUE le terme « ministère » tient compte de l'évaluation du statut, de même que des lois et des plans d'action pour mettre en œuvre la politique.

ATTENDU QUE la représentation proportionnelle mixte a permis dans bien des pays d'accroître la proportion des femmes élues.

ET ATTENDU QU'un plus grand nombre de femmes peuvent être désignées et mises en candidature plus facilement au moyen de la liste secondaire habituellement fournie par leurs partis respectifs.

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.1 des Politiques du NPD soit modifiée comme suit :

6.1.a Promouvoir l'égalité économique des femmes en garantissant l'équité salariale, en encourageant la syndicalisation, en améliorant l'accès à l'AE, en donnant accès à un programme universel de garderies et en fixant un salaire minimum pour les employés de compétence fédérale.

6.1.f Mettre sur pied un ministère à part entière chargé de faire progresser les droits des femmes, notamment grâce à un mandat législatif pour la défense de la recherche, conformément aux obligations et engagements internationaux du Canada.

6.1.h Éliminer les obstacles à la participation politique des femmes en modifiant le système électoral pour passer à la représentation proportionnelle mixte, en améliorant la civilité politique et en consultant les groupes de femmes au sujet de l'élaboration des politiques publiques.

6.1.i Appliquer une analyse différenciée selon le genre aux politiques publiques et aux nouveaux projets de loi, en traitant surtout des besoins des femmes marginalisées.

6.1.j Faire preuve de leadership au niveau mondial en défendant le droit des femmes et des jeunes filles à vivre hors de la pauvreté, en augmentant l'aide pour l'élaboration d'analyses différenciées selon le genre et pour les femmes, en assurant la participation des femmes aux pourparlers sur la paix, et en luttant contre l'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles, des hommes et des garçons et ce, en tous lieux.

6-28-16 RÉFORME DU CRTC

NPD Section Québec

ATTENDU QUE le Québec dispose d'une culture qui lui est propre, qui s'exprime principalement en français, par différentes formes d'art et par plusieurs industries culturelles;

ATTENDU QUE le secteur des communications et les politiques qui lui sont associées jouent un rôle clé dans le développement et la diffusion de la culture québécoise;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada est l'institution fédérale responsable de réglementer et de superviser les systèmes de radiodiffusions et de télécommunications au Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique s'engage à revoir la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin que le CRTC ait l'obligation de prendre en compte la spécificité des différentes réalités francophones et anglophones du pays, notamment celle du marché québécois lors de l'élaboration de ses politiques et règlementations.

6-29-16 RENDRE ACCESSIBLES LES PROGRAMMES DE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA FEMME ENCEINTE

NPD Section Québec

ATTENDU QU'il existe au Québec un programme de retrait préventif de la femme enceinte ou allaitante;

ATTENDU QUE cela permet de protéger la santé de la mère et de l'enfant si l'emploi n'est pas jugé sécuritaire par un médecin;

ATTENDU QUE si aucun poste sécuritaire n'est disponible, la femme sera retirée de son poste temporairement et recevra des indemnités;

ATTENDU QUE cela contribue à maintenir à de faibles proportions les problèmes prénataux;

ATTENDU QUE ce programme n'est pas disponible pour les travailleuses qui œuvrent dans des entreprises sous juridiction fédérale;

ATTENDU QUE cela crée une iniquité entre les travailleuses québécoises selon le type d'entreprise qui les embauche.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD favorisera des changements législatifs afin de permettre aux femmes travaillant dans des entreprises de juridiction fédérale d'avoir accès aux programmes provinciaux de retrait préventif de la femme enceinte ou allaitante.

6-30-16 PROGRAMMES POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Etobicoke-Lakeshore

ATTENDU QUE les programmes provinciaux pour personnes vivant avec une limitation fonctionnelle sont souvent sous-financés et difficiles d'accès pour les plus nécessiteux.

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.4 des Politiques du NPD sera modifiée pour inclure le paragraphe j, qui se lira comme suit : « Établir un supplément fédéral de revenu garanti afin de soutenir les programmes provinciaux pour personnes en situation de handicap et veiller à ce que ces personnes soient en mesure de subvenir à leurs besoins dans la dignité et en toute indépendance. »

6-31-16 DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Etobicoke-Lakeshore

ATTENDU QUE la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU a été approuvée par le Canada en 2010

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.3 des Politiques du NPD sera modifiée comme suit :

6.3.a Le besoin de réduire la pauvreté et l'exclusion des personnes en situation de handicap, y compris les troubles mentaux, physiques, sensoriels, d'apprentissage et de communications.

6.3.f Promouvoir la mise en œuvre généralisée de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

6-32-16 PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QUE l'examen effectué en 2015 par le vérificateur général au sujet de la composante prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada a révélé de graves lacunes au plan du fonctionnement du programme;

ET ATTENDU QUE ces lacunes ont pour effet réel ou éventuel d'empêcher le versement de prestations à des demandeurs qui y ont droit.

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique presse le gouvernement, directement ou par le biais de son caucus parlementaire, de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les demandeurs admissibles aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada touchent des prestations dès que possible.

6-33-16 COMBATTRE LA DIFFAMATION ÉLECTRONIQUE

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE la politique est une vocation où la multiplicité des points de vue et la participation sont souhaitées.

ET ATTENDU QUE la campagne électorale fédérale de 2015 a été entachée par d'innombrables insultes électroniques injustifiées, plus particulièrement de la part de candidats relativement inexpérimentés.

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement néodémocrate promulguera de vigoureuses lois sur la protection des renseignements personnels afin de protéger les Canadiens contre l'utilisation injustifiée de leur présence sur le Web.

6-34-16 PLAFONNEMENT DES FRAIS TIERS CONCERNANT LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Sudbury, Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada estime que les crédits d'impôt, plus particulièrement celui qui s'applique aux personnes vivant avec une limitation fonctionnelle, visent à réduire le fardeau fiscal des

personnes admissibles, et non d'appuyer les « représentants » du secteur privé qui exigent jusqu'à 30 % de ces crédits en contrepartie d'une aide administrative minimale.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada a foi au plafonnement rigoureux des droits que peuvent percevoir les tiers représentants auprès des Canadiens auxquels ils viennent en aide, à concurrence du montant le moins élevé entre 10 % et 500 \$ par année.

6-35-16 RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR SUPPORTS ACCESSIBLES

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada offre tous ses documents imprimés sur support accessible à toute personne qui en fait la demande et qui ne peut lire un document imprimé standard. Ces supports comprennent, entre autres le Braille, les gros caractères et les textes électroniques (à l'exception des documents PDF - Portable Document Format). Le support doit être déterminé par le demandeur du document.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada veille à ce que tous ses sites Web soient en tous points conformes aux normes actuelles sur l'accessibilité au Web et, par conséquent, utilisables par des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le NPD du Canada assume la responsabilité de veiller à ce qu'une politique d'accessibilité soit mise en œuvre par le gouvernement provincial et ses ministères et filiales.

6-36-16 ACCESSIBILITÉ DU NPD ET DES BUREAUX ASSOCIÉS

Conseil des circonscriptions fédérales du Nord de l'Ontario

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada élabore et applique une politique en vertu de laquelle tous les bureaux associés au parti sont entièrement accessibles à tous et qu'avant de conclure un marché, un audit d'accessibilité soit effectué pour que le bâtiment respecte les critères établis.

Groupe de discussion 7 : Affaires internes

7-01-16 CHANGEMENT DE NOM D'UN COMITÉ

Comité des personnes en situation de handicap, London-Fanshawe

ATTENDU QUE le Comité des personnes en situation de handicap a adopté un changement de nom en 2011 pour refléter un comité davantage orienté sur la personne;

ATTENDU QUE le nom du comité ne correspond pas à celui qui est inscrit dans la Constitution;

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa 3d), à l'article VII des Statuts, soit modifié en supprimant l'expression « Comité des droits des personnes ayant une limitation fonctionnelle », et en la remplaçant par « Comité des personnes en situation de handicap »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le sous-alinéa 1 h) (ii), à l'article VIII des Statuts, soit modifié en supprimant l'expression « Comité des droits des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle » et en la remplaçant par « Comité des personnes en situation de handicap »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'expression « Comité des personnes en situation de handicap » remplace « Comité des droits des personnes ayant une limitation fonctionnelle » ou « Comité des droits des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle » dans tout le document.

7-02-16 INCLUSION DANS LES ACTIVITÉS DU NPD

Comité des personnes en situation de handicap

ATTENDU QUE les règles de financement des partis politiques et que les règles de collecte de fonds aux fins des congrès politiques ont changé de façon radicale, ce qui a entraîné une réévaluation et un recentrage des priorités et des pratiques;

ATTENDU QUE les personnes à faible revenu sont de plus en plus exclues de la participation politique traditionnelle à mesure que leurs revenus continuent de diminuer;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD fédéral réaffirme son engagement en vue de créer les conditions propices à l'inclusion dans les activités du parti des néo-démocrates qui vivent avec de faibles revenus sur un pied d'égalité avec les autres néo-démocrates;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil fédéral entreprendra l'examen et la révision des principes et des lignes directrices pour l'établissement des droits de délégués et la réserve de voyages vu programme d'action positive, et étudiera et développera des solutions de rechange pour combler l'écart de participation. Les travaux devront être terminés au plus tard huit mois avant le congrès suivant;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces travaux comprennent de façon significative les néodémocrates avec une expérience vécue de la pauvreté.

7-03-16 DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN DES AC DU CANADA ATLANTIQUE

Halifax

ATTENDU QUE le Parti n'a réussi à faire élire aucun député du Canada atlantique en 2015, ayant perdu les six députés;

ATTENDU QUE le Parti doit demeurer une force politique crédible au Canada atlantique afin de gagner des sièges à la prochaine élection;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti élabore un plan pour s'assurer qu'il demeure dynamique et pertinent pour les Canadiens de l'Atlantique, en consultation avec les AC du Canada Atlantique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti engage des ressources suffisantes pour veiller à ce que le Parti reste politiquement attrayant pour les Canadiens de l'Atlantique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti, en consultation avec les AC du Canada atlantique, élabore un plan électoral ciblé pour le Canada atlantique à mettre en œuvre sur le terrain au plus tard deux ans avant la prochaine élection.

7-04-16 UNIFORMISATION DES PROCESSUS, DE L'INTERPRÉTATION ET DES RÈGLES DE PROCÉDURE DU PARTI, ET DES RÈGLEMENTS DES AC

London-Fanshawe, Conseil des associations du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QU'IL manque actuellement au Parti les règles documentées et/ou publiées par l'administration centrale nécessaires à une saine gouvernance;

ATTENDU QUE les principes démocratiques exigent des processus ouverts pour établir les statuts;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil fédéral établisse des règlements sur les points suivants dans les 18 prochains mois :

1. Le processus d'établissement et de modification des règlements.
2. L'interprétation et les règles de procédure des affaires du Parti, qui doivent également traiter de l'identité sexuelle et des exigences fondées sur le sexe au sein du Parti.
3. Les exigences minimales des règlements des associations de circonscription de chaque province/territoire.
4. Les règles de procédure des comités et des séances plénières pour les résolutions adoptées dans le cadre des congrès.

7-05-16 RÈGLES ET PROCESSUS DE VALIDATION DES CANDIDATS À UNE ÉLECTION FÉDÉRALE

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QUE les décisions et le caractère opportun du Comité national de mise en candidature des candidats ont été dans de nombreux cas insatisfaisants et ont fait en sorte que les associations de circonscription (AC) ont retardé les réunions de mise en candidature et le début des campagnes et, dans d'autres cas, ont refusé ou approuvé des candidats potentiels pour des motifs suspects,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil fédéral examine les règles relatives à la nomination des candidats, en consultation avec les associations de circonscription, pour identifier les décisions problématiques et les problèmes de communication, et adapter les règles et les processus en vue de résoudre ces problèmes, y compris les longs délais de vérification des antécédents, et fasse rapport au Congrès de 2018.

7-06-16 BASSIN DE CANDIDATS

Burnaby-Sud

IL EST RÉSOLU QUE l'article XV des Statuts soit modifié par adjonction de ce qui suit :

« 3. Le bassin de candidats choisis en prévision de l'élection de 2019 et chaque élection générale par la suite doit contenir une proportion de (a) peuples autochtones; (b) membres des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et en questionnement; (c) personnes handicapées; (d) membres de communautés de minorité visible; et (e) femmes égale à la proportion de chacun de ces groupes dans la population du Canada, sous réserve d'un écart autorisé de jusqu'à dix pour cent de la proportion de chaque groupe nommé dans la population totale, sur cette base. »

7-07-16 TRANSPARENCE DES RÉUNIONS ET DE LA GOUVERNANCE DU PARTI

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QU'il incombe aux néo-démocrates du Canada de donner l'exemple d'une gouvernance démocratique qui est responsable devant des membres éclairés, plutôt que par des décisions prises derrière des portes closes;

IL EST RÉSOLU QUE l'identité et les coordonnées des membres du Conseil fédéral, et que les procès-verbaux de leurs réunions qui décrivent les décisions et les mesures de cet organe décisionnel, soient fournies aux cadres des AC au moins une fois par trimestre.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les AC seront informées des noms, des coordonnées, et du rôle des membres du personnel néo-démocrate qui exercent des responsabilités au sein de l'AC.

7-08-16 FORUMS RÉGIONAUX

Sackville-Preston-Chezzetcook

ATTENDU QUE les quelques années qui nous séparent de la prochaine élection fédérale représentent pour le Nouveau Parti démocratique du Canada une occasion de mener son autoexamen et de procéder à une réflexion novatrice;

ATTENDU QUE certains membres, dans les discussions et les enquêtes post-électorales, ont exprimé des inquiétudes au sujet de stratégies de campagne désuètes et de déclarations politiques qui ne mobilisent pas les électeurs d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE l'analyse post-électorale récente menée à l'échelle régionale et au niveau local a permis d'assurer avec succès la participation populaire et la mobilisation des membres;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD convoque en 2016/2017 une série de forums régionaux partout au pays, avec des présentations spéciales de grands penseurs de la gauche, pour permettre au Parti d'explorer

de nouvelles directions et d'orienter les discussions vers des domaines comme l'élaboration des politiques, les partenariats et le leadership;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le NPD rende ces forums aussi accessibles et inclusifs que possible pour encourager les membres de partout au pays à participer en personne ou par des moyens électroniques ou autres.

7-09-16 RENFORCER NOTRE DÉMOCRATIE INTERNE

NPD Section Québec, Outremont, Drummond, Esquimalt – Saanich – Sooke, Victoria, Richmond-Arthabaska, Vancouver East, NDP McGill, Jeunes néo-démocrates du Québec, Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs, Persons Living with disAbilities Committee, Longueuil - St-Hubert

ATTENDU QUE les valeurs et principes néo-démocrates demandent à ce que les membres soient le plus possible impliqués dans les processus décisionnels du parti, et à ce que ses instances élues soient redevables aux membres;

ATTENDU QUE la plupart des décisions relatives à l'élection fédérale de 2015 et à sa préparation, comme le processus d'investitures et la rédaction de la plateforme, ont été prises et exécutées par des employé.e.s non-élus et non-redevables, sans véritable consultation avec les instances élues;

ATTENDU QUE les Statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada prévoient déjà des instances décisionnelles élues et redevables avant et pendant les élections : l'Exécutif, le Conseil et le comité de planification électorale (CPÉ);

ATTENDU QUE le mandat et la composition du CPÉ, de même que les mécanismes de contrôle le concernant, sont mal définis dans les Statuts

ATTENDU QUE des instances fonctionnelles et efficaces devraient être essentielles dans l'atteinte de l'équilibre entre l'efficacité professionnelle et la redevabilité envers les membres;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. les mots « À cette fin, les dirigeants devront informer sans délai l'Exécutif ou le Conseil de chaque décision prise. » soient ajoutés à la fin de l'Article VI, alinéa 2, paragraphe (b).
2. les mots « L'Exécutif constitue aussi le noyau du Comité de la planification électorale » soient biffés de l'alinéa 1 de l'article VII des Statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada;
3. l'alinéa suivant soit ajouté à l'article VII:
« 6. Comité de planification électorale un Comité de planification électorale (CPÉ) sera formé par l'Exécutif lorsqu'il le jugera nécessaire. »

Le CPÉ sera composé de :

- l'Exécutif,
- deux coprésidents du Comité des investitures nommés par le Conseil,
- deux coprésidents du Comité de la plateforme nommés par le Conseil, et
- deux membres nommés par le Conseil, lesquels auront tous droit de vote.

L'Exécutif pourra inviter au CPÉ autant de membres non-votants qu'il le jugera nécessaire.

Le CPÉ devra :

- a. Préparer la première version des règles et procédures régissant les investitures des candidats fédéraux, qui seront débattues et approuvées par le Conseil.
 - b. Proposer au Conseil un Comité des investitures qui aura pour responsabilité de superviser le processus d'investitures.
 - c. Proposer au Conseil un Comité de la plateforme qui supervisera la rédaction de la Plateforme électorale du parti, compatible avec le Livre des politiques.
 - d. Superviser les stratégies d'organisation, de mobilisation et de communication du parti avant et pendant les élections.
 - e. Adopter la version finale de la Plateforme électorale proposée par le Comité de la plateforme.
 - f. Se rencontrer dans le mois suivant une élection pour établir et superviser un processus de bilan électoral.
 - g. Se rencontrer sur convocation du Président ou sur demande écrite de dix membres votants.
 - h. Recevoir les rapports des coprésidents des Comités nommés par le Conseil.
 - i. Adopter des règles de procédure afin de régir son fonctionnement. »
4. l'alinéa suivant soit ajouté à l'article VII : 7. Règles de procédure l'Exécutif peut adopter des règles de procédure afin de régir son fonctionnement.
5. le paragraphe suivant soit ajouté après l'alinéa 2(e) de l'Article VIII :
- « (e) Élit les coprésidents du Comité des investitures et du Comité de la plateforme, et les deux membres du Conseil siégeant sur le Comité de planification électorale, en s'assurant qu'au moins une de chaque soit une femme. Ces membres du CPÉ seront redevables au Conseil et lui feront rapport à chacune de ses rencontres »
6. le paragraphe suivant soit ajouté après à la fin de l'alinéa 2 de l'Article VIII :
- « (h) Le Conseil peut adopter des règles de procédure afin de régir son fonctionnement »

7-10-16 CRÉATION DE LA CATÉGORIE SYMPATHISANT

NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE le NPD appuie la création d'une nouvelle catégorie d'individu, soit la catégorie de sympathisant, afin de faciliter et de clarifier le processus de collecte de fonds lorsque quelqu'un désire contribuer financièrement, mais ne désire pas devenir membre du parti. Cette appellation devra être clairement définie sur les formulaires de don.

7-11-16 LE MAINTIEN DE LA SECTION QUÉBEC DU NPD

NPD Section Québec, Richmond-Arthabaska

ATTENDU QUE présentement le Nouveau Parti démocratique du Québec n'est ni actif, ni fonctionnel;

ATTENDU QUE la Section Québec du Nouveau Parti démocratique du Canada joue un rôle essentiel pour les membres et instances du NPD au Québec;

IL EST RÉSOLU QUE malgré toute possibilité de création d'un parti provincial du Nouveau Parti démocratique au Québec, la Section Québec soit maintenue dans son intégralité.

7-12-16 PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA VISION FÉDÉRALE DU NPD POUR LE CANADA ET ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR CONCRÉTISER CETTE VISION

Scarborough-Sud-Ouest, Okanagan-Sud Kootenay-Ouest

ATTENDU QU'une idée claire des principes fondamentaux que défend le NPD profiterait à la fois aux membres du Parti et à l'ensemble des Canadiens;

ATTENDU QU'à la récente élection fédérale, les politiques précises du NPD, des libéraux et du Parti Vert se sont confondues;

ATTENDU QU'un énoncé clair et largement soutenu de la vision du NPD pour l'avenir du Canada et les orientations fondamentales du Parti pour concrétiser cette vision pourraient ajouter une grande valeur en informant et en motivant les Canadiens à propos de ce qui peut être accompli pour le bien de tous grâce au NPD. Cela aiderait également le Parti à décider des politiques plus précises à adopter à l'avenir,

ATTENDU QUE maintenant, dans la foulée de la récente élection, le moment est très bien choisi pour prendre du recul par rapport à l'activité quotidienne du Parti pour mobiliser les membres et les sympathisants à partout au Canada en réexaminant, en redéfinissant et en réexprimant ce que le NPD représente.

IL EST RÉSOLU QUE l'Exécutif fédéral du NPD lancera un processus transparent et participatif global dans les 6 mois du congrès d'avril 2016 pour mobiliser les membres du Parti, les sympathisants et les communautés en quête d'équité en vue de définir et, dans la mesure du possible, de se mettre d'accord sur (1) la vision du NPD fédéral pour le Canada dans l'avenir et (2) les orientations prioritaires fondamentales que le NPD devra observer pour réaliser cette vision. Ce processus ne devra pas durer plus de 12 mois.

7-13-16 ACCESSIBILITÉ DES FONCTIONS DU PARTI

Comité des personnes en situation de handicap

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada élabore et partage des stratégies et des mécanismes visant à rendre les réunions et les célébrations du NPD financièrement accessibles aux membres à faible revenu

IL EST RÉSOLU QUE le NPD du Canada fixe des objectifs minimaux de participation des membres à faible revenu.

7-14-16 ÉLABORATION DE POLITIQUES DE NATURE PARTICIPATIVE

Scarborough Sud-Ouest

ATTENDU QUE la santé de la démocratie canadienne est renforcée par une démocratie interne significative et efficace au sein des partis politiques, y compris l'élaboration de politiques de nature participative;

ATTENDU QU'au moins un parti politique, le Parti Vert du Canada, a adopté la mobilisation en ligne des membres du parti, et la prise des décisions par ceux-ci à l'avance des congrès politiques;

IL EST RÉSOLU QUE

(1) Que dans les huit mois du prochain congrès politique, le Conseil fédéral remettra un rapport aux membres sur les pratiques du NPD fédéral relatives à la démocratie interne, en accordant une attention particulière à l'élaboration des politiques, y compris celles des plateformes électorales.

(2) Que dans les quatre mois de ce congrès, le directeur national mettra en œuvre un mécanisme en ligne de présentation, de discussion et de hiérarchisation des politiques proposées à l'avance du prochain congrès politique.

7-15-16 LES JEUNES AU CONGRÈS

Ottawa—Vanier, Ottawa Centre, NPD Université de Toronto

ATTENDU QUE les jeunes et les jeunes adultes font partie intégrante de notre avenir et de notre PRÉSENT;

ATTENDU QUE nous nous soucions profondément de notre jeunesse;

ATTENDU QUE nous apprécions et favorisons l'inclusion et l'égalité d'accès;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada s'efforce de planifier les prochains congrès de manière à ne pas interférer avec les périodes d'examen des étudiants.

7-16-16 FACILITATION DE LA LIAISON ENTRE LES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QUE le réseau des membres à la base a été et demeure le cœur et l'âme, ainsi que la force du Nouveau Parti démocratique;

ATTENDU QUE les règlements et les statuts des associations de circonscription [AC] exigent que les présidents d'AC assurent la liaison entre eux afin d'élaborer des objectifs communs, des événements conjoints, et des relations publiques améliorées;

IL EST RÉSOLU QUE l'identité et les coordonnées du président et du secrétaire de chaque association de circonscription soient fournies à chaque président d'AC, et que ces renseignements soient mis à jour dans les 10 jours suivant l'avis annonçant un changement.

7-17-16 RÉOLUTION POUR MODIFIER LES STATUTS DU PARTI, POUR CRÉER LES POSTES DE CO-PRÉSIDENCES

Richmond – Arthabaska , Brome-Missisquoi, NPD Section Québec

IL EST RÉSOLU QUE l'article VI, 1. (b) et (c); soit remplacé par :

(b) Co-Président(e) anglophone et (c) Co-Président(e) francophone.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'article VI, 3 (b); soit remplacer par : (b) Les co-président(e)s; Tous les délégués au congrès éliront les co-président(e)s .

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'article VI, 3 (c) soit remplacer par : (c) À la co-présidence, la parité des genres devra être respectée. Et donc au moins un des postes de co-présidence devra être tenu par une femme.

7-18-16 DISPONIBILITÉ DES COORDONNÉES DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL FÉDÉRAL

London-Fanshawe, Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE la représentation est un principe démocratique fondamental;

ATTENDU QUE la connaissance par une circonscription de son représentant et sa capacité de communiquer avec lui est un principe démocratique fondamental;

IL EST RÉSOLU QUE le directeur national doit republier la liste des membres du Conseil fédéral sur le site Web du Parti, et que la liste ne peut être retirée que temporairement du site lors d'une élection générale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le directeur national doit préciser sur le site Web du Parti une façon de communiquer avec les membres du Conseil fédéral, soit individuellement, soit par le caucus, ou collectivement.

7-19-16 RÉOLUTION POUR QUE LE NPD INSTITUE DES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES EXEMPLAIRES AU SEIN DU PARTI

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE l'énoncé des politiques du NPD vise déjà à rétablir la démocratie au Canada (section 5), à développer la démocratie dans les lieux de travail (section 1.1) et à conduire à une réforme démocratique de l'ONU (section 4.1-d);

ATTENDU QUE des études montrent que l'apprentissage social est mieux réalisé par l'exemple de particuliers et d'institutions de confiance (Pentland 2014);

ATTENDU QUE la démocratie, comme d'autres processus systémiques, peut être continuellement améliorée dans toutes les organisations et chez tous les particuliers. Grâce à un processus de découverte des pratiques exemplaires et d'évaluation, une organisation peut mesurer ses progrès au chapitre de l'amélioration continue des relations démocratiques.

IL EST RÉSOLU QUE le NPD donne l'exemple en évaluant ses propres pratiques démocratiques internes en enquêtant sur des programmes comme la Charte de la Terre et la norme ISO 26000, qui soutiennent l'amélioration continue des pratiques démocratiques au moyen de la mise en œuvre de pratiques exemplaires et de l'évaluation.

7-20-16 INSTAURATION D'UN PROCESSUS DE DÉPÔT DE PLAINTES ET DE PRÉOCCUPATIONS POUR LES MEMBRES DU PARTI

Edmonton – Wetaskiwin

IL EST RÉSOLU QUE chaque membre en règle du NPD fédéral soit autorisé à soumettre par écrit de une à trois préoccupations ou plaintes par année civile au siège social du NPD. Le siège social du NPD doit y répondre par écrit. Cette résolution vise à promouvoir les droits démocratiques qu'ont les membres de la base du NPD de participer aux activités du Parti.

7-21-16 LES RESPONSABILITÉS PERMANENTES DU CAUCUS DU NPD FÉDÉRAL EN APPLICATION DE LA LOI INSTITUANT DES RÉFORMES

Regina Lewvan

ATTENDU QUE le 23 juin 2015, le projet de loi C-586 a été promulgué et est devenu la Loi de 2014 instituant des réformes, et que les caucus de tous les partis politiques ont désormais de nouvelles obligations juridiques en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE le caucus du NPD sera appelé, après chaque élection, à se prononcer sur une série de votes, en vertu de cette Loi, qui auront des conséquences non seulement sur le fonctionnement interne du caucus, mais aussi sur le Parti au sens large.

ATTENDU QUE si de futurs caucus devaient voter en faveur de certaines dispositions de la *Loi instituant des réformes* (comme ils en ont le droit), une incertitude serait créée quant au respect des Statuts du Nouveau Parti démocratique fédéral;

ATTENDU QUE le Parti doit fournir des orientations au caucus sur la façon dont le caucus doit gérer ses obligations en vertu de cette Loi à l'avenir;

IL EST RÉSOLU QUE

1. Qu'un comité de travail soit mis sur pied par l'exécutif fédéral nouvellement élu lors de sa prochaine réunion, et que ce comité soit chargé de mobiliser les membres du Parti, y compris le caucus, sur la meilleure façon de procéder en vertu de cette nouvelle Loi.
2. Qu'en particulier, ce comité fasse des recommandations à tous les futurs caucus sur la façon de procéder relativement aux votes de ce caucus après chaque campagne électorale :
 - a. Que le comité présente une recommandation pour le futur caucus sur la façon de voter sur la question de l'expulsion et de la réintégration des membres du caucus.
 - b. Que le comité fournisse une recommandation pour le futur caucus sur la façon de voter sur la question de l'élection d'un président du caucus.
 - c. Que le comité fournisse une recommandation pour le futur caucus sur la façon de voter sur la question d'un examen de la direction du caucus.
 - d. Que le comité fournisse une recommandation pour le futur caucus sur la façon de voter sur la question de l'élection d'un chef intérimaire si une telle situation se présentait.
 - e. Que le comité fournisse une recommandation pour le futur caucus/le Parti au sens large sur la façon de composer avec la question des nominations à l'échelle locale.
3. Que ce comité comprenne un membre de l'Exécutif fédéral, un membre du caucus fédéral, et au moins deux membres du Conseil fédéral et ajoutés par celui-ci dès que possible.
4. Qu'une période soit réservée, à une réunion du Conseil fédéral, pour recevoir les observations des membres du conseil (au nom de ceux qu'ils représentent) quant aux recommandations que ce comité doit présenter au prochain congrès.
5. Qu'une période soit réservée, à une réunion du caucus fédéral, pour recevoir les observations des membres du caucus quant aux recommandations que ce comité doit présenter au prochain congrès.
6. Qu'un mécanisme de présentations en ligne et par courriel au comité soit mis en place afin que les membres du Parti puissent apporter leur contribution.
7. Que ce comité fasse part des résolutions et/ou des modifications des Statuts ou de tout autre rapport qu'il propose à une réunion du Conseil fédéral avant le prochain congrès afin que les conseillers puissent mettre ces renseignements à la disposition des délégués potentiels en prévision du prochain congrès.
8. Que les résolutions et/ou modifications des Statuts ou que tout autre rapport soient présentés au prochain congrès et fassent l'objet d'un vote à ce moment-là. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain congrès.
9. Que le résultat de ce processus fasse en sorte que tous les membres du caucus, maintenant et dans tous les futurs caucus fédéraux, reçoivent des instructions du Parti et/ou des orientations dans les Statuts fédéraux, sur la façon d'exercer leurs fonctions en vertu de la Loi instituant des réformes.
10. Que, lorsque le caucus est appelé à expliquer comment et pourquoi il a voté après une campagne électorale donnée, il peut se tourner vers les résultats de ce processus, y compris les résolutions

et/ou les modifications des Statuts ou tout autre rapport produit par le comité comme ayant orienté ce vote.

7-22-16 COMMUNICATION DES NOMS DES DIRIGEANTS, DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF ET DES MEMBRES DU CONSEIL AUX AC

Etobicoke-Centre

ATTENDU QUE les membres du parti ont besoin d'un soutien et d'un engagement cohérents afin de jouer un rôle actif et productif dans la vie et la croissance du Parti;

ATTENDU QUE la Constitution consacre un article aux associations de circonscription qui ne s'intègrent pas efficacement avec les autres organes du parti, y compris les dirigeants, l'Exécutif et le Conseil;

IL EST RÉSOLU QUE la section 1 de l'article IX des Statuts soit modifié par adjonction, après l'expression « exercent leurs droits », de ce qui suit : « En conséquence, les dirigeants, l'Exécutif et le Conseil communiquent leurs activités décisionnelles à intervalles réguliers, au moins deux fois par année, directement à chaque association de circonscription au moyen d'un rapport envoyé aux membres. »

7-23-26 PLATEFORME

Parkdale-High Park

ATTENDU QUE le NPD apprécie grandement la pleine participation de ses membres à l'élaboration de la politique du Parti;

ATTENDU QUE cette pratique démocratique est à la base fondamentale de notre identité;

ATTENDU QUE la plateforme électorale précédente du parti ne reflétait pas entièrement la politique du NPD adoptée par les membres;

IL EST RÉSOLU QUE les responsables de l'élaboration de la plateforme, à toutes les futures élections, veilleront à ce que la plateforme de notre Parti reflète entièrement, et ne contredise d'aucune façon, la politique démocratiquement établie par le Parti;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE lorsque les détails précis d'une plateforme ne sont pas couverts par la politique, que le Conseil fédéral du Parti soit consulté;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE le NPD continue de communiquer les principaux éléments progressistes de sa plateforme au début du cycle électoral de manière à distinguer notre Parti comme le seul véritable Parti progressiste du Canada.

7-24-16 CHANGEMENT DE NOM DU PARTI

Sackville-Preston-Chezzetcook

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique est un parti politique depuis 55 ans au Canada et que, comme tout parti politique, il doit se renouveler;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada change officiellement de nom pour devenir le PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA.

7-25-16 ADHÉSION DISTINCTE AUX PALIERS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

Sackville-Preston-Chezzetcook

ATTENDU QUE le Nouveau Parti démocratique est un parti politique officiellement reconnu du Canada;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada doit être un parti politique fédéral autonome et que les partis néo-démocrates provinciaux et territoriaux ont leurs propres listes de membres distinctes.

7-26-16 ASPECTS FINANCIERS DES CAMPAGNES

Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs

IL EST RÉSOLU QUE

1. Le Conseil fédéral rédigera, d'ici le 30 décembre 2016, une politique autonome sur tous les aspects financiers des campagnes locales, y compris le retour de 40 % du remboursement d'Élections Canada aux associations de circonscription locales, et communiquera rapidement la politique écrite à tous les députés du NPD et aux candidats nouvellement approuvés.
2. Si un ou plusieurs nouveaux aspects financiers ne sont pas couverts par la politique, la politique du parti sur ces nouveaux aspects financiers sera communiquée par écrit à chaque candidat avant le déclenchement de l'élection à venir.

7-27-16 LA RÉDACTION ET LA DISPONIBILITÉ DES RÈGLEMENTS DU PARTI

Richmond – Arthabaska , Essex, Scarborough Southwest, Regina-Wascana, York South Weston, Brome-Missisquoi

IL EST RÉSOLU QUE le Parti (NPD) rédige de façon cohérente tous ses règlements et les rende disponibles à ses membres et instances qui en font la demande.

7-28-16 REDDITION DE COMPTES DU PERSONNEL ET DE L'EXÉCUTIF ÉLU DU PARTI

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QUE les cadres supérieurs et les dirigeants élus de l'organisation néo-démocrate ont à plusieurs reprises au cours de l'élection fédérale de 2015 omis de fournir les renseignements demandés, ou d'accuser réception et de répondre aux communications et à la correspondance des dirigeants d'AC;

IL EST RÉSOLU QUE le président du Parti mette sur pied un groupe d'enquête pour enquêter et recommander au président le règlement d'un tel problème qui lui est signalé par un membre ou un dirigeant d'AC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le président rende compte du nombre de communications, des problèmes et du règlement des problèmes aux membres lors de chaque congrès.

7-29-16 INVESTIR DANS DES AMÉLIORATIONS DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES ÉLECTEURS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Soeurs

ATTENDU QUE les renseignements contenus dans la base de données Populus sont souvent inexacts et insuffisants pour mener des activités modernes et efficaces de communication avec les électeurs;

ATTENDU QUE le Parti n'est pas actuellement équipé pour utiliser les médias sociaux comme méthode efficace d'identification et de suivi des partisans.

IL EST RÉSOLU QUE:

1. Le Parti lance une étude immédiate de ses données sur les électeurs et de ses outils de communication avec les électeurs afin de trouver des améliorations à apporter et des solutions de rechange à adopter.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE

2. Cette étude accorde une attention particulière à la détermination de méthodes d'utilisation des réseaux sociaux aux fins de l'identification et du suivi des partisans.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE

3. À la conclusion de l'étude, le Parti investira d'importantes ressources humaines et financières pour mettre en place des outils améliorés de communication et de collecte de données sur les électeurs à temps pour l'élection fédérale de 2019, et pour assurer la formation des bénévoles et du personnel de campagne à l'utilisation de ces outils.

7-30-16 APPUI AUX CONSEILS DES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

Conseil des AC du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE les conseils des associations de circonscription sont des entités internes établies dans les Statuts qui n'ont pas la capacité juridique de gérer les finances;

ATTENDU QUE le Parti ne fournit aucun service d'administration financière aux conseils, ce qui limite leur capacité d'organiser et de tenir des événements;

IL EST RÉSOLU QUE le directeur national tiendra un registre pour les conseils des associations de circonscription et créditera à ces conseils les contributions au Parti relativement auxquelles le contributeur a indiqué le Conseil comme destinataire prévu. Le directeur national ne doit pas retenir l'approbation des débours raisonnables du solde du grand livre d'un Conseil qui les demande.

7-31-16 ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS

Conseil des associations du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE les Statuts représentent notre document le plus fondamental et, comme en témoigne le seuil requis aux fins de les modifier, qu'ils ne sont pas destinés à des procédures détaillées;

IL EST RÉSOLU QUE les Statuts soient annexés à l'article suivant, intitulé « Règlements » :

1. Le Conseil fédéral peut adopter des règlements comme il le souhaite.
2. Les règlements lient le Parti, et leur autorité n'est que comme le précisent les Statuts ou les membres réunis en congrès.
3. Dans tout différend qui pourrait survenir entre les Statuts et les règlements, les Statuts ont préséance.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le directeur national publie les règlements sur le site Web du Parti.

7-32-16 EXAMEN GRAMMATICAL DES STATUTS DU PARTI

Prince Albert

IL EST RÉSOLU QUE l'Exécutif fédéral du Nouveau Parti démocratique commande une évaluation professionnelle des Statuts du Parti afin de veiller à ce qu'ils constituent un document juridique crédible, en accordant une attention particulière :

1. aux erreurs grammaticales
2. à la ponctuation inexacte ou manquante
3. aux incohérences de numérotation des articles, alinéas, dispositions, sousdispositions, etc.
4. aux incohérences éventuelles entre les versions française et anglaise des Statuts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les corrections recommandées qui résultent de cette évaluation seront présentées au Conseil fédéral dans l'année afin qu'elles puissent être présentées pour adoption au congrès suivant.

7-33-16 INFORMATION AUX MEMBRES AU SUJET DES POLITIQUES DU PARTI

Dorval-Lachine-LaSalle

ATTENDU QUE, dans les quatre prochaines années, le Parti doit éduquer le public au sujet de ses politiques et de ses plateformes électorales éventuelles;

ATTENDU QU'au cours de la plus récente campagne électorale, les bénévoles qui travaillaient à la campagne n'ont pas eu un accès facile aux renseignements sur la plateforme du Parti, sous une forme facile à communiquer aux électeurs;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti mettra l'information sur ses politiques à la disposition de ses membres par l'intermédiaire des associations de circonscription, à tout moment, y compris pendant les campagnes

électorales. Ces informations doivent être disponibles sous une forme facile à communiquer au public en général.

7-34-16 EN FAVEUR D'UNE MODIFICATION DES STATUTS VISANT À RÉTABLIR LE PRÉAMBULE D'ORIGINE

Toronto-Danforth

ATTENDU QU'un projet de modification visant à changer le préambule des Statuts fédéraux a été facilement défait lors du vote à ce sujet au congrès de Vancouver en 2011;

ATTENDU QU'une motion sur le préambule a été déposée au congrès de Montréal en 2013 et adoptée sans débat suffisant;

ATTENDU QUE le nouveau préambule des Statuts adopté lors du congrès de Montréal en 2013 n'était pas aussi solide que préambule précédent.

IL EST RÉSOLU QUE

1. Qu'il sera question au prochain congrès d'une modification des Statuts visant à rétablir un préambule qui se rapproche davantage du préambule précédent afin de mettre l'accent sur la satisfaction des besoins sociaux et individuels des personnes au sein d'un environnement et d'une économie durables qui ne sont pas obsédés par la soif du profit;
2. Que ce préambule sera communiqué assez à l'avance et comme il se doit au congrès la pour veiller à ce que le résultat soit digne de confiance comme reflétant la volonté réelle des membres du NPD.

7-35-16 UN ACCÈS PERMANENT À POPULUS

Richmond – Arthabaska , Essex, Dorval-Lachine-LaSalle, Regina-Wascana, Beaches-East York, York South Weston

ATTENDU QUE Populus a été mis en œuvre pour les besoins électoraux du Nouveau Parti démocratique (NPD) du Canada,

IL EST RÉSOLU QUE Populus soit conservé et mis à la disposition des instances (incluant surtout les Associations de circonscription) du NPD,

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, si techniquement et financièrement possible, Populus soit mis-à-jour pour inclure plus de possibilités pour faire le suivi des listes de membres et des finances des Associations de circonscriptions, plus rapidement et plus directement.

7-36-16 LA VOIX DES MEMBRES (VOX MEMBRIS)

Richmond – Arthabaska , Dorval-Lachine-LaSalle

ATTENDU QUE les bonnes communications entre membres et instances sont essentiels au sein d'un parti démocratique,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique (NPD) du Canada, rende disponible un forum internet, réservé à ses membres et instances, pour favoriser une communication constante entre ceux-ci et celles-ci,

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les instances fédérales du NPD participent et administrent ce forum de façon démocratique et en collaboration avec l'ensemble des membres participants.

7-37-16 ÉVALUATION DE PROGRAMME ET AUDIT INDÉPENDANT DE LA CAMPAGNE

Sudbury

ATTENDU QUE la campagne électorale fédérale nationale du NPD est une opération de plusieurs millions de dollars, financée exclusivement par les dons des membres du Parti et des partisans;

ATTENDU QUE le NPD ne procède pas systématiquement à une analyse et à une évaluation indépendantes de l'efficacité des activités de campagne pour déterminer si ses pratiques permettent d'optimiser les ressources;

IL EST RÉSOLU QUE le directeur national retiendra, en prévision des prochaines élections générales, les services d'un vérificateur et évaluateur de programme indépendant pour évaluer pleinement les dépenses centrales de la campagne et les pratiques, y compris, sans s'y limiter, l'administration, les communications et les médias, la tournée du chef, la dotation en personnel du chef et l'investissement ciblé des ressources dans les campagnes locales.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le vérificateur et évaluateur fera rapport directement à l'Exécutif du Parti.

7-38-16 REMBOURSEMENTS LOCAUX

Richmond – Arthabaska , Essex, Dorval-Lachine-LaSalle, Scarborough Southwest, Regina-Wascana

ATTENDU QUE les associations de circonscriptions locales en transférées la presque totalité de leurs fonds vers leur campagnes respectives (ce qui est normale),

ATTENDU QUE le Parti a mis comme condition à ses candidates et candidats que tout remboursements des campagnes locales seront dirigés vers le Parti,

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique (NPD) du Canada s'engage à verser une part significative des remboursements des dépenses locales aux associations de circonscriptions, et que les documents préparés pour la prochaine campagne soient plus clairs et justes quant à la répartition des remboursements locaux.

7-39-16 SYMPATHISANTS

Burnaby-Sud

IL EST RÉSOLU QUE L'ARTICLE VI, Section 3, partie ii des statuts soit amendée pour se lire :

ii. Tous les membres et sympathisants individuels ont le droit de voter lors de la sélection du chef.

7-40-16 SYMPATHISANTS

Burnaby-Sud

IL EST RÉSOLU QUE les statuts du parti soient amendés par l'ajout de l'ARTICLE XVII:

Le Parti pourra compter des sympathisants individuels.

Sympathisant individuel :

1. L'option de devenir un sympathisant individuel est ouverte à tous les résidents du Canada, indépendamment de leur race, couleur, religion, sexe, identité ou expression sexuelle, orientation sexuelle ou origine nationale, qui s'engagent à accepter et à respecter les Statuts et les principes du Parti et qui ne sont pas membre ou sympathisant d'un autre parti politique.
2. Les demandes pour devenir un sympathisant individuel exigent que chaque personne remplisse un formulaire de demande et le remette à un bureau désigné par l'Exécutif national ou le soumette par voie électronique de la manière prescrite par l'Exécutif national.
3. L'Exécutif national doit fixer la durée du mandat et le montant des droits imposés aux sympathisants individuels du Nouveau Parti démocratique. Le montant des droits ne dépassera pas le montant annuel facturé à un membre individuel du Parti dans la même province ou le même territoire.
4. Le Parti doit rapidement accueillir comme sympathisants du Parti la personne qui en fait la demande. Toutefois, le Parti peut refuser d'accueillir une personne comme sympathisant du Parti, s'il a des motifs raisonnables de croire que cette personne ne satisfait pas aux exigences de l'article 1.
5. Un sympathisant du Parti a le droit de voter lors d'un vote pour choisir le chef comme précisé à la section 3 de l'article VI.

7-41-16 RÉTABLIR LE SOCIALISME DANS LES STATUTS

Hamilton-Ouest Ancaster Dundas, Hamilton Mountain

ATTENDU QUE la réduction du terme « socialisme », dans le préambule des Statuts du NPD fédéral de 2013, à un simple renvoi de base concernant les racines du CCF-NPD implique que le Parti adopte aujourd'hui sans réserve les préceptes du système capitaliste, qui se caractérisent par des inégalités croissantes, des déchets, la destruction de l'environnement, la guerre et le chaos économique;

ATTENDU QUE la campagne électorale fédérale de 2015 du NPD, qui a mis l'accent sur des politiques non inscrites dans le mandat du Parti, à savoir un budget équilibré à tout prix, sans nouvelles mesures d'importance en matière d'imposition des sociétés et des riches, a illustré un éloignement croissant du Parti par rapport aux valeurs traditionnelles du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE ce congrès modifie les Statuts du NPD fédéral de manière à inclure dans son préambule ce qui suit : « Le socialisme, un Commonwealth coopératif dans le cadre duquel la propriété sociale et le contrôle démocratique par les travailleurs des principaux moyens de production, de distribution et d'échange, est l'objectif visé par le Nouveau Parti démocratique. »

7-42-16 PROCESSUS DE VALIDATION DES CANDIDATS

Ottawa—Vanier

ATTENDU QUE le processus de validation des nouveaux candidats à l'élection fédérale est mené par un personnel insuffisant, ce qui retarde le processus devant permettre aux nouveaux candidats d'obtenir leur nomination;

ATTENDU QUE le processus de validation des nouveaux candidats est assujéti à une trop grande ingérence du cercle d'influence du bureau fédéral;

IL EST RÉSOLU D'élargir la nomination des candidats à toutes les associations de circonscription et de permettre que des assemblées d'investiture se tiennent jusqu'à une année civile complète avant l'élection fédérale suivante;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le processus d'évaluation des candidats à l'élection fédérale soit mené par un comité mis en place par le directeur de la campagne nationale, avec la participation de certains membres du Conseil fédéral, et sans ingérence des représentants du Bureau fédéral national.

7-43-16 DIRIGER LA MISE EN PLACE D'UNE ADHÉSION FÉDÉRALE INDÉPENDANTE

London-Fanshawe

ATTENDU QUE la structure actuelle d'adhésion au NPD fédéral est inéquitable, en ce sens que les Canadiens du Québec et des Territoires peuvent acheter une adhésion au fédéral pour 10 \$, sans se joindre à un NPD provincial;

ATTENDU QUE le fait d'assujettir les adhésions aux sections provinciales du NPD peut avoir un impact négatif sur le soutien offert au parti fédéral.

IL EST RÉSOLU QUE le parti fédéral crée et maintienne une adhésion fédérale indépendante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE pour assurer un accès équitable pour les membres à l'adhésion au fédéral, la cotisation fédérale est fixée à 10 \$ et est établie au plus tard le 1er janvier 2017 pour favoriser une augmentation du nombre de membres avant l'élection fédérale de 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le parti fédéral mette à jour ses listes de membres fédéral à chaque mois dans la base de données Populus pour veiller à ce que les circonscriptions soient en mesure d'accéder à leurs listes à l'échelle locale et à tout moment.

7-44-16 PARTICIPATION AUX CAMPAGNES LOCALES

Toronto-St. Paul's

ATTENDU QU'en 2015, le Nouveau Parti démocratique a mené une campagne nationale très centralisée qui n'a pas permis de s'ajuster efficacement aux défis tactiques et stratégiques (l'exemple le plus évident étant la question des dépenses déficitaires).

ATTENDU QU'au cours de la plus récente campagne électorale fédérale, l'administration centrale de la campagne du NPD a cherché dans certaines circonscriptions à enfreindre activement la liberté d'expression, à la fois au niveau de l'association de circonscription et des campagnes locales.

ATTENDU QUE le NPD est le seul parti national ayant historiquement toléré un véritable débat libre et ouvert dans la recherche du pouvoir politique national.

ATTENDU QUE les campagnes nationales peuvent profiter de communications produites à la fois au niveau de la circonscription et à l'échelon national.

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique respecte et encourage la participation et l'action locale en ce qui concerne la conception et la rédaction de messages précis visant les intérêts des campagnes locales, à condition qu'il y ait adhésion à la plateforme et à la politique adoptée du Parti.

7-45-16 RETRAIT D'UN CANDIDAT

Charleswood-St. James-Assiniboia-Headingley

IL EST RÉSOLU QUE, si le personnel de la campagne fédérale demande à un candidat néodémocrate dûment désigné de retirer sa candidature, que cette question soit examinée en détail dans le cadre d'une conférence téléphonique avec le candidat, les membres de l'exécutif et du comité de planification électorale de la circonscription, et le personnel de la campagne fédérale, avant que le retrait soit mis en œuvre.

7-46-16 AUTORISATION DE RÈGLEMENTS D'URGENCE

Conseil des associations du Sud-Ouest de l'Ontario

ATTENDU QUE des circonstances imprévues peuvent nécessiter la prise de décisions provisoires entre les réunions du Conseil fédéral,

IL EST RÉSOLU QUE la Constitution soit modifiée pour ajouter ce qui suit à l'article sur les règlements :

4. L'Exécutif fédéral peut adopter les règlements du Parti de façon urgente. Ces règlements ne doivent pas rester en vigueur après la réunion suivante du Conseil fédéral ou quatre (4) mois, selon la première éventualité, à moins que le règlement ne soit adopté par le Conseil fédéral. La limite de quatre (4) mois est suspendue entre le déclenchement d'une élection et dix (10) semaines après le jour du scrutin. »

7-47-16 LIBERTÉ D'EXPRESSION

Edmonton – Wetaskiwin

IL EST RÉSOLU QUE la liberté d'expression ne doit pas être limitée au sein du NPD, en particulier pour ce qui est des critiques visant à améliorer les politiques de la part des membres du Parti, des candidats, des membres éventuels et des dirigeants.

7-48-16 CONFIRMATION DE LA POSITION DE PRINCIPE CONCERNANT ISRAËL ET LA PALESTINE

Sherwood Park-Fort Saskatchewan

ATTENDU QUE la politique du Nouveau Parti démocratique indique clairement que nous croyons dans le fait de « travailler avec nos partenaires pour promouvoir la paix en Israël et en Palestine, en respectant les résolutions de l'ONU et le droit international, en appuyant la coexistence pacifique

d'États viables et indépendants avec des frontières reconnues, en mettant fin à l'occupation israélienne de la terre palestinienne, et en mettant fin à la violence envers les civils »;

IL EST RÉSOLU QUE le présent congrès rappelle au Comité des mises en candidature nationales son obligation de respecter les points de vue des candidats éventuels qui sont conformes à la section 4.1 du Fonds de politiques au lieu de rejeter les candidats qui expriment des opinions ou des préoccupations au sujet d'actions contraires à ces valeurs commises par Israël ou tout autre pays ou groupe.

7-49-16 SÉLECTION DES CANDIDATS

Edmonton — Wetaskiwin

IL EST RÉSOLU QUE, puisque des plaintes ont été exprimées concernant le filtrage des demandes pour se présenter comme candidat pour le NPD aux élections fédérales de 2015; le bureau (national) fédéral mettra sur pied un comité pour enquêter sur toutes les demandes soumises et approuvées en prévision de l'élection fédérale de 2015. Ce comité devra informer les membres de ses conclusions et élaborer une politique qui sera observée dans les futures élections de manière équitable pour tous les candidats. Cette politique devra exiger que tous les candidats reçoivent un avis d'acceptation ou de refus et qu'en cas de refus, les raisons de ce refus soient expliquées par écrit.

7-50-16 EXAMEN OFFICIEL DE LA CAMPAGNE

Sudbury

ATTENDU QUE la campagne électorale fédérale nationale du NPD exige un effort massif d'un océan à l'autre du personnel de campagne et du Parti, des candidats, des dirigeants d'AC, des militants de base et des bénévoles;

ATTENDU QU'il n'existe aucun processus officiel de compilation des points de vue des acteurs de partout au pays permettant d'évaluer avec exactitude le succès ou l'échec de la stratégie de la campagne et des stratégies appliquées au niveau local, régional ou national;

ATTENDU QUE les processus ponctuels actuels sont inefficaces pour faire en sorte que les participants soient mobilisés et entièrement informés après une élection générale;

IL EST RÉSOLU QUE le directeur national présentera à l'Exécutif du parti, pour examen et approbation, un processus d'examen officiel de la campagne qui établit une structure permettant de compiler et d'analyser les commentaires des participants à la campagne. Le processus doit comprendre, sans s'y limiter :

- Veiller à ce que tous les membres du personnel du Parti soient informés comme il se doit;
- Que les rôles de l'Exécutif fédéral et du Conseil fédéral soient définis;
- Que les candidats, le personnel de campagne local, les responsables d'AC EDA et les partisans de la base du Parti soient mobilisés;

En outre, IL EST RÉSOLU QUE les résultats du processus d'examen officiel seront analysés, compilés et présentés dans un rapport à la direction du Parti.

7-51-16 POUR DES CONGRÈS PLUS DÉMOCRATIQUES ET UN LEADERSHIP PLUS RESPONSABLE

Saskatoon-Ouest

ATTENDU QU'il faut beaucoup plus de démocratie, de responsabilité et de transparence au NPD;

ATTENDU QUE des dirigeants du NPD ont violé les politiques et les principes adoptés lors de congrès;

IL EST RÉSOLU QUE ce congrès prescrive et assure des congrès plus accessibles et plus démocratiques, dirigés par ses membres, avec des frais d'inscription abordables, et au moins 80 % du temps consacré au débat et au vote sur les résolutions;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les politiques et les priorités adoptées soient contraignantes pour les élus et le personnel du Parti, qui doivent les mettre en œuvre, et que les dirigeants et les employés soient susceptibles d'être rappelés et remplacés pour violation des principes du parti, ou pour défaut de mettre en œuvre les politiques et les priorités adoptées démocratiquement en congrès ou par le Conseil fédéral.

7-52-16 FAVORISER LES DÉBATS LORS DES CONGRÈS FÉDÉRAUX

NPD Section Québec, Brome-Missisquoi,

Cette résolution amende les statuts.

ATTENDU QUE les congrès biennaux fédéraux sont les autorités suprêmes du parti (voir: Statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada; avril 2013, article V, 5.)

ATTENDU QUE ces congrès sont les seules opportunités où les membres/délegués peuvent présenter et débattre de résolutions.

IL EST RÉSOLU DE rajouter à l'article V.7 de ces Statuts:

- c. La période pour la re-priorisation et amendements des résolutions durera un minimum de 180 minutes.
- d. Les périodes de débats (pour chaque groupe de résolution), durera un minimum de 90 minutes.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le point 3 de l'annexe: Règles de procédure pour les plénières soit modifié comme suit: Les discours ne doivent pas durer plus de deux minutes, exception (...)

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le point 17 de cette même annexe soit abrogé.

7-53-16 ÉLABORATION DE POLITIQUES DE NATURE PARTICIPATIVE

Toronto-Danforth

ATTENDU QUE la santé de la démocratie canadienne est renforcée par une démocratie interne significative et efficace au sein des partis politiques, y compris l'élaboration de politiques de nature participative;

ATTENDU QU'au moins un parti politique, le Parti Vert du Canada, a adopté la mobilisation en ligne des membres du parti, et la prise des décisions par ceux-ci à l'avance des congrès politiques;

IL EST RÉSOLU QUE:

1. ans les huit mois du prochain congrès politique, le Conseil fédéral remettra un rapport aux membres sur les pratiques du NPD fédéral relatives à la démocratie interne, en accordant une attention particulière à l'élaboration des politiques, y compris celles des plateformes électorales.
2. dans les quatre mois de ce congrès, le directeur national mettra en œuvre un mécanisme en ligne de présentation, de discussion et de hiérarchisation des politiques proposées à l'avance du prochain congrès politique.
3. à titre de norme implicite, ce mécanisme en ligne ne soit pas moins solide que le mécanisme utilisé par le Parti vert à l'avance de son congrès politique de 2015.

7-54-16 LES POLITIQUES PROGRESSISTES AU CANADA

Parkdale-High Park, Nepean

ATTENDU QUE les politiques progressistes constituent le poulx du NPD du Canada, le fondement du respect des Canadiens pour le Parti et la principale raison pour laquelle le Canada n'est pas revenu à un système bipartite;

ATTENDU QUE les néo-démocrates savent que la voie vers le pouvoir ne s'ouvrira pas en nous éloignant des politiques progressistes;

IL EST RÉSOLU QUE en conséquence, IL EST RÉSOLU QUE nous, néo-démocrates, sommes fiers de qui nous sommes, fiers d'encadrer nos campagnes dans la progressivité, fiers de pouvoir compter sur un chef véritablement progressiste et de mettre l'accent sur la formation d'un gouvernement dans le but de nous acquitter d'un mandat des Canadiens consistant à réaliser des objectifs sociaux et économiques progressistes.

7-55-16 POUR PLUS DE DÉBATS POLITIQUES AUX CONGRÈS

Hamilton-Centre, Etobicoke-Nord, New Westminster Burnaby

ATTENDU QU'il faut sensiblement et d'urgence accroître la démocratie et le pluralisme politique au NPD;

IL EST RÉSOLU QUE ce congrès prescrive et assure des congrès plus accessibles et plus démocratiques, dirigés par ses membres, avec des frais d'inscription abordables, et au moins 80 % du temps consacré au débat et au vote sur les résolutions des partisans de la base.

7-56-16 PRIORITISATION DÉMOCRATIQUE DES POLITIQUES AUX CONGRÈS

Hamilton-Centre, New Westminster Burnaby

ATTENDU QUE les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour favoriser la participation démocratique dans la détermination du classement des politiques à débattre au congrès.

IL EST RÉSOLU QUE ce congrès indique au directeur national du Parti de mettre en œuvre un processus d'adhésion et de classement de la résolution des politiques par Internet pour permettre aux membres du Parti dans l'ensemble de classer les résolutions adoptées par les associations de

circonscription, les syndicats affiliés et les clubs de universitaires jeunes pour examen au congrès suivant.

7-57-16 PARTICIPATION À DISTANCE AUX CONGRÈS FÉDÉRAUX ET AUTRES ORGANES REPRÉSENTATIFS FÉDÉRAUX

Ottawa West-Nepean, Regina-Wascana, York South Weston, Richmond – Arthabaska, Essex, Dorval-Lachine-LaSalle

ATTENDU QUE les frais (voyage, hébergement et autres) de la participation en personne à un congrès sont considérables;

ATTENDU QUE les technologies de télécommunications actuelles favorisent la participation en ligne;

ATTENDU QUE la participation en ligne entraîne la réduction des émissions de GES en comparaison des voyages effectués pour participer en personne;

ATTENDU QU'il est à l'avantage d'un parti démocratique d'encourager la participation maximale de ses membres à son congrès fédéral (et d'autres organes représentatifs fédéraux).

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada mette en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à ceux qui le choisissent de participer à distance à ses congrès et autres organes représentatifs fédéraux (Conseil fédéral, Exécutif, etc.).

7-58-16 UN PARTI VÉRITABLEMENT POPULAIRE

Edmonton – Wetaskiwin

IL EST RÉSOLU QUE nous devons faire du NPD un parti véritablement populaire au sein duquel les dirigeants et les membres du bureau (y compris au siège social du NPD) doivent être responsables, accessibles et où le système doit être transparent et tous les candidats doivent être sur un pied d'égalité. Il ne doit y avoir aucune discrimination au sein des membres du Parti. Chaque membre doit être traité avec respect et égalité.

7-59-16 PROCESSUS PARTICIPATIF POUR DÉFINIR LA VISION DU NPD POUR LE CANADA

Hamilton Centre, Sherwood Park-Fort Saskatchewan, Kelowna Lake Country

ATTENDU QUE les politiques du NPD se confondent avec celles des autres partis; et qu'un énoncé clair et largement soutenu de la vision du NPD pour l'avenir du Canada et les orientations fondamentales connexes du Parti informerait et inspirerait les Canadiens à décider des politiques plus précises à adopter, et le moment est bien choisi pour réexaminer et réaffirmer ce que le NPD représente;

IL EST RÉSOLU QUE dans les six mois, le président du Parti lancera un processus participatif pour permettre aux membres et aux sympathisants du Parti de définir et, dans la mesure du possible, de se mettre d'accord sur (1) la vision du NPD fédéral pour le Canada et (2) les orientations prioritaires fondamentales pour réaliser cette vision.

7-60-16 SUBVENTIONS POUR LE CONGRÈS

Notre-Dame-de-Grâce—Westmount

ATTENDU QUE le Canada couvre des distances exceptionnellement longues;

ATTENDU QU'il est exceptionnellement coûteux de parcourir ces longues distances partout au pays;

ATTENDU QUE le NPD favorise la participation des membres de partout au pays au congrès national;

ATTENDU QUE bon nombre de personnes qui vivent loin du lieu où se tient un congrès national n'ont pas les moyens de se déplacer à titre de délégué;

IL EST RÉSOLU QUE le NPD mettra en place des mesures qui établiront une échelle mobile de subventions liées au lieu géographique des futurs congrès nationaux en vue de faciliter la participation des membres qui vivent loin de ce lieu.

7-61-16 COMITÉS D'ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Peterborough-Kawartha

ATTENDU QUE le congrès constitue une occasion pour les membres du NPD d'apporter leur contribution aux politiques;

ATTENDU QUE les députés ont de nombreuses occasions de se prononcer à ce sujet;

ATTENDU QUE dans les congrès antérieurs, les députés ont monopolisé le temps alloué au débat des résolutions, à la fois dans les comités et en séance plénière, privant ainsi les membres de précieuses occasions de se prononcer;

IL EST RÉSOLU QUE les députés ne seront pas autorisés à se prononcer, dans les débats des comités d'étude des résolutions, sur la priorisation des résolutions tant que tous les membres qui ne sont pas des députés élus n'auront pas eu l'occasion de parler.

7-62-16 PERSPECTIVE SOCIAL-DÉMOCRATE

South Shore—St. Margaret's

ATTENDU QUE les Canadiens, si l'on en juge par les résultats de l'élection de 2015, ont eu des doutes quant aux convictions profondes du NPD;

IL EST RÉSOLU QUE le Nouveau Parti démocratique du Canada se donne pour responsabilité de défendre avec courage et d'expliquer le point de vue socialdémocrate sur la place publique.